

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

(17<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Jeudi 17 Avril 1980.

## SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE

## 1. — Rappels au règlement (p. 509).

MM. Montdargent, le président, François Mitterrand.

## 2. — Politique étrangère. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 510).

MM. Guéna,

François d'Aubert,

François-Poncet, ministre des affaires étrangères ; François

Mitterrand,

Bernard Deschamps, Bocquet, Chandernagor,

Frédéric-Dupont,

le président,

Caro,

Valleix,

Cousté,

Thomas,

Alain Vivien,

Ferretti,

Weisenhorn,

Daillet,

Gauthier,

Le Tac,

Ehrmann,

Madelin,

Marcus,

Bordu, Guidoni,

Bouvard,

Gilbert Gantier,

Baumel,

Koehl,

Pierre-Bloch,

le ministre.

Clôture du débat.

## 3. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 542).

## 4. — Ordre du jour (p. 542).

## PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Montdargent, pour un rappel au règlement.

M. Robert Montdargent. Monsieur le président, c'est avec une grande tristesse et une profonde émotion que je fais ce rappel au règlement.

Il y a six jours, monsieur le ministre des affaires étrangères, je vous ai rencontré pour vous exposer le sort des treize condamnés de Gafsa. Le président du groupe communiste a envoyé, il y a quarante-huit heures, un télégramme au Président de la République tunisienne. Une délégation du comité des libertés présidé par Georges Marchais s'est rendue aujourd'hui même à Tunis. Or une dépêche d'agence nous apprend, ce soir, que les treize condamnés à mort du procès de Gafsa ont été exécutés aujourd'hui, à l'aube, par pendaison.

Contre cet acte barbare, et en hommage à ces lutteurs pour la liberté, le groupe communiste demande une suspension de séance de cinq minutes.

J'indique également que ce crime a été commis dans le pays qui est gouverné par Bourguiba, président social-démocrate de la Tunisie, sans doute au nom des droits de l'homme.

M. le président. Monsieur Montdargent, une demande de suspension de séance est de droit si elle est formulée par un président de groupe ou en son nom. Vous n'avez pas, semble-t-il, délégation pour le faire.

M. Robert Montdargent. Dans ce cas, monsieur le président, les parlementaires communistes vont quitter l'hémicycle pendant cinq minutes.

(Les membres du groupe communiste sortent de l'hémicycle.)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand, pour un rappel au règlement.

M. François Mitterrand. Puisque l'occasion m'en est donnée, je tiens à préciser que le groupe socialiste déplore l'exécution de la décision de justice prise à l'occasion de l'affaire de Gafsa.

L'Assemblée, ou ce qu'il en reste — le Gouvernement et les socialistes sont néanmoins représentés — pensera sans aucun doute que ce type de répression éloigne chaque jour les pays qui s'en rendent responsables de l'état d'équilibre démocratique nécessaire.

L'orateur précédent ayant cru bon de signaler que M. Bourguiba, qui agit en sa qualité de chef de l'Etat tunisien, appartient au groupe social-démocrate, je n'aurais pas relevé cette réflexion qui n'est que systématique et bien entendu absurde. Mais il se trouve que M. Bourguiba n'est ni membre de l'internationale socialiste ni social-démocrate.

Je tenais à fournir cette précision puisque ces propos ont été tenus pour tenter de marquer, en mêlant une opération de propagande intérieure indigne à ce que j'avais cru être une protestation sincère, que les libertés seraient d'un seul côté, ce qui prêterait à rire si l'affaire n'était aussi tragique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

— 2 —

## POLITIQUE ETRANGERE

## Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

La parole est à M. Guéna.

**M. Yves Guéna.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, au moment où se tient ce débat, de grands périls pèsent sur le monde, un grand péril pèse sur la France.

Dans le déchainement des passions, dans l'affrontement, de nouveau aigu, des deux hégémonies, notre pays pourra-t-il continuer à jouer un rôle comme nation indépendante? Telle est certainement notre volonté à tous, mais telle est bien la question. Et l'intérêt de ce débat est de manifester, au-delà des lignes de partage traditionnelles, la volonté de la représentation nationale de maintenir notre indépendance et de dégager les voies pour y parvenir.

On a souvent prétendu que les relations internationales étaient dominées, depuis vingt ans, par trois données essentielles.

En premier lieu, la parité nucléaire entre les super-grands qui rend quasi impossible tout affrontement direct entre eux, sauf à accepter un monstrueux holocauste à l'échelle planétaire.

En deuxième lieu, l'éclatement de l'ancien camp communiste après le divorce sino-soviétique, accompagné de velléités d'indépendance chez certaines nations dans ce camp, ce qui altère le système des deux blocs. Cette situation traduit aussi un affaiblissement du camp soviétique. Je ne sais quelles sont les visées de l'U. R. S. S., mais, de fait, il n'y a pas eu, depuis vingt ans, contrairement à une conception simpliste, de progression constante et inexorable de sa domination dans le monde.

En troisième lieu, l'avènement de nouveaux Etats du tiers monde qui, par leur puissance économique ou financière, par leur volonté agressive de s'affirmer dans leur identité nationale, comptent désormais dans le jeu diplomatique mondial. Tout se passe comme si, en définitive, après la décolonisation politique, nous assistions à une vaste tentative de décolonisation économique, sociale et psychologique.

Dans ce tumulte du monde, la seule chance pour nous, c'est notre indépendance. Ce n'est pas par archaïsme ou nostalgie que nous l'invoquons. Chaque crise montre la précarité des idéologies et combien celles-ci servent de paravent ou de prétexte aux intérêts des nations et aux passions des peuples.

Ce n'est pas au moment où tant de pays, échappant à la domination étrangère, politique puis économique, découvrent que l'indépendance, dans notre siècle, est une idée neuve, que nous devrions, nous, y renoncer. Sans une indépendance farouchement affirmée et patiemment poursuivie, nous serions balotés au gré des crises avant d'être récupérés par des pays plus puissants que nous. Personne en France n'accepterait ce renoncement. Il a suffi qu'une grande voix nous rappelle et nous martèle durant trente années ce que nous sentions confusément et ce que nous faisons souvent d'instinct, pour que soit ravivée cette flamme qui n'est pas près de s'éteindre.

C'est pourquoi ceux qui comme moi se réclament d'une certaine tradition, vous approuveront et vous soutiendront pour autant que votre démarche sera conforme à cette exigence. Or, selon moi, dans les trois crises majeures que traverse le monde aujourd'hui, en Afghanistan, au Proche-Orient et en Iran, il n'y a rien à redire sur la façon dont vous avez conduit votre action.

Dans l'affaire d'Afghanistan, on a discuté pendant un temps, du ton des déclarations du Gouvernement ou du moment de leur publication. Je ne chercherai pas querelle sur une date ou sur un adjectif. Ce n'est pas sans importance, mais, comme toujours, il faut s'en tenir à l'essentiel.

L'essentiel était d'abord de marquer que l'intervention soviétique — il fallait maintenir ouvertes toutes les voies du dialogue, afin de ne pas dissiper l'acquis des dernières années, l'acquis de vingt ans de contacts suivis — ce qui n'aurait d'ailleurs en rien assuré l'évacuation de l'Afghanistan par les Soviétiques —, il fallait maintenir ouvertes toutes les voies du dialogue et de la négociation. Cela fut fait et c'est bien ainsi.

L'essentiel aussi, c'est que l'affaire d'Afghanistan ouvrait une brèche entre l'Union soviétique et l'ensemble du tiers monde, en particulier au Proche-Orient et en Asie centrale.

L'occasion s'offrait de convaincre les Etats de ces régions du monde qu'ils avaient à se défendre d'une menace précise et proche, non pas pour les pousser dans la voie de la guerre

ni les inciter à prendre des sanctions économiques sans portée, mais pour renforcer leur volonté et leur capacité d'indépendance sur tous les terrains à la fois : politique, économique, militaire. Aussi le communiqué commun franco-indien, parfois mal interprété, bien que sa rédaction concise soi sans équivoque, traduit-il cette volonté et ce rôle de la France, laquelle ne rejoint évidemment en rien le camp des pays non alignés.

Enfin, et c'est toujours l'essentiel, qui ne voit, dans l'affaire d'Afghanistan que, d'un côté, un Grand abat lourdement sa domination sur un peuple déjà placé dans sa zone d'influence et, qu'en face, l'autre Grand saisit l'occasion pour affirmer et affermir sa tutelle sur ses alliés ou ses clients?

Il est facile de proclamer « indépendance, indépendance » dans les eaux calmes. Il faut du sang-froid et de la détermination pour ne pas s'aligner lorsque survient la crise et que tant de bons apôtres dénoncent le danger proche et préchent le resserrement autour d'un plus puissant. On peut vous savoir gré d'avoir su maintenir une ligne française dans ces circonstances difficiles.

Au Proche-Orient, les principes constants de la V<sup>e</sup> République ont été récemment rappelés : l'indépendance et la sécurité des Etats de la région dans des frontières sûres, reconnues et garanties, et, par voie de conséquence, la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien. Le Président de la République a notamment précisé que les Palestiniens avaient droit à l'autodétermination.

Deux sortes de critiques ont été formulées à l'encontre de cette démarche de notre diplomatie.

Pour certains, il n'y aurait rien de nouveau, le terme même d'autodétermination ayant déjà été utilisé, il est vrai, il y a plusieurs années. C'est oublier le fait que la diplomatie procède toujours à petits pas, sauf dans les cas de guerre ou de renversement des alliances, et l'effet de ces paroles au Proche-Orient et bien au-delà.

Pour d'autres, on aurait oublié de rappeler que la reconnaissance des droits du peuple palestinien devait s'accompagner de celle d'Israël dont le nom même aurait été omis. C'est oublier que, dans le langage particulier des relations internationales, il est des temps et des lieux pour prononcer certains mots et confirmer certains engagements. C'est vouloir aussi oublier que les présidents de la V<sup>e</sup> République ont maintes fois proclamé sans équivoque — proclamation que vous avez d'ailleurs renouvelée — la volonté de la France de préserver l'existence d'Israël.

J'ai beau scruter et analyser, je ne vois pas en quoi la politique réaffirmée récemment au Proche-Orient se séparerait de celle qui fut définie lors de la guerre des Six jours, que mes amis et moi-même n'avons cessé de soutenir depuis ce temps.

Enfin, il reste l'Iran. Dans l'affaire des otages américains de Téhéran, personne ne peut contester le vote de la délégation française au conseil de sécurité tendant à condamner la prise des otages. Ce vote fut d'ailleurs acquis à l'unanimité, pays communistes compris. Hélas! l'affaire est toujours en cours. Mais nous comprenons que notre gouvernement s'abstienne de tout commentaire qui compromettrait tout ce qui peut être tenté pour obtenir la libération des otages et pour éviter les prémices d'un conflit dans cette région.

Dans cette affaire navrante, la France doit s'inspirer de ses intérêts — ce qui implique évidemment le maintien des relations avec une région vitale pour nous — mais aussi de ses devoirs, ce qui signifie qu'elle doit tout mettre en œuvre pour préserver les chances d'un dialogue, grâce à son autorité politique et morale. Nous n'avons pas de raison de craindre qu'on ait oublié ces intérêts ou négligé ces devoirs.

Si, sur ces points précis, importants, difficiles, la démarche de notre diplomatie a été la bonne, l'évolution du dossier européen me paraît préoccupant.

Je n'ai pas l'intention de distiller la critique après l'éloge et je n'ignore pas la complexité, voire le caractère parfois inextricable des problèmes. Mais pour m'en tenir à un seul sujet dans ma brève intervention, on reconnaîtra peut-être, même si nous ne demandons pas une confession publique, que l'Assemblée européenne, après l'élection de 1979, est un vrai gâchis et que nos avertissements — ceux-là mêmes que je formulais sur ce sujet il y a juste un an — n'étaient que trop justifiés.

Tout ce qui s'est passé depuis l'a montré. Le vote de l'Assemblée sur le budget des Communautés a été contraire à nos intérêts et a entraîné une sorte d'anarchie institutionnelle. Ce prétendu Parlement n'a cessé d'intervenir à tort et à travers dans les domaines qui n'étaient pas de sa compétence, qu'il s'agisse de défense, de politique étrangère et même — pourquoi pas? — de la situation en Corse. Pour comble, comme l'a rappelé Michel Debré, sa commission politique réclame que

le traité sur l'adhésion de la Grèce soit soutis à sa ratification et que la Commission de Bruxelles reçoive officiellement de l'Assemblée son investiture.

On pouvait, il y a un an, craindre le pire, c'est-à-dire la mise en cause de notre souveraineté par cette assemblée, dans des conditions dramatiques. Nous sommes plutôt dans la bouffonnerie. Elle n'est pas davantage acceptable. Si nous tolérons la poursuite de ce comportement, de ces errements lamentables, les risques sont certains pour la dignité et la cohésion de la Communauté et pour l'autorité du Gouvernement français. Il est temps, monsieur le ministre, qu'avec vos collègues des autres Etats membres vous ramenez l'Assemblée dans les limites de sa compétence, de la raison et de la décence.

La France, nation indépendante. Nous le voulons parce que c'est la dignité de la France, parce que c'est l'intérêt des Français. Nous le pouvons parce que nous disposons des attributs de la puissance: tradition, fierté nationale, capacité industrielle, moyens militaires. L'indépendance, grande entreprise toujours remise en jeu, mais qui pour lors, je le constate, n'a pas été remise en cause. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Je traiterai brièvement de la politique asiatique de la France.

Si la France a une vocation asiatique incontestable, il serait présomptueux d'avancer que notre pays, après une longue éclipse, joue de nouveau un rôle déterminant dans l'équilibre du continent asiatique, à l'exclusion, bien sûr, du Moyen-Orient.

Des signes très encourageants sont certes apparus avec le récent voyage du Président de la République en Inde: le communiqué commun franco-indien a le mérite de montrer qu'il n'est peut-être pas illusoire d'interpréter l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique comme autre chose qu'un nouvel épisode de l'affrontement Est-Ouest et qu'il y a sans doute place pour des visions moins manichéennes, mettant mieux en relief l'émergence de solidarités nouvelles, à l'écart de la logique des blocs.

Mais force est cependant de constater que notre politique asiatique n'apparaît encore ni comme l'une des composantes fondamentales de notre politique étrangère ni comme étant de nature à modifier sensiblement le cours des événements en Asie. Notre vocation asiatique reste en fait sous le coup de deux déconvenues historiques.

La première, qui fait suite à la révolution chinoise de 1948 et au drame de Diên Biên Phu, marqua le terme de notre traditionnelle vocation chinoise et indochinoise.

La seconde déception se réfère aux initiatives prises au début des années soixante par le général de Gaulle: reconnaissance de la Chine en 1961, discours de Pnom Penh en 1967. Deux événements certes, mais aux conséquences moins prometteuses que prévus. De nouveau, la Chine, perturbée cette fois par la révolution culturelle, se refermera sur elle-même, tandis que la fin de la guerre du Vietnam se négociera à Paris, mais sans pour autant ouvrir à la France la voie d'une coopération avec un Vietnam, un Laos et un Cambodge que nous aurions souhaité libres et démocratiques, et non totalitaires et asservis.

Depuis lors, une politique de relations bilatérales permet à la France d'entretenir des liens cordiaux avec la plupart des pays d'Asie, de développer avec eux nos échanges économiques, d'apporter enfin une coopération culturelle et technique bien accueillie, mais parfois trop routinière et trop pauvre.

Mais il est bien évident qu'à elles seules des relations bilatérales ne peuvent constituer une véritable politique asiatique, même si elles en sont le préalable indispensable.

La France qui entend être un facteur de paix et d'atténuation des tensions dans le monde, tout en menant une politique d'indépendance active, qui lui impose initiatives et responsabilités, ne peut rester indifférente aux mutations de l'Asie.

Ces mutations sont aujourd'hui dominées par l'effacement des Etats-Unis, par la permanence de la rivalité sino-soviétique, enfin par le risque de réactions en chaîne que comporte à l'évidence l'invasion de l'Afghanistan.

Dès lors, notre politique asiatique paraît devoir se développer à un double niveau: global et régional.

Dans une conception globale des relations interasiatiques, toute l'attention devrait être portée sur la nature des relations entre les trois grandes puissances continentales asiatiques, l'U. R. S. S., la Chine et l'Inde, car c'est d'elles que dépendent le maintien ou la destruction de l'équilibre précaire du continent et, en partie, la paix dans le monde.

Les événements récents font à cet égard apparaître trois tendances lourdes dont une conception globale de notre politique asiatique ne peut faire abstraction: premièrement, l'atti-

tude agressive de l'Union Soviétique, deuxièmement, l'ouverture ambiguë de la Chine sur l'extérieur, troisièmement, la position stratégique de l'Inde.

L'attitude agressive de l'Union Soviétique est incontestable, et ce serait une bienveillance coupable et irréaliste de voir dans l'invasion de l'Afghanistan un acte quasi défensif pour constituer une sorte de glacis.

La réalité est tout autre: s'il y a un pays en voie d'encerclement en Asie, ce n'est certainement pas l'Union Soviétique, mais bien la Chine.

Avec la Mongolie extérieure, l'Afghanistan et le Vietnam, l'Union Soviétique dispose aujourd'hui d'un trépied de bases territoriales, sans compter 6 000 kilomètres de frontières communes, propres à donner à la Chine un sentiment légitime d'encerclement.

Mais si ce constat quant à la nature profonde de la politique soviétique et au déséquilibre introduit en Asie au détriment de la Chine devait être fait, il ne doit pas pour autant cacher l'extrême ambiguïté de l'ouverture de la Chine sur l'extérieur.

Il serait naïf de considérer qu'elle est définitive et que sa principale raison d'être est économique. Car en faisant miroiter ses projets d'investissements aux Occidentaux, la Chine a surtout, pour l'instant, obtenu deux succès politiques: un traité de paix avec le Japon et l'établissement de relations diplomatiques avec les Etats-Unis.

Ambiguïté d'autant plus frappante que la trame même de l'histoire de la Chine est celle d'une conception traditionnellement hégémonique et égocentrique de son rôle dans le monde, ce qui n'empêche d'ailleurs pas ce pays de se sentir aujourd'hui menacé et de chercher à renforcer une armée dont la récente guerre avec le Viet-Nam a démontré la vulnérabilité.

Mettant en application l'adage contestable selon lequel « les ennemis de nos ennemis sont nos amis », la Chine recherche de nouvelles alliances qui seraient apparues comme contre nature à une époque, pas si lointaine, où la Chine était accusée de vouloir exporter sa révolution.

En fait, aucune nation occidentale ne peut raisonnablement espérer tirer parti d'un regain de tension sino-soviétique que ne manqueraient pas de provoquer d'importantes livraisons d'armes à la Chine. La politique française, contrairement à celle des Etats-Unis, a toujours refusé de jouer ce jeu et il serait sage qu'elle continue de le faire.

L'émergence politique de l'Inde est un troisième phénomène déterminant.

Dans le jeu triangulaire U. R. S. S. - Chine - Inde, l'attitude de ce pays peut être, en effet, soit un facteur d'apaisement si Mme Gandhi renoue avec la tradition de non-alignement de son pays, soit un facteur de tension si celle-ci entend redonner une vigueur nouvelle au traité signé en 1971 avec l'U. R. S. S. Dans ces conditions, il est essentiel que l'Inde ne se trouve pas imbriquée dans le dispositif soviétique d'encerclement de la Chine, car cela ne laisserait indifférent ni la Chine, ni le Pakistan.

Il est aujourd'hui réconfortant de constater que les relations soviéto-indiennes sont marquées par l'affirmation d'une volonté d'indépendance de la part de l'Inde: celle-ci a qualifié d'ingérence l'invasion de l'Afghanistan et se refuse à reconnaître le nouveau régime cambodgien, péniblement mis en place par le Viet-Nam prosoviétique.

L'Inde doit donc être encouragée et soutenue par la France dans sa volonté nouvelle de mener une politique active de non-alignement.

Globale, notre politique asiatique peut donc viser trois objectifs: contribuer à atténuer les sources de tension en Asie; encourager les pays qui pratiquent une politique d'indépendance, dont la France cherche, par ailleurs, à donner l'exemple; enfin rechercher avec ces pays une solidarité nouvelle.

Par ailleurs, des raisons historiques, humanitaires, économiques et politiques doivent aussi inciter le Gouvernement français à mener en Asie des politiques régionales vers trois régions prioritaires: les pays de l'ancienne Indochine, les pays membres de l'A. S. E. A. N., les pays riverains de la mer de Chine.

Pour de multiples raisons, la France ne peut se désintéresser du sort du Laos et du Cambodge, victimes de l'expansionnisme vietnamien. Le Laos y perd son âme, le Cambodge sa substance et son peuple, dont le génocide se poursuit.

Il s'agit, d'abord, d'un problème de réfugiés et il faut à cet égard rendre hommage à l'action généreuse de la France: aucun pays n'a fait autant, depuis aussi longtemps. Mais pèse toujours sur les réfugiés cambodgiens stationnés à la frontière thaïlandaise la double épée de Damoclès d'un refoulement vers le Cambodge contre leur volonté et d'une intensification des combats dont ils seraient les premières victimes. Il est donc particulièrement regrettable que les critères arbitrairement fixés par le haut

comité des réfugiés interdisent pratiquement aux Cambodgiens de culture française séjournant dans des camps dits illégaux, mais n'ayant pas de famille directe en France, de venir dans notre pays.

Mais, à l'instar du problème palestinien, le problème cambodgien ne peut se réduire à un problème de réfugiés.

C'est un problème politique dont probablement la Chine et le Viet-Nam ont la clé, mais pour la solution duquel le Gouvernement français ne doit ménager ni ses efforts, ni ses initiatives. Sinon, et dans l'indifférence générale, le Viet-Nam colonisera le Cambodge, sans demander leur avis aux Cambodgiens. Le peuple cambodgien a également droit à l'autodétermination et ce serait, monsieur le ministre, à l'honneur de la France de prendre une initiative qui permette à celui-ci, sous contrôle international, de pouvoir effectivement l'exercer pour se prononcer sur son avenir.

Des raisons politiques et économiques plaident par ailleurs en faveur d'un resserrement de nos relations avec un second ensemble régional, celui de l'A. S. E. A. N.

Inquiets des prétentions hégémoniques du Viet-Nam, de la présence soviétique en mer de Chine, sollicités par les Etats-Unis pour reconstituer une sorte d'O. T. A. S. E. qui ne dirait pas son nom, circonspects à l'égard de la Chine, ces pays se sont, par ailleurs, promis d'instaurer dans cette région une zone de paix, de liberté et de neutralité, objectif que nous ne pouvons accueillir qu'avec faveur et qui doit recevoir tout notre appui.

Notre troisième priorité régionale en Asie devrait concerner les riverains de la mer de Chine. Sans bruit, mais efficacement est en effet en train de se constituer dans un périmètre englobant les provinces de Chine du Sud, du Kwang-toung et du Fou-kien, Formose, Hong-kong et le Japon, une vaste zone d'intense activité économique, où le commerce remplace la politique et dont l'économie française ne peut être absente.

Cette zone profite notamment du mouvement de décentralisation et de relative autonomie économique dont sont seules à bénéficier les provinces du Sud de la Chine et elle profite aussi, évidemment, du dynamisme des Chinois d'outre-mer.

Il s'agit là sans doute d'une autre approche de l'immense marché chinois, différente de l'approche politique passant par la négociation souvent difficile de contrats d'Etat à Etat, une approche sans doute plus pragmatique et plus modeste mais certainement moins aléatoire pour les entreprises françaises.

En conclusion, pour que la France réussisse sa rentrée en Asie, notre politique doit donc s'assigner une double dimension globale et régionale.

La raison d'être de cette politique devrait être moins de renouer non sans nostalgie avec notre tradition chinoise et indo-chinoise, que de jouer un rôle déterminant dans le fragile équilibre asiatique, en contribuant à la paix, dans une zone au moins aussi stratégique pour l'avenir du monde que l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Nos moyens ne sont pas d'ordre militaire. Mais ils sont néanmoins à la hauteur de nos ambitions. Nos atouts sont, en effet, d'abord politiques et diplomatiques et résident dans l'influence et l'attrait que peuvent incontestablement exercer sur les pays d'Asie notre volonté d'indépendance active et notre refus de soumission à la logique de la reconstitution et de l'affrontement des blocs. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, le ministre des affaires étrangères que je suis se réjouit du très grand nombre d'orateurs qui prennent part à ce débat. Il y voit l'intérêt que suscitent les problèmes de politique étrangère.

Afin de ne pas alourdir à l'excès mon intervention à la fin du débat, je crois préférable de répondre dès maintenant à ceux d'entre vous qui m'ont fait part, ce matin, cet après-midi et en début de soirée, de leurs réflexions et de leurs observations, toutes fort intéressantes.

Qu'il me soit permis de remercier tout particulièrement M. Couve de Murville, dont une fois de plus, l'expérience incomparable, la connaissance exceptionnelle des dossiers, l'acuité de l'analyse se sont manifestées à cette tribune. Il n'y a rien qu'il ait dit à quoi je ne puisse souscrire et je lui sais gré de ses commentaires.

Je tiens à remercier aussi M. Sudreau pour son exposé. Avec beaucoup d'élevation d'esprit, il a mis en lumière les très graves dangers que court notre époque et montré les orientations vers lesquelles, en particulier dans le domaine du désarmement, il y a lieu de se diriger.

Je remercie également M. Michel Debré, à qui je répondrai plus longuement, ainsi que M. de Lipkowski, M. Druon, M. Feil, M. Guéna, M. d'Aubert, qui, à titres divers, ont enrichi le débat.

Si j'ai entendu aussi des critiques — je m'y attendais — et si de nombreuses questions m'ont été posées, je n'ai entendu personne remettre en cause les grandes orientations de la politique étrangère de la France, si ce n'est, bien entendu, M. Montdargent et M. Poreu, auxquels je m'adresserai tout à l'heure.

Le fait que, sur les grands problèmes du monde, ceux qui mettent en péril la paix, aucune alternative n'ait été proposée, confirme l'existence dans ce pays d'un consensus sur la politique étrangère.

Monsieur Mitterrand, trente questions, à peu près, ne font pas une politique : telle est la principale conclusion que j'ai tirée de votre intervention. N'y voyez pas une critique de ma part, mais un motif de satisfaction. Il vous arrive, de temps à autre, d'estimer que la politique étrangère de la France rase les murs. En vous entendant, j'ai eu, au contraire, le sentiment qu'elle occupait le milieu de la route.

Je répondrai d'abord aux questions qui m'ont été posées sur les sujets que j'avais moi-même abordés et je m'expliquerai ensuite sur les points que je n'ai pu traiter dans le temps qui m'était imparti.

Je commencerai bien sûr par le grand sujet de notre préoccupation commune, celui des relations entre l'Est et l'Ouest.

L'orientation générale de la politique étrangère de la France, qui ne m'a pas parue contestée, se définit en deux mots : l'alliance et l'indépendance. Je ferai à cet égard une première observation pour répondre aux questions et aux commentaires de M. de Lipkowski, de M. Guidoni et de M. Malaud qui ont conclu, m'a-t-il semblé, sur la base d'indications inexactement interprétées, que la politique de la France était tentée par le non-alignement.

Vous vous êtes, monsieur de Lipkowski, fondé sur le communiqué franco-indien pour arriver à cette conclusion. Permettez-moi d'abord d'affirmer qu'il n'en est rien. La France fait partie d'une alliance ; elle a indiqué qu'elle en respecterait les obligations ; comment pourrait-elle être non alignée ? La contradiction serait dans les termes. Je me permets de lire le paragraphe en cause du communiqué pour aller à la racine du malentendu : « Les deux pays, conscients des responsabilités particulières qui incombent à la France et à l'Inde dans les graves circonstances actuelles, en raison de leurs politiques respectives de détente et de non-alignement... ». Le mot « respectives » indique bien que la politique de détente s'applique à la France, première nommée, et le non-alignement à l'Inde, nommée en second. Jamais personne n'a pensé qu'en allant à Delhi, la France se ralliait au non-alignement. Je souligne ce point, car la clarification devait être apportée.

Alliance et indépendance.

M. Couve de Murville a eu parfaitement raison d'indiquer que l'alliance, c'est d'abord la consultation. A ce propos, je tiens à déclarer qu'il y a, au total, plus de consultations et que le processus est plus actif que certains ne le prétendent et que, peut-être, il n'y paraît. Il est vrai, cependant, que la consultation ne s'effectue pas toujours comme nous le souhaiterions et que, de temps à autre, elle porte sur des positions ou des décisions qui ont été déjà prises et, souvent, publiquement annoncées.

Il est bien évident que cet état de choses, qui tient peut-être, dans la période actuelle, à la situation intérieure de notre principal allié, constitue une pratique de l'alliance dont la France n'est pas prête à s'accommoder, surtout lorsque celle-ci se couple avec un processus collectif de décision qui aurait pour objet de conduire les différents membres à s'aligner sur une position prédéterminée.

La France a marqué, et elle continuera de marquer, que telle n'est pas l'idée qu'elle se fait d'une alliance entre Etats, alliance qui est bien celle à laquelle nous avons souscrit et reste la seule qui puisse conduire à une cohésion authentique entre les membres qu'elle rassemble. Voilà notre objectif.

Alliance, indépendance, solidarité aussi, monsieur Mitterrand, au-delà de l'alliance, pour les raisons que j'ai indiquées. Car ce qui fonde, en définitive, l'alliance, c'est l'adhésion à un certain nombre de valeurs, à une conception identique de la démocratie, qui conduit à manifester dans d'autres régions du monde — comme en Iran — et sans être tenus par l'alliance, des réactions de solidarité lorsque les droits des gens et la dignité de l'homme se trouvent mis en cause.

Un certain nombre de questions ont été posées au sujet de l'Afghanistan.

« La réaction de la France a été tardive. » Cette observation a été formulée, et M. Mitterrand l'a reprise. Malheureusement, la chronologie sur laquelle il s'est appuyé est en défaut. L'inva-

sion de l'Afghanistan a eu lieu non pas le 15 décembre, mais les 24 et 25; c'est le 28 décembre que le ministère des affaires étrangères a publié un communiqué où il est précisément question de l'indépendance et des droits du peuple afghan. Je me permets de le lire : « Il... » — le Gouvernement français — « ...est convaincu que, dans cette partie du monde comme ailleurs, la paix et le progrès ne sauraient être fondés que sur le respect du droit à l'autodétermination, des légitimes aspirations des populations et de la souveraineté de tous les États de la région. » Le Gouvernement faisait état des vives préoccupations que suscitaient les événements qui venaient de se produire à Kaboul.

**M. François Mitterrand.** Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Mitterrand, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. François Mitterrand.** Monsieur le ministre, avant de citer ces dates, je me suis fait apporter ici, en séance, une liasse d'articles parus dans plusieurs journaux et notamment dans *Le Monde*, où j'ai relevé les dates exactes de l'intervention soviétique qui ne s'est pas faite d'un seul coup.

A partir du 15 décembre, on a fait état de l'arrivée de militaires soviétiques sur le sol de l'Afghanistan, ce qui a suscité protestations, émotions et remarques dans la presse occidentale. Vous n'avez pas pu ne pas en être informés et vous préparer à la suite. Et c'est à partir du 24, en effet, que s'est organisé le pont aérien et que s'est mise en place l'occupation complète et continue du territoire.

Puisque vous venez de me reprendre sur une date, j'ajoute que, dans votre discours liminaire, vous n'avez pas dit : le 28 décembre, mais le 29. Alors, soyons quittes !

Je voudrais ajouter, profitant de votre permission, mais je serai bref, que c'est à bon compte que vous avez voulu simuler un accord de fond qui signifierait que vous avez une politique et que nous n'en aurions pas, de telle sorte que les socialistes approuveraient, par défaut, les principes essentiels que vous avez définis.

Si vous considérez que notre dénonciation de votre politique interventionniste en Afrique, que le retour au système colonial au Centrafrique, que l'erreur de jugement que nous dénonçons et le déséquilibre des déclarations récentes de M. Giscard d'Estaing sur le conflit israélo-arabe, que le silence, que nous qualifions d'étrange, surprenant, de la France dans les premiers temps de l'affaire de l'Afghanistan et de l'affaire des otages, que l'absence de notre pays en Amérique centrale et, d'une manière générale, en Amérique latine, que la carence et l'abandon de notre politique européenne, particulièrement dans le domaine agricole, s'appellent convergences, c'est que vous maniez vraiment le paradoxe; et je laisse le soin aux exégètes d'approfondir la lecture de nos textes.

**M. le président.** Monsieur le ministre, veuillez poursuivre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur Mitterrand, vous ne m'avez pas convaincu du tout.

Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et cet après-midi et à l'instant même. Je suis obligé de constater que, si le parti socialiste a une politique étrangère, il ne m'a pas semblé que vous l'avez exposée à cette tribune. Peut-être fera-t-elle l'objet d'un autre discours.

En tout cas, je ne crois pas qu'on puisse bâtir une politique étrangère différente à partir du Centrafrique, du Nicaragua, ou à partir du fait de savoir si une déclaration a été publiée le 28 ou le 29 décembre.

**M. René Feil et M. François d'Aubert.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Alors je comprends bien que le fait de vous trouver en accord — sur la détente Est-Ouest, sur les grands problèmes, sur l'essentiel de ce qui fait la construction européenne, sur la force de frappe — avec un gouvernement que par ailleurs vous combattez vous oblige à prendre une loupe pour tenter d'accroître les divergences car, bien sûr, il y en a. Mais elles ne portent pas, m'a-t-il semblé, sur les grandes orientations, et je ne vois pas pourquoi il faudrait qu'il en soit ainsi.

Vous avez d'une certaine façon de nouveau évoqué la révolution d'avril en indiquant qu'avant le pont aérien, avant que les Antonov n'arrivent à Kaboul, dans la nuit du 24 au 25 décembre, un coup d'Etat s'était déjà produit et qu'il n'y avait pas eu de réaction.

Il est vrai que ce coup d'Etat a eu lieu, et je vous donne volontiers acte que les réactions n'ont probablement pas été, à l'époque, ce qu'elles eussent pu être. Mais, de grâce, ne confondons pas, n'assimilons pas un coup d'Etat, une révolution de palais — même si un certain nombre de soviétiques se trouvaient en Afghanistan — à une intervention militaire directe et massive conduisant à une occupation étrangère durable d'un pays ! Ce n'est pas une question de degré c'est une question de nature.

**M. François Mitterrand.** Il fallait être aveugle pour ne pas le voir !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je ne suis pas non plus persuadé qu'en tenant de tels propos vous ne cautionnez pas, en réalité, une thèse à laquelle, pour ma part, je ne suis pas prêt à me rallier, et selon laquelle il y aurait une sorte de droit, pour ne pas dire de devoir d'intervention pour l'Union soviétique...

**M. François Mitterrand.** Restez sérieux et correct : c'est votre tempérament ; soyez donc fidèle à vous-même.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je suis sérieux : c'est, vous l'avez dit, mon tempérament.

**M. François Mitterrand.** Ne m'attribuez pas des pensées que je n'ai pas !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je ne vous les attribue pas.

Je me permets seulement de vous dire que vos propos peuvent conduire à une telle interprétation. Mais je suis heureux de voir que vous la démentez, je vous en donne immédiatement acte.

**M. François Mitterrand.** Vous n'étiez pas contraint de me lire, mais nous avons été quelques-uns de la majorité et de l'opposition à écrire nombre d'articles pour annoncer cet événement, dès lors que s'était produit le coup d'Etat, et à expliquer sa signification quand on a vu l'Afghanistan basculer dans la zone d'influence soviétique. Ce qui s'est passé en 1979 était écrit en 1978.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je rends volontiers hommage à votre perspicacité rétrospective.

Je me permets, néanmoins, d'affirmer qu'il ne faut pas laisser accrédi-ter l'idée qu'une révolution ayant mis en place un régime d'une nature déterminée, cela conférerait un droit d'intervention ou pourrait conduire à porter une appréciation atténuée sur des événements tels que ceux qui se sont produits.

A propos de la réunion de Madrid, vous vous êtes appliqué à étudier les nuances entre les différentes déclarations françaises. A vrai dire, il n'y en a pas. Je suis content de pouvoir mettre les choses au point et de rappeler que la France a suffisamment travaillé en faveur de la détente pour n'être pas suspectée de vouloir remettre en cause la réunion de Madrid. Elle n'a pas proposé et ne proposera pas de l'annuler ; elle y participera ; elle est en train de s'y préparer.

Mais la détente, ce n'est pas simplement un cadre de ren-contre car ce cadre peut être vide si l'esprit qui devrait l'animer fait défaut. Madrid ne sera une étape positive que si cet esprit demeure ou revient ; il exige, en effet, un minimum de confiance.

Monsieur Sudreau, vous avez parlé du désarmement. La France poursuit à la fois l'étude et la discussion, avec tous ses partenaires internationaux, des différentes propositions en ce domaine, notamment de celle d'une agence de surveillance par satellite, qui a été mise en avant par le Président de la République aux Nations unies, il y aura bientôt deux ans. C'est un problème capital ; nous ne le perdons pas de vue. Il n'y a guère besoin d'une relance de l'action française, car celle-ci ne se relâche pas. Mais elle ne peut tenir constamment le devant de la scène, en particulier dans une période où d'autres événements dramatiques sollicitent l'attention. Sachez que ces problèmes ne sont pas et ne seront pas perdus de vue.

Un mot maintenant sur le Moyen-Orient. Sur ce plan aussi, j'ai été heureux de constater que tous ceux qui se sont exprimés à la tribune ont été, au total, d'accord sur la nécessité d'adopter une position équilibrée garantissant à la fois l'existence et la sécurité d'Israël, d'une part, respectant les droits du peuple palestinien d'autre part. Que, pour des raisons bien compréhensibles, nous puissions en avoir les uns ou les autres une conception qui, sur la réalisation pratique, diffère, cela est compréhensible, et je me suis efforcé de m'expliquer sur ce point au cours de mon discours. Je le ferai ce soir encore, si nécessaire.

Quant aux éventualités françaises qui auraient inspiré les prises de position du Président de la République, permettez-moi de dire qu'elles n'ont joué aucun rôle. En effet, la politique et

la position définies par le Président de la République se situent dans l'exacte continuité d'une politique constamment réaffirmée par la France. Et qu'on ne vienne pas dire, monsieur Mitterrand, que les déclarations ont été (usées de telle sorte que ce que souhaitaient écouter les uns leur était dit, cependant qu'autre chose était dit pour d'autres oreilles.

Il est vrai que c'est à Amman que le Président de la République a tenu à parler de la sécurité d'Israël dans les termes que vous connaissez. Il l'a fait en ce lieu, non pas par hasard ou par convenance pour les uns ou pour les autres, mais parce que c'était bien là, à proximité, sur les lieux où se pose le problème, dans ce pays qui accueille un grand nombre de Palestiniens, qu'il convenait de parler à la fois de la sécurité d'Israël et des droits des Palestiniens, là beaucoup plus que partout ailleurs.

Vous m'avez interrogé à propos de Jérusalem. Faisant partie des territoires occupés, Jérusalem pose, à l'évidence, un problème spécifique qui devra faire l'objet d'une étude et d'une négociation également spécifiques.

Je regrette, en revanche, et ceci n'était pas dans votre manière — puisque vous avez fait référence à la mienne — que vous ayez eu une certaine phrase sur le pétrole. Il n'est pas vrai et je ne peux pas laisser dire que la politique de la France dans cette région serait différente si Israël avait du pétrole. Monsieur Mitterrand, le Liban n'a pas de pétrole : la France n'a pas hésité pour autant à y envoyer ses soldats — et plusieurs sont morts — pour aider les Libanais. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. François Mitterrand.** Facile !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Mais vrai : il arrive que cela coïncide. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Montdargent a parlé de l'Afrique en des termes sur lesquels il y aurait beaucoup à dire : à l'entendre, le parti communiste serait devenu un apôtre de la liberté dans le monde.

**M. Robert Montdargent.** Mais il l'est !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Qu'il me permette de lui dire que tel n'est pas le sentiment que l'on peut dégager soit des positions de son parti en matière de politique étrangère, soit de l'exposé qu'il a fait ce matin, où l'on relève cette sorte de sélectivité dans la sensibilité aux droits de l'homme qui suit un dessin géographique bien précis. J'ai d'ailleurs observé que ce dessin laissait de côté le peuple afghan et les quelque 700 000 réfugiés qui ont quitté l'Afghanistan.

Que « l'Afrique aux Africains » soit une formule qui vous gêne, monsieur Montdargent, cela ne m'étonne pas. La raison en est probablement qu'elle décrit fort exactement la politique de la France. J'imagine que, pour vous, la bonne formule serait plutôt : « l'Afrique aux autres ». (*Sourires.*)

**M. René Feït.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Cette bonne formule, qui définit votre politique, est précisément celle contre laquelle nous nous sommes constamment élevés.

Permettez-moi aussi de vous indiquer que je n'ai pas beaucoup aimé l'expression que vous avez employée en parlant des soldats français au Tchad. Vous avez dit qu'ils étaient des « porteurs d'eau ». Je souhaiterais que ceux qui occupent l'Afghanistan le soient aussi. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Robert Montdargent.** Ce n'est pas une formule personnelle, monsieur le ministre !

**M. le ministre des affaires étrangères.** C'est celle que j'ai entendue !

**M. Robert Montdargent.** Je faisais allusion à une intervention de M. Galley devant la commission des affaires étrangères.

**M. le président.** Vous n'avez pas la parole, monsieur Montdargent !

Poursuivez votre propos, monsieur le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Les actions de nos soldats et de nos médecins militaires accomplies dans des conditions non seulement dramatiques mais dangereuses pour eux, méritent mieux que ce que vous en avez dit.

Monsieur Mitterrand, vous m'avez engagé, en outre, à visiter les prisons, à procéder à toutes sortes d'inspections et de vérifications. Laissez-moi vous répondre que ce temps en Afrique est passé. Ce n'est plus le rôle de la France, même si les condi-

tions qui peuvent y régner ne correspondent pas à notre idée du fonctionnement d'une démocratie. Oui, l'Afrique aux Africains, tels qu'ils sont, aux Africains que nous devons aider à être eux-mêmes et à progresser, et qui nous le demandent !

Les problèmes de l'Europe ont été abordés mais, pour ne pas retenir trop longtemps l'attention de l'Assemblée, je me bornerai à quelques mots sur les institutions. Pour l'essentiel, je suis d'accord avec M. Couve de Murville et avec M. Debré — avec lui c'est moins sur le fond des problèmes que par l'intensité de l'expression que nous nous séparons.

Il est vrai, messieurs les Premiers ministres, qu'à l'égard des institutions de Bruxelles, qu'il s'agisse de la Commission, du conseil des ministres, de l'Assemblée,...

**M. Michel Debré.** Et de la Cour de justice !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... ou, la Cour de justice, je serais plus enclin à partager le scepticisme critique de M. Couve de Murville que l'indignation préoccupée et révoltée de M. Michel Debré.

Ces institutions ont, en effet, tendance à sortir de leur rôle. En tout cas, sachez que la France agit sans relâche — en particulier au moment où nous sommes — pour ramener le conseil des ministres à se consacrer au travail qui est le sien.

De politique agricole, il a été beaucoup question. Les propositions de prix de la commission ne nous paraissent pas plus satisfaisantes qu'à vous. Nous l'avons déjà dit et nous continuerons.

Vous m'avez posé une question précise sur le mouton, monsieur Mitterrand et, à cet égard, j'ai été heureux de mesurer votre technicité. Sur ce point, je ne vois d'ailleurs pas en quoi le ministre des affaires étrangères ne pourrait pas lui aussi avoir une âme de conseiller général. Je trouve même bon, au contraire, que cette jonction garantisse, dans la conduite de la politique étrangère, les intérêts de notre agriculture, y compris ceux de l'exploitation familiale que je n'ai mentionnée qu'en trois lignes dans mon exposé liminaire — mais j'ai constaté que ces lignes vous avaient touché. Peut-être avez-vous vu réapparaître les éventualités françaises ? — Vous y paraissez au total plus sensible que je ne le suis moi-même.

Vous avez rappelé qu'un accord avait été signé dans le cadre du G. A. T. T. C'est exact. Il prévoit sur les importations de viande ovine un droit de douane de 20 p. 100. Cette disposition n'est ni anormale ni le moins du monde dangereuse pour les éleveurs français pour une raison très simple. D'une part, la France n'exporte pas de moutons dans la Communauté. D'autre part, le traité du Marché commun, puis l'Acte d'adhésion, ont autorisé le maintien d'une organisation nationale des marchés jusqu'à ce qu'une organisation européenne lui soit substituée. Cette organisation nationale du marché du mouton comporte des garanties solides pour nos producteurs.

Ce qui se passe aujourd'hui est différent. Notre organisation nationale est mise en cause avant qu'ait vu le jour une organisation européenne qui, cela va de soi, pourra et devra comporter une protection aux frontières, par exemple la déconsolidation du droit de douane au G. A. T. T., l'instauration de la préférence communautaire ou des accords d'auto-limitation avec les différents exportateurs de viande de mouton.

Toutefois, le problème ne se pose qu'à partir du moment où l'organisation nationale des marchés est mise en cause, comme c'est le cas. On ne peut donc pas, comme le ministre britannique — auquel je vous engage à ne pas vous rallier dans votre appréciation — tirer argument de l'accord du G. A. T. T. pour prétendre que la France a toujours été en quelque sorte consentante et qu'elle découvrirait aujourd'hui un problème qu'elle a négligé hier.

La question de l'élargissement de la Communauté économique européenne a été abordée par M. Guidoni et par M. Porcu. La négociation est en cours. De grâce, qu'on n'imagine pas qu'elle est mal suivie ; elle l'est, au contraire de très près ; elle suit le cours prévu et les intérêts de la France, notamment dans le domaine agricole, seront examinés avec attention, en particulier monsieur Mitterrand, par le ministre des affaires étrangères qui est aussi le représentant d'une région du Sud-Ouest de la France tout spécialement attentive aux difficultés que l'entrée de l'Espagne et du Portugal peut causer à l'agriculture de cette région.

Monsieur Montdargent, vous avez parlé de l'aide de la France au tiers monde dans des termes qui m'ont surpris. D'abord, vous paraissez ne pas savoir que cette aide est une des plus considérables qui soient au monde — 12 milliards de francs en 1978 — et vous semblez ignorer également que l'ensemble des pays socialistes n'ont pas de politique d'aide économique au

tiers monde : dans un jugement nécessairement relatif sur les politiques des uns et des autres, cet élément ne saurait être absent de votre appréciation.

Le dialogue Nord-Sud se trouve, il est vrai, dans l'impasse. Les conférences de Manille et la dernière, conférence de l'O. N. U. D. I. à New Delhi, l'ont bien montré. Qu'il me soit simplement permis de rappeler que l'expression « Nord-Sud » est d'origine française, et qu'en la matière la France, plus qu'aucun autre pays, a fourni une contribution positive : elle a bien l'intention de continuer et de tenter, en dépit de la crise, des difficultés et de la tendance de plus en plus répandue à examiner ces problèmes de façon démagogique, de faire progresser ce dossier, peut-être l'un des plus importants.

Comment peut-on affirmer que la France ne conduit pas de politique en Amérique latine au moment même où le président du Venezuela est à Paris, à la veille de la visite du président du Mexique, au lendemain de la visite du Président de la République au Brésil et au Mexique, après que M. Stirn ait visité la Colombie, le Pérou, le Panama et les Caraïbes. Il est vrai, monsieur Stirn, qu'il reste des pays où vous n'êtes pas allé, mais vous y rendez prochainement.

Il n'est pas exact non plus de déclarer que le président du Venezuela ait tenu des propos qui mettent en cause les territoires des départements français des Caraïbes. Simplement, un accord est en cours de conclusion sur la délimitation des zones maritimes entre nos départements d'outre-mer et les îles vénézuéliennes. Quelle que soit l'interprétation que l'on puisse donner à telle ou telle déclaration, il n'y a pas sur ce point — la visite du président vénézuélien l'a bien montré — de difficultés entre nos deux pays.

Par ailleurs, la France dans cette partie du monde ne cesse de se préoccuper des droits de l'homme. Certes, elle livre des matériels militaires à certains pays, mais ils doivent servir, et ils servent, à la défense des frontières. Qu'il me soit permis de signaler que le dernier Français détenu en Uruguay, M. Seralta, vient d'être libéré à la suite de nos démarches.

En Amérique latine, la France est présente non seulement économiquement, mais techniquement et culturellement. M. Mitterrand vous m'avez demandé pourquoi la France ne participait pas à l'extraordinaire opération d'alphabétisation lancée au Nicaragua. La raison en est simple : le Nicaragua est d'expression espagnole et la France n'a pas vocation particulière à l'alphabétisation dans cette langue.

**M. François Mitterrand.** Ce n'est pas la raison !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Si, monsieur Mitterrand, et nous sommes bien moins aptes que les Espagnols et d'autres pays à cette tâche ! Nous avons un programme de coopération avec le Nicaragua et il porte sur cinquante millions de francs, mais il ne concerne pas l'alphabétisation, quel que soit, vous avez eu raison de le souligner, le caractère absolument remarquable de l'effort entrepris dans ce domaine par le Nicaragua. Ce n'est pas là un bon terrain pour la coopération entre nos deux pays.

J'en arrive au Sud-Est asiatique. A M. Couve de Murville, ainsi qu'à M. d'Aubert, qui m'ont demandé si nous ne perdions pas de vue le problème khmer, je donne l'assurance qu'il n'en est rien.

Sur le plan humanitaire, vous avez eu raison de rappeler, monsieur le président de la commission, que c'est grâce à une initiative française, qui paraissait d'ailleurs problématique lorsqu'elle a été prise, qu'a pu se réunir à New York une conférence d'où est issu en faveur du Cambodge un programme considérable d'aide qui a probablement assuré la survie du peuple khmer. S'il existe un problème, c'est celui de la reconduction de ce programme, car les menaces qui ont pu être écartées existent probablement encore, et de nouveaux moyens financiers devront être dégagés.

Quant à la solution politique qui a été envisagée, la France a indiqué clairement quels principes l'animent dans la recherche d'une telle solution qui doit conduire à un Cambodge indépendant, neutre et libre.

Toutefois, il ne nous semble pas que les conditions soient réunies actuellement pour convoquer une conférence. Une telle initiative serait aujourd'hui vraisemblablement vouée à l'échec, et celui-ci compromettrait les possibilités de promouvoir utilement, le moment venu, une semblable initiative.

Je tiens à remercier aussi M. Barbier qui a traité très pertinemment du Pacifique Sud. J'ai été heureux de le voir aborder ce sujet très largement et très fréquemment ignoré — mais mon ministère lui porte précisément une attention renouvelée.

Monsieur Druon, vous avez parlé de la Méditerranée en des termes particulièrement évocateurs. Votre compétence, votre conviction et votre haute inspiration ne m'ont pas conduit à

des conclusions nécessairement optimistes — mais je n'avais pas besoin de vous entendre pour y parvenir moi-même. Vous avez appelé l'attention sur les périls qui existent dans un grand nombre d'Etats méditerranéens, à Chypre notamment — il ne se passe guère de semaines sans que le problème ne soit évoqué dans mon bureau pour tenter d'apercevoir ce que la France peut entreprendre d'utile, et ce n'est pas aussi facile qu'il y paraît de prime abord.

Vous avez insisté sur le rôle nécessaire de la France, un rôle de paix, d'équilibre et de stabilité. Je souscris entièrement à votre appréciation. Ce rôle, la France a vocation à le jouer en raison de sa position géographique et de ses moyens. Elle doit tenter de développer avec tous ces pays des relations de concertation et d'amitié. C'est bien dans ce contexte que se développe et se développera notre effort pour redonner à nos relations avec l'Algérie le caractère qu'elles n'auraient jamais dû perdre.

Je terminerai, monsieur Michel Debré, par là où vous avez vous-même terminé. Vous avez déclaré qu'il ne suffisait pas de fixer les grandes orientations d'une politique étrangère et j'ai eu comprendre — peut-être ai-je sollicité quelque peu vos propos ? — que les nôtres ne suscitaient pas d'objection majeure de votre part. Encore faut-il, avez-vous ajouté, avoir les moyens de faire prévaloir ces grandes orientations par des actions. Vous avez énuméré également les différentes raisons qui vous rendaient sceptiques sur l'action de la France.

Je reconnais comme vous qu'une politique étrangère n'a de sens que si elle prend racine dans l'effort national. Elle n'est jamais que l'expression de l'état général de la nation et aussi de la volonté qui l'anime.

Là où je me sépare de vous — et je ne vous surprendrai qu'à moitié — c'est que mon analyse de l'état actuel de la France est moins pessimiste que la vôtre. J'aperçois nombre de raisons d'espérer.

D'abord, il y a les institutions et la stabilité qu'elles donnent à la France — la valeur ajoutée et la part que vous avez prise à leur création me permettent de le dire sans avoir le sentiment de vous contredire trop ouvertement.

Ensuite, l'effort de défense de la France : notre pays n'en a probablement jamais conduit d'aussi important et avec autant de constance en semblable période — qui n'est pas une période de guerre, même s'il y a des tensions.

N'oublions pas non plus l'effort de la France en faveur des différentes industries de pointe : notre pays est presque partout prêt, qu'il s'agisse de l'aviation, de l'informatique ou, demain, de l'espace, sans parler de la politique énergétique.

Dans le monde, nous sommes probablement le pays qui a la politique énergétique la plus conséquente, ce qui ne signifie pas qu'elle soit en tous points parfaite. Mais songeons qu'en 1985 la moitié de l'énergie électrique française sera d'origine électro-nucléaire : elle équivaudra à 45 millions de tonnes de pétrole, c'est-à-dire à la moitié de la production pétrolière de la mer du Nord. Alors ne disons pas, de grâce, que nous n'avons pas de politique énergétique !

Je pense également à la monnaie. Le système monétaire européen, qui ne constitue, il est vrai, qu'une première et modeste étape sur la route, représente d'ores et déjà une réalisation notable. Or il a vocation à se développer.

Sans doute, et sur ce point je vous rejoins, monsieur Debré, le sujet qui peut nous causer le plus de préoccupations est la démographie. Quand on pense, il est vrai, aux populations des deux rives de la Méditerranée, et à leur rapport, qui se sera inversé dans vingt-cinq ou trente ans, on ne peut pas évaluer de se poser de graves questions. Si je vous rejoins, je ne suis pas pour autant persuadé que nous connaissons les réponses efficaces, susceptibles de renverser la tendance.

En tout cas, pour que la France conduise une politique juste et généreuse, pour qu'elle fasse entendre sa voix, une voix de paix, dans le monde, il faut que ce soit une France forte qui parle. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Deschamps.

**M. Bernard Deschamps.** Votre Gouvernement, monsieur le ministre, a maintes fois affirmé la vocation africaine de la France. Vous-même avez déclaré qu'il n'y avait pas de région du monde où les intérêts et les sentiments de la France soient aussi profondément engagés qu'en Afrique.

Oui, une longue histoire lie les pays d'Afrique et la France. Mais les jeunes Etats africains, pas plus le peuple français, ne veulent de la prolongation des liens coloniaux qui ont marqué notre passé. Aujourd'hui, ils affirment une volonté profonde de tisser les liens d'une coopération mutuellement fructueuse

avec notre pays. Or, au fil des années, cet espoir s'amenuise. Il fait place à la déception et à l'amertume. Les causes n'en sont pas difficiles à déceler.

Le voyage récemment effectué en Afrique par le secrétaire général du parti communiste français ainsi que les relations que nous entretenons avec les pays africains ont révélé et révèlent chaque jour avec plus de force la nouvelle réalité de ce continent.

Ce sont des pays marqués non seulement par le sous-développement chronique, séquelle du colonialisme, par la misère, la faim, la sous-médicalisation et l'analphabétisme, mais également par la naissance d'une exigence nouvelle des peuples à remettre en cause l'emprise impérialiste, à maîtriser leur destin en luttant pour leur indépendance économique, pour le progrès social et pour leur pleine souveraineté.

La victoire du mouvement de libération nationale en Zimbabwe, pays qui accédera officiellement à l'indépendance ce soir à minuit après quatre-vingt-dix années d'oppression coloniale, dont huit années de lutte armée, est le dernier exemple éclatant de cette réalité. Les peuples revendiquent, se battent pour un nouvel ordre économique et politique mondial, pour une coopération internationale fondée sur le respect de la dignité, de l'indépendance et de la souveraineté de chacun.

Il y a, en effet, monsieur le ministre, coopération et coopération. Il y a celle qu'exigent les peuples, et dont mon ami Robert Montdargent rappelait, ce matin, les principes, et puis il y a celle que vous leur offrez. La vôtre repose sur la défense d'intérêts bien particuliers, ceux des grands groupes industriels et financiers engagés dans un pillage gigantesque des pays africains.

**M. Jean Brocard.** Et allons donc ! Je crois avoir déjà entendu ça !

**M. Bernard Deschamps.** Ce qui vous intéresse, comme l'a avoué M. Galley devant la commission des affaires étrangères jeudi dernier, c'est le pétrole que recèle le sous-sol du Tchad, les réserves pétrolières considérables du Cameroun, du Gabon, du Congo, du Nigeria et d'autres pays encore, et cela pour le compte des sociétés pétrolières.

Ce qui vous intéresse c'est, entre autres, l'uranium du Niger, du Gabon, de Centrafrique et, d'une façon générale, les formidables richesses que recèle le sous-sol africain.

**M. Jean Brocard.** Il vaut mieux que ce soit pour nous que pour les Russes !

**M. Bernard Deschamps.** C'est ce qui vous intéresse, pour le compte des grandes sociétés multinationales, ce qui intéresse Pechiney-Ugine-Kuhlmann concerné par le site d'Inga au Zaïre, c'est le potentiel hydroélectrique de l'Afrique. Ce qui vous intéresse, ce sont les marchés à ravir, les sources de matières premières et la main-d'œuvre à bon marché.

Vous vous comportez en courtiers des sociétés multinationales...

**M. Jean Brocard.** Eh oui !

**M. Bernard Deschamps.** ... et pas seulement de celles à base française, d'ailleurs, ainsi que le prouve la part croissante des pays de la Communauté économique européenne et notamment de la République fédérale d'Allemagne dans les investissements en Afrique.

Loin de contribuer à la valorisation des richesses des pays africains, le redéploiement industriel que vous encouragez au détriment de l'intérêt de la France accentue, au contraire, le pillage de ces richesses et l'exploitation des travailleurs de ces pays.

L'Afrique du Sud, le pays de l'apartheid, condamné par la communauté internationale, est un terrain privilégié d'investissements avec le concours de l'Etat français qui collabore dans tous les domaines — politique, militaire, nucléaire, financier, technologique — avec le régime de Pretoria. Il n'est guère étonnant, dans ce contexte, qu'en 1979 votre gouvernement, monsieur le ministre, ait refusé de s'associer à une seule des résolutions votées à l'O. N. U. concernant cette région du monde.

Lors du débat de politique africaine du mois de décembre 1979, vous aviez démenti cette affirmation. Pourtant, j'ai ici même les textes de l'O. N. U. qui prouvent que, sur toutes les résolutions condamnant la politique raciale d'apartheid et rejetant la domination sud-africaine sur la Namibie, le représentant français a voté contre ; au mieux, il s'est abstenu, discréditant ainsi notre pays.

Aujourd'hui, l'Afrique du Sud, qui représente un grave danger pour tous les peuples d'Afrique australe, possède vraisemblablement l'arme nucléaire grâce à la technologie nucléaire que

vous lui avez livrée. Voilà la coopération fructueuse entre la France et un régime mis au ban de la société internationale !

Certes, vous avez été contraint de vous associer à la condamnation des raids répétés de l'Afrique du Sud en Zambie. Mais combien de fois étiez-vous auparavant resté silencieux ?

Ces liens entre Paris et Pretoria portent un préjudice grave aux intérêts des peuples français et sud-africain et ternissent le visage de la France dans le monde. C'est cette politique, monsieur le ministre, que vous avez qualifiée ce matin de remarquable réussite.

Votre politique africaine se caractérise par son opposition résolue au mouvement d'émancipation des peuples africains...

**M. Jean Brocard.** Et l'Angola ?

**M. Bernard Deschamps.** ... aux forces progressistes qui luttent pour délivrer le continent de l'emprise néo-coloniale.

**M. Jean Brocard.** Laquelle ?

**M. Bernard Deschamps.** J'ai cité, par exemple, Pechiney-Ugine-Kuhlmann.

**M. Jean Brocard.** Ah !

**M. Bernard Deschamps.** Pour les intérêts des sociétés multinationales, pour le maintien à tout prix de leur domination sur les pays et les peuples, vous faites jouer à notre pays le rôle de gendarme de l'Afrique. Vous épauliez les régimes discrédités, corrompus, ayant perdu toute légitimité, mais vous vous efforcez de déstabiliser les régimes qui rejettent le joug de l'impérialisme.

**M. Jean Brocard.** Et l'Afghanistan ?

**M. Bernard Deschamps.** Vous faites et défaits les gouvernements. Ainsi, après avoir soutenu des années durant, financièrement, militairement, politiquement, le sinistre Bokassa, voilà que vous l'avez remplacé par Dacko, son conseiller personnel. Ce changement n'implique bien évidemment ni nouvelles institutions, ni nouvelles méthodes de gouvernement, ni, bien sûr, remplacement d'équipe gouvernementale. Les principaux complices de Bokassa sont aujourd'hui ministres, mais l'opposition est toujours bannie et réprimée, les fonctionnaires centrafricains attendent chaque mois le chèque de la Banque de France pour être payés et les entreprises françaises continuent d'exploiter les richesses du sous-sol.

A cet égard, le groupe communiste propose la constitution d'une commission d'enquête...

**M. Jean Brocard.** Ah !

**M. Bernard Deschamps.** ... et nous avons déposé une proposition de résolution dans ce sens, afin de déterminer les responsabilités de tous ceux qui ont côtoyé, cautionné et bénéficié des crimes de Bokassa.

Le Président de la République vient, par ailleurs, de voler au secours de Hassan II, désormais isolé sur le continent africain et dans les instances internationales sur le problème du Sahara occidental.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est risible !

**M. Bernard Deschamps.** A la suite de grandes défaites militaires, Hassan II semble chercher à internationaliser le conflit en sollicitant le soutien des alliés atlantiques.

Le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, tout en revendiquant une prétendue neutralité à l'égard du conflit du Sahara occidental, vient de promettre la livraison d'une centaine de chars français à l'armée marocaine après lui avoir livré des Mirage et avalisé la présence de conseillers militaires français.

**M. Jean Brocard.** Très bien !

**M. Bernard Deschamps.** Aujourd'hui, le Front Polisario peut faire état de la capture, dans le Sud-marocain, d'armes sud-africaines fabriquées à Pretoria sous licence française. Ainsi, une fois de plus, notre pays a le triste honneur de se retrouver avec les Etats-Unis du côté d'un régime réactionnaire qui s'oppose par tous les moyens à la juste lutte du peuple sahraoui pour son indépendance et pour sa liberté. Ce faisant, vous faites fi de toutes les résolutions de l'O. N. U. et de l'O. U. A. qui demandent un règlement politique du conflit et la reconnaissance du Front Polisario.

Le rôle de gendarme que vous faites jouer à notre pays se manifeste par les diverses interventions des troupes françaises au Zaïre, en Centrafrique, au Tchad. Il y a quelque temps, le

Gouvernement tchadien vous avait demandé de retirer les forces françaises. Pourquoi, monsieur le ministre, n'avez-vous pas donné suite à cette demande légitime ?

Votre rôle de gendarme, à l'appui duquel vous avez créé le groupe d'intervention extérieure autonome, se manifeste également par la « diplomatie du Jaguar », dont la dernière illustration était le soutien apporté au régime du social-démocrate Bourguiba lors des événements de Gafsa en Tunisie.

**M. Alain Bocquet.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Bernard Deschamps.** Bien volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Bocquet, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Alain Bocquet.** Mon collègue Bernard Deschamps vient de parler du social-démocrate Bourguiba. Je rentre à l'instant de Tunis.

**M. Jean Brocard.** C'est bien combiné !

**M. Alain Bocquet.** J'étais avec mes amis Pierre Zarka, député de la Seine-Saint-Denis, Hélène Luc, sénateur du Val-de-Marne, le professeur Nozeran, de la faculté des sciences d'Orsay.

Nous nous étions rendus là-bas pour déposer, au nom de la défense des droits de l'homme et de la liberté, une demande en grâce auprès du président Bourguiba. Malheureusement, les treize condamnés à mort du procès de Gafsa ont été odieusement pendus. Je m'associe de ce point de vue au rappel au règlement fait par Robert Montdargent tout à l'heure. Mais je veux m'indigner du sort qui nous a été réservé à nous autres, parlementaires français, et à un professeur de l'université qui a, d'ailleurs, contribué à former plusieurs cadres de l'agronomie tunisienne.

En effet, nous n'avons même pas eu droit aux égards réservés à de simples touristes. Nous avons été expulsés *manu militari* par vingt policiers, pas moins.

**M. Jean Brocard.** Bravo !

**M. Robert Montdargent.** C'est ce que vous appelez la liberté, monsieur Brocard ?

**M. Alain Bocquet.** C'est scandaleux. C'est inadmissible. Je tiens à protester ici solennellement.

**M. Robert Montdargent.** On les voit, les défenseurs de la liberté !

**M. Alain Bocquet.** J'espère, monsieur le ministre, que le Gouvernement français protestera auprès de son homologue tunisien sur ce procédé inqualifiable à l'égard des parlementaires français accueillis comme s'ils étaient de véritables terroristes, et expulsés.

**M. Jean Brocard.** Comme dit la chanson : « Fallait pas y aller » !

**M. Alain Bocquet.** C'est facile à dire, monsieur Brocard !

**M. André Chandernagor.** Monsieur Bernard Deschamps, me permettez-vous à mon tour de vous interrompre ?

**M. Bernard Deschamps.** Vous parlerez lorsque j'en aurai terminé.

**M. André Chandernagor.** Ah ! voilà la démonstration !

**M. Bernard Deschamps.** Je termine donc mon propos.

**M. André Chandernagor.** C'est merveilleux ! On invoque la liberté d'expression d'un côté, mais on la refuse de l'autre ! Staliniens ! (Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** M. Bernard Deschamps a seul la parole.

**M. Bernard Deschamps.** Votre rôle de gendarme en Afrique se manifeste également par l'existence de bases militaires françaises à Djibouti, à la Réunion, à Mayotte, au Gabon, en Côte-d'Ivoire, ainsi qu'au Sénégal de Léopold Sédar Senghor, vice-président de l'Internationale socialiste.

Votre rôle de gendarme se manifeste aussi par la concentration de moyens militaires français de surveillance dans les îles malgaches d'Europa, de Bassa da India, de Juan de Nova et des Glorieuses, îles qui sont indûment occupées par la France en violation flagrante des décisions de l'O. N. U. et de l'O. U. A. qui demandent leur restitution à Madagascar.

Cette concentration militaire contribue à aviver des tensions dans la région. Elle va à l'encontre des aspirations de paix et d'amitié des pays du littoral de l'océan Indien, qui réclament, depuis 1970, l'évacuation de bases militaires et des flottes de guerre dont le déploiement ne cesse de se renforcer.

Ces pays demandent que l'océan Indien devienne une zone dénucléarisée. Or, à cette légitime demande, votre Gouvernement répond en multipliant les mouvements de la flotte française, en menaçant d'utiliser l'arme nucléaire, en cas de besoin, dans l'océan Indien, tandis que certains, dans votre majorité, proposent à l'Assemblée européenne un dispositif militaire européen commun pour défendre, prétendument, la route du pétrole.

Monsieur le ministre, nous ne vous laisserons pas trahir ainsi les liens de solidarité qui unissent notre peuple aux peuples africains, et qui sont fondés sur le soutien apporté par le mouvement ouvrier français aux luttes des peuples pour s'affranchir de la domination impérialiste.

Il faut à notre pays une grande politique africaine, une politique de coopération large et diversifiée, fondée sur le respect du droit de chaque pays de disposer souverainement de ses ressources et d'en obtenir un juste prix ; une politique d'aide efficace aux mouvements qui luttent pour l'indépendance politique et économique de leur pays...

**M. Jean-Marie Daillet.** Et pour l'oppression !

**M. Bernard Deschamps.** ... aux régimes qui construisent l'avenir de ce continent dans la liberté et le bien-être des peuples.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ben voyons !

**M. Bernard Deschamps.** Cela exige que notre pays cesse de s'aligner sur les Etats-Unis et sur les Neuf, dans les organisations internationales ; qu'il cesse de s'engager, sous quelque prétexte que ce soit, dans des aventures coloniales pour épauler les régimes discrédités et corrompus mis en place par l'impérialisme.

Cela exige de mettre un terme à la domination des firmes multinationales.

Cette politique exige, enfin, que notre pays respecte les décisions de l'O. U. A. et de l'O. N. U. et les recommandations du mouvement des non-alignés concernant, notamment, la reconnaissance du Front Polisario, le retrait des forces marocaines du Sahara occidental, l'embargo contre le régime inqualifiable de Pretoria, la restitution à Madagascar des îles du canal du Mozambique, le démantèlement des bases et des forces militaires en océan Indien et l'établissement de rapports égaux, culturels et économiques avec les pays du tiers monde.

Aujourd'hui, ce qui progresse en Afrique comme dans le monde entier, c'est l'émancipation des peuples. Les succès remportés par plusieurs pays d'Afrique dans l'édification de sociétés socialistes en témoignent.

Face à cette formidable soif de justice, l'attitude du Gouvernement français va à l'encontre des intérêts des peuples d'Afrique et du peuple de France, intérêts qui sont les mêmes car nous avons devant nous les mêmes exploités. C'est pourquoi nous participons au même combat pour l'instauration d'un nouvel ordre économique et politique mondial. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. Jean-Marie Daillet.** Et Kaboul ?

**M. le président.** La parole est à M. Frédéric-Dupont.

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Mes chers collègues, j'ai entendu les deux interventions de M. le ministre des affaires étrangères et je constate qu'elles sont beaucoup plus proches des réalités présentes que son intervention de l'année dernière.

Les forces du Pacte de Varsovie atteignent ou dépassent à l'heure actuelle, sur tous les plans, celles du Pacte atlantique. Depuis cinq ans, la Russie des Soviets, avec ses alliés cubains et allemands de l'Est, s'est assurée le contrôle de l'Angola, de l'Abyssinie, du Yémen, de la Zambie, de la Tanzanie. Enfin, en Afghanistan, elle se trouve à 800 kilomètres du détroit d'Ormuz.

Les blindés russes sont à Weimar, c'est-à-dire à une distance de Strasbourg inférieure à celle de Paris au Mans.

La menace est globale et s'étend à tous les continents. C'est ainsi que les Russes ont pu acquérir des bases d'une valeur incomparable au Tonkin.

Lors de la dernière session de l'Assemblée de l'Atlantique Nord nous avons entendu dénoncer la pression russe pour détacher l'Islande et la Norvège de l'O. T. A. N. Nous avons été informés des violations continues de la frontière norvégienne et la motion votée par l'Assemblée de l'Atlantique Nord est ainsi rédigée : « Pour contrebalancer les menaces soviétiques dans la mer de Barentz, des mesures militaires sont indispensables et urgentes. Nos communications atlantiques sont en cause. »

En Europe, les SS 20 peuvent neutraliser en quelques salves nos forces nucléaires stratégiques terrestres. Ce n'est pas sans inquiétude que j'ai lu ce soir dans *Le Monde* que le chancelier

allemand avait l'intention de proposer aux Soviétiques un accord aux termes duquel on cesserait désormais de construire en Europe des armes nucléaires à moyenne portée; ce qui signifierait qu'avec les 300 à 350 SS 20 dont ils disposent dès à présent, les Russes conserveraient la possibilité de neutraliser toutes nos forces, et que nous nous ne pourrions en construire. 350 plus 0 égale 350 et 0 plus 0 égale 0.

**M. Robert Montdargent.** Quel bon mathématicien !

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Comment en est-on arrivé là ?

**M. Pierre Guidoni.** On se le demande !

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Je n'aurai pas la vanité de rappeler toutes les interventions que j'ai faites depuis 1976 à cette tribune sur le renforcement hallucinant de la puissance soviétique. Depuis trois ans, l'état-major français ne cesse de faire rapport sur rapport; le général Haig, que nous avons entendu si souvent à l'Assemblée de l'Atlantique Nord quand il était commandant en chef, n'a cessé de nous alerter sur notre retard en armement. Les dirigeants chinois ne cessent de nous prévenir des menaces russes. Le président Senghor a reproché au président Carter d'avoir laissé les Soviétiques s'implanter dans de nombreux pays d'Afrique.

Nous avons tous, Européens et Américains, somnolé au rythme de la détente. Nous avions la possibilité de construire la bombe à neutrons, nous y avons renoncé. Nous avions la possibilité de réarmer la Chine en armes légères défensives, mais on a refusé, au nom de la détente.

Nous avons procédé avec les Soviétiques à une étrange répartition du travail: les Américains fournissent le blé à un pays dont la terre est aussi fertile que la terre américaine, mais qui manque de tracteurs; les puissances occidentales industrialisées livrent des ordinateurs aux Russes qui ont des réserves pétrolières considérables pour leur permettre de les extraire. Elles ont fourni aux Russes les ordinateurs des jeux Olympiques de Moscou. Et pendant ce temps-là la Russie fabrique des armes et n'a qu'un seul objectif: la guerre !

**M. Robert Montdargent.** C'est faux !

**M. Edouard Frédéric-Dupont.** Et si la Russie refuse le titane à l'industrie française de peur que celle-ci puisse s'en servir pour fabriquer des avions militaires, elle fournit à ses amis ou à ses protégés d'Afrique — c'est le chiffre qui a été donné par le président Nixon dans une interview récente — 75 p. 100 du matériel militaire qui se trouve sur ce continent.

Et nous sommes des gens de bonne composition car notre contribution à l'effort militaire soviétique risque d'être gratuite. La dette soviétique dépasse actuellement 50 milliards de dollars. Si les Américains nous demandent d'interrompre ce scénario en appliquant ce qu'ils appellent des sanctions, je pense que leur demande peut être satisfaite.

Depuis notre dernier débat de politique étrangère, deux faits essentiels se sont produits.

D'abord l'U. R. S. S. a ahattu son jeu. Vous avez entendu les discours menaçants de Brejnev à Berlin, il y a deux ou trois mois, lorsqu'il s'est agi pour les pays de l'O. T. A. N. d'accepter des armes américaines de défense contre les SS 20 soviétiques. Vous avez entendu M. Marchais à Moscou, parlant comme s'il était déjà le maître de la France (*Sourires sur les bancs des communistes*). Vous avez pris connaissance de l'opération de Kaboul et, enfin, vous connaissez les concentrations inquiétantes près de certaines frontières de l'Europe.

Le président Nixon, dans un article remarquable, qu'a publié cette semaine un hebdomadaire, s'exprime ainsi: « La troisième guerre mondiale est commencée. La Russie ne veut pas la guerre mais elle veut le monde et, si possible, sans guerre. Cette guerre, nous risquons de la perdre par défaut. » Nous pouvons méditer sur ces paroles.

Le deuxième fait d'une importance considérable est que les Anglo-Saxons, qui ne comprennent rien jusqu'au jour où ils comprennent tout, enfin réveillés par les affaires de Kaboul et de Téhéran, ont subitement tout compris, un peu tard malheureusement.

La politique étrangère de la France, dans la situation présente, semble trop souvent hésitante. J'ai d'ailleurs eu l'impression, comme M. de Lipkowski, que vous étiez plus préoccupé de démontrer que votre politique n'était pas alignée sur celle des Américains que de montrer les impératifs d'une solidarité nécessaire devant un péril commun.

Monsieur le ministre, les hommes de ma génération se souviennent. En 1917, étant jeune, je me souviens d'être allé accueillir, avec les enfants des écoles, le général Pershing. Les Américains

nous ont sauvés. En 1943, ils sont revenus. Ils nous ont sauvés de nouveau. Je n'ai pas oublié le plan Marshall. Je n'ai pas oublié le pont aérien de Berlin, et il était temps qu'ils arrivent.

S'il est tout à fait normal de montrer que la France est juge de sa politique, il est surtout nécessaire, dans les périodes aussi graves que celle que nous vivons, d'affirmer la solidarité des peuples libres.

Je ne vous ferai pas de chicane sur des dates. D'autres vous ont déjà adressé des reproches à ce sujet. Je rappellerai seulement que vous avez trop attendu pour condamner la prise des otages par M. Khomeiny, ce fanatique que nous avons couvé en France, au mépris des règles diplomatiques.

Vous avez trop attendu pour condamner l'invasion de l'Afghanistan. Vous avez tenu à être parmi les derniers défenseurs des jeux Olympiques de Moscou, alors que vous aviez interdit la venue des joueurs sud-africains au nom des droits de l'homme. Deux poids, deux mesures !

S'agissant du Proche-Orient, vos intentions sont bonnes mais stériles.

Vous avez lancé un détonateur: l'autodétermination. C'est un mot grave qui nous rappelle beaucoup de choses. Vous l'avez lancé au bénéfice de l'O. L. P. Or c'est l'O. L. P. dont la charte prévoit l'extermination d'Israël et elle a été la seule entité arabe qui ait applaudi à l'invasion russe en Afghanistan. Cette politique était-elle opportune ?

Vous subordonnez une paix véritable à l'accord de l'O. L. P. qui veut exterminer Israël. Est-ce possible ? Vous avez, par votre surenchère palestinienne, je le crois, et c'est en tout cas son avis, gêné le président Sadate vis-à-vis des Arabes, alors que les accords de Camp David constituent la seule chance d'une approche — je dis bien d'une approche — vers la pacification. Cette initiative était-elle raisonnable ?

Et le plus grave, c'est que la désunion du monde libre ne peut qu'encourager les Soviétiques et menacer la paix. En outre, la stratégie de la peur est assurément contagieuse. Nous voyons l'Islande, la Grèce, le Yémen du Nord, l'Amérique centrale, le Pakistan s'enfoncer, progressivement, dans le neutralisme. La « finlandisation » progresse en Europe. Les Danois et les Hollandais ont refusé les armes que les Américains leur offraient pour résister aux SS 20 et aux Backfire. Et soyez prudent: vous savez que certains Allemands, obsédés par la réunification, commencent à écouter parfois le chant de certaines sirènes. Et, au sein d'une Europe finlandisée, que deviendrait la France qui compte déjà 20 p. 100 d'électeurs communistes ? C'est d'ailleurs un paradoxe étrange de constater que la finlandisation progresse au moment où il faudrait construire un mur de la horie à l'échelle planétaire pour empêcher de passer les millions d'êtres qui fuient les pays communistes.

Monsieur le ministre, tout est menacé mais tout peut être sauvé. Augmentez la puissance militaire. Ne renouvelez pas l'erreur de 1940. Ne vous contentez pas de prototypes, notamment en matière de forces nucléaires à moyenne portée. Soyez aussi le catalyseur de l'union des peuples libres.

Le grand moment de votre intervention de ce matin s'est situé quand vous avez rappelé — vous ne m'avez d'ailleurs pas surpris — la fidélité inébranlable de la France à ses alliances avec les pays du monde libre.

Force, union, c'est nécessaire, mais il faut aussi de la résolution. Il faut que le monde libre affirme sa volonté de ne pas subir la menace communiste.

Il nous reste à méditer ensemble ce commentaire de saint Eucher, évêque de Lyon, qui, au moment de l'invasion des Barbares sous le Bas-Empire décrivait ainsi la situation: « Le monde romain avait la puissance, mais ce monde aux cheveux blancs n'avait plus le courage de s'en servir. » Affirmons notre force, notre union et surtout notre courage.

Il est tard, monsieur le ministre, c'est vrai, mais il n'est jamais trop tard pour défendre la liberté. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Il est effectivement tard (*sourires*), et j'adresse un appel aux orateurs qui ont encore à intervenir afin qu'ils respectent le temps pour lequel ils se sont fait inscrire. Cela nous permettra de ne pas finir trop tard... ou trop tôt, à votre choix.

La parole est à M. Caro.

**M. Jean-Marie Caro.** Monsieur le ministre, mes premiers mots seront pour vous remercier de la remarquable déclaration que vous nous avez faite ce matin pour introduire le très important débat de politique étrangère que le Gouvernement a bien voulu accepter d'avoir avec l'Assemblée nationale.

Je suis persuadé que vos propos auront une heureuse incidence sur les possibilités d'évolution favorable, sinon de dénouement des dramatiques situations de crise qui menacent notre sécurité.

En cette période de graves tensions et de profonde inquiétude, par votre bouche, la France a tenu, avec sérénité et détermination, le langage de la paix dans le respect des peuples et des droits de l'homme.

Comme vous l'avez justement dit vous-même, l'Afghanistan et le Proche-Orient sont, du fait de l'actualité, au centre de nos profondes préoccupations.

La France, avec ses partenaires européens, a proclamé que l'intervention soviétique en Afghanistan était inacceptable, l'objectif à atteindre, vous nous l'avez rappelé ce matin étant le retrait des troupes soviétiques.

Vous affirmez que ce retrait est nécessaire. Le problème qui demeure est de savoir comment. Bien que vous estimiez que la question n'est pas de savoir si le départ des troupes soviétiques sera aisé à atteindre. Aisé, monsieur le ministre... Qui d'entre nous pourrait s'abandonner à ce rêve ! Votre euphémisme ne nous est-il pas servi pour qu'avec vous nous pensions plutôt à son extrême contraire ?

Avant ce retrait nécessaire et, nous en sommes persuadés, pour ce retrait nécessaire, vous recevrez le mercredi 23 avril M. Gromyko.

C'est vrai, comme vous le dites, le dialogue s'impose plus que jamais même s'il ne suffit pas ; mais y renoncer c'est perdre jusqu'à la possibilité de se faire comprendre. En d'autres temps, pas trop lointains, Napoléon I<sup>er</sup> qui s'y connaissait en arts martiaux, ne lançait-il pas qu'« en amour comme dans la guerre, pour en finir il faut se voir de près » ? L'amour, hélas ! nous en sommes loin avec le voisin russe : quant à la guerre, encore hélas ! elle est déjà déclaré ailleurs, par lui, et nous apparaît, à nous, menaçante.

Il faut se voir de près, certes ! et je suis persuadé que c'est le langage de la fermeté que vous tiendrez au représentant du gouvernement soviétique ; vous saurez avec conviction, outre le rappel de l'objectif politique d'une France déterminée, lui proclamer avec indignation la condamnation de la France devant les atrocités commises par les envahisseurs soviétiques contre le malheureux peuple afghan. Vous n'oubliez pas, monsieur le ministre, que pendant que vous tenterez ce dialogue avec le représentant de Moscou, le ministre soviétique que vous aurez devant vous dans votre bureau est responsable, avec son gouvernement, de l'envoi des renforts et de l'utilisation sur le terrain de toutes les armes, y compris les armes chimiques, et de toutes les tortures, y compris les assassinats collectifs qui confinent en certains secteurs à l'horrible forfait de l'extermination.

Vous n'oubliez pas, j'en suis certain, monsieur le ministre, que les Soviétiques ne doutent pas que le fait accompli en Afghanistan ne soit bientôt accepté par la communauté internationale et que, lorsque l'ordre régnera à Kaboul, ils feront tout pour que l'Europe puisse accueillir à ce moment-là l'offensive de paix qu'ils ne manqueront pas de célébrer au nom de la sacro-sainte détenté sur les ruines et les cendres de l'holocauste afghan.

Mais devant qui ou quoi les Soviétiques sont-ils capables de s'incliner ? Les hommes du Kremlin ne croient pas qu'à l'âge nucléaire les forces militaires comptent moins que la productivité économique. Ils compensent l'inefficacité de leur appareil productif par l'accumulation de missiles, de chars d'assaut, de divisions.

Un pays qui préfère les canons au beurre aussi résolument que l'Union soviétique doit bien encaisser un jour les dividendes de son énorme effort d'armement.

Pour la première fois, en envahissant l'Afghanistan, les Soviétiques ont engagé leur armée régulière au-delà des lignes tracées à Yalta. Depuis trente ans, l'Union soviétique maintient au cœur de l'Europe une trentaine de divisions blindées ou cuirassées. Elles lui assurent à la fois la sécurité et un moyen de pression. Les divisions soviétiques en République démocratique allemande, les plus modernes, rappellent de façon lancinante aux Européens leur vulnérabilité.

Contre cette armée d'offensive, les forces armées de l'alliance Atlantique doivent mobiliser une défense, même si les responsables jugent improbable la mise à exécution de la menace. L'accumulation des armes nucléaires à 250 kilomètres à vol d'oiseau des frontières de l'Est de la France rend presque inévitable l'ascension aux extrêmes.

Nouveau coup de Prague, le coup de Kaboul a secoué les démocraties occidentales et leur a fait reprendre conscience des énormes dangers qu'à leur tour elles peuvent courir demain. Quand on bafoue les droits de l'homme, quel sentiment vertueux pourrait encore vous inciter à respecter l'indépendance nationale ? Le cynisme du totalitarisme idéologique n'admet pas la nuance. Pas de quartier quand une occasion se présente pour étendre sa domination !

Lorsque le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chaban-Delmas, s'est rendu à Moscou, espérant provoquer un geste positif des dirigeants soviétiques pour rétablir la confiance, la réponse s'est abattue, cinglante : Zakharov assigné à résidence ! Et notre président a quitté immédiatement Moscou. Pas de dialogue possible ! Il fallait sauver l'honneur et la dignité, et c'est ce que fit M. Chaban-Delmas auquel je tiens à rendre hommage. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Nombre de Français s'expriment aujourd'hui comme si la tension actuelle entre Washington et Moscou ne concernait qu'indirectement notre pays. Ils n'ignorent pourtant pas que la réaction américaine à l'expédition soviétique en Afghanistan répond à leurs intérêts autant qu'à celui des Etats-Unis. Certains ne vont-ils pas jusqu'à souhaiter, au fond d'eux-mêmes, une politique bien plus dure des Etats-Unis, à qui ils voudraient bien laisser en charge tous les risques, sans pour autant provoquer à leur égard le mécontentement de l'Union soviétique.

L'inacceptable et intolérable agression contre les Etats-Unis commise en Iran par des fanatiques, qui ont bafoué officiellement, au nom de leur pays, les droits de l'homme et ceux du droit international, n'a fait qu'alourdir, en cette grave période de crise, les responsabilités considérables de nos amis d'outre-Atlantique.

Certes, le rapport de forces entre les Etats-Unis et l'Union soviétique n'est pas le même qu'en 1962, dans l'affaire de Cuba. Le président Carter ne possède pas les moyens de lancer à Moscou l'ultimatum d'un John Kennedy qui disposait alors de la supériorité des armements. Aussi devons-nous avouer que le risque de déclarer avec éclat notre solidarité avec nos amis américains est infiniment plus grand en 1980 qu'il ne l'était en 1962.

De Kaboul à Téhéran se profile la lutte pour le contrôle de la route du pétrole. Si cette partie du monde tombe sous le contrôle de Moscou, que survivra-t-il de l'indépendance de l'Europe occidentale ?

Le président Carter, même s'il est engagé, comme c'est la règle de nos démocraties, dans une campagne électorale, procède actuellement à une révision déshonorante de la politique de son pays. Sa patience, ses déclarations, voire ses menaces, ses recherches de règlement, aux effets malheureusement infructueux, ont jusqu'à maintenant permis à l'inacceptable de se concrétiser. Nos grands amis américains, eux qui nous ont aidé à détruire la barbarie nazie, ne peuvent, depuis six mois, sauver leurs diplomates pris en otages. Quel drame pour eux, et par conséquent, nous nous ! Oh ! certes, nous aurions applaudi à une opération du type de celle que réalisèrent nos amis Israéliens à Entebbe ou de celle, plus proche, qui fut remarquablement conduite à Kolwezi par les parachutistes français, car le secret du respect que les autres vous portent, réside dans des décisions rapides et leur exécution immédiate.

La critique est aisée et la responsabilité des Etats-Unis est très grande. Doit-elle pour autant affecter notre solidarité ? Consents de l'atroce complication de la situation internationale qu'il leur appartient d'affronter en première ligne, ils ont besoin de nous. Qui leur en ferait grief ?

L'appel à la solidarité par-dessus l'Atlantique, comme océan de notre civilisation, vient cette fois, de l'Ouest. Cet appel n'est pas seulement l'expression d'un besoin pour défendre les intérêts vitaux d'une nation. Il est, en même temps, comme il le fut déjà par deux fois en ce siècle — lancé, souvenons-nous-en, par nous — le cri d'alarme du monde libre que constituent nos démocraties occidentales.

Allons-nous tergiverser sur la façon de répondre ?

Comme l'estime le président de notre commission des affaires étrangères, M. Couve de Murville, la valeur de cet appel n'est pas en cause, mais ce qui compte c'est la manière.

Ce qui comptera désormais pour nous à partir d'aujourd'hui, monsieur le ministre, ce sera la manière de répondre à nos alliés et amis d'outre-Atlantique.

On peut parfois prétendre que nous ne sommes sans doute pas responsables du fait que les sanctions de Washington n'aient, jusqu'à présent, pas produit d'effet, ni à Kaboul ni à Téhéran, que nous ne sommes sans doute pour rien dans le fait que les accords de Camp David n'aient jusqu'à maintenant pas réglé l'affaire palestinienne. Mais nous sommes responsables, en tant que membre à part entière de la communauté du monde libre, de l'impuissance de nos démocraties à s'opposer, sinon à mettre un terme, aux atteintes de plus en plus insupportables dont sont victimes la paix et la sécurité de nos peuples.

Notre sécurité en Europe ne saurait être dissociée d'une entente étroite avec nos alliés américains. Notre indépendance ne peut grandir que dans la solidarité agissante du monde libre, faute de quoi elle périrait.

Aujourd'hui — comme d'ailleurs hier — dans les moments graves de notre histoire, nous avons fait l'analyse objective de la situation et défini sans complaisance les efforts qu'exigent la paix, la sécurité et la prééminence des intérêts de la France.

Il nous appartient de réagir avec détermination et rapidité. Il faut assurer une coopération sans cesse plus étroite en matière de politique étrangère et de défense entre nos pays européens qui doivent être capables, chaque fois que la nécessité apparaît, non seulement de parler d'une seule voix mais d'agir ensemble.

Le pouvoir politique européen est à ce prix. Pour l'affirmer, la France a les moyens de prendre les initiatives qui s'imposent.

La communauté occidentale pourra être ainsi renforcée, et nous pourrions, en son sein, avec nos amis d'outre-Atlantique, dans des moments graves comme celui que nous vivons, au lieu de nous contenter d'analyser les initiatives de tel ou tel de nos partenaires, de les refuser ou de les suivre, préparer avec eux des décisions communes garantissant la paix et le progrès.

Quels que soient les avatars que la diplomatie occidentale a pu enregistrer ces derniers temps, un sursaut est nécessaire. Il faut bloquer l'avance de l'irréparable. Je souhaite ardemment qu'une réunion des chefs d'Etat occidentaux se tienne aussi rapidement que possible pour mettre au point les actions qu'exige notre solidarité et définir les responsabilités.

Il est indispensable de donner à nos pays libres, sensibles au vent de l'histoire, impressionnés par la force soviétique, la certitude que l'Occident uni relèvera le défi et garantira ses intérêts vitaux. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Valleix.

**M. Jean Valleix.** La paix dans le monde, l'indépendance des peuples, la dignité de la personne, tels sont bien toujours les grands desseins de la politique extérieure de la France.

Vous évoquiez ce matin, monsieur le ministre, le consensus de l'opinion publique. L'Assemblée vous l'a manifesté, mais y a-t-il vraiment adhésion ?

Ce consensus, sorte d'accord tacite, de consentement passif, est-il à la mesure d'événements comme ceux d'Iran et d'Afghanistan ? J'en doute parfois.

Les pays sent que nous sommes parvenus à un tournant dans les relations internationales. Pour l'efficacité de la France dans le monde, pour que nos concitoyens adhèrent pleinement à notre politique extérieure, une meilleure information de l'opinion publique, une attitude sans doute encore plus claire et plus vigoureuse du Gouvernement me semblent souhaitables et nécessaires. Il n'en serait que mieux soutenu par le pays.

Les Français sont parfois mal informés des mutations mondiales intervenues au cours des années soixante-dix. Conscients, et pour cause, du choc pétrolier, ils ont mal réalisé ce passage de l'affrontement des deux blocs à la distribution multipolaire des équilibres nouveaux. Au risque total d'hier, s'est substituée — ou s'est ajoutée — l'instabilité d'un monde plus fractionné : pays en voie de développement, pays producteurs de pétrole, apparition de fêlures dans l'ensemble occidental et bien d'autres phénomènes nouveaux.

Une attitude plus claire et plus vigoureuse du Gouvernement est nécessaire, disais-je. Les Français comprennent mal, en effet, le comportement du Gouvernement au sujet des jeux Olympiques après l'attitude adoptée envers l'Afrique du Sud. D'un côté, il y a, certes, l'apartheid, mais, de l'autre, on assiste à une invasion militaire brutale, au recours à des procédés inhumains, condamnables aussi bien au nom de la morale que de la loi internationale.

Les Français ne saisissent pas non plus qu'après la conférence d'Helsinki, qui devait étendre le respect des droits de l'Homme entre les cosignataires, l'un d'entre eux — et lequel ! — les viole à Kaboul, impunément jusqu'à ce jour. Une réplique trop tardive, trop verbale, donne à l'opinion le sentiment que le dynamisme n'est que d'un côté, celui de l'impérialisme soviétique qui n'a jamais envisagé un quelconque désarmement idéologique. D'où ce temps lourd d'orage munichois.

Plus de clarté et plus de vigueur eussent été également bienvenus dans l'affaire iranienne. On comprend mal qu'après « les facilités » de Neauphle-le-Château, nous soyons si démunis. Certes, la non-ingérence comporte ses lois, mais quels sont les progrès démocratiques de l'Iran ? Si je ne suis pas déçu que nous n'ayons pas tiré le moindre baril de pétrole à meilleur compte — et je souhaite que personne ne l'ait espéré — je le suis, en revanche, par le fait que, dans les difficiles négociations engagées pour la libération des otages américains, nous ne jouissons pas, compte tenu de certaines situations passées, de plus d'autorité.

Et ce qui est ressenti par notre opinion l'est parfois aussi par l'étranger, et certains de nos meilleurs amis étrangers que je

rencontre au Conseil de l'Europe me l'ont fait savoir. Même s'il ne s'agit que d'incompréhension, cela n'est pas bon pour le rayonnement de notre pays.

Si j'évoque le Conseil de l'Europe, c'est parce qu'il regroupe la grande famille des démocraties libres de l'Europe qui se retrouvent toutes dans un consensus pour la défense des droits de l'Homme. Je vous en reparlerai très prochainement, monsieur le ministre, car cette assemblée peut nous aider à mener à bien notre mission en faveur de la paix et de la liberté. Mais, encore une fois, c'est au Gouvernement qu'il appartient de traduire en actes clairs l'aspiration des peuples.

Clarté et vigueur s'imposent d'autant plus que les temps sont plus troubles. Or notre opinion éprouve de temps à autre — vous le ressentez vous-même, sans doute, monsieur le ministre — le sentiment que notre diplomatie débouche plus sur une politique d'arrangements immédiats que sur une politique de paix active et d'avenir. Ce n'est peut-être qu'un sentiment, mais il serait bon de porter remède à cette situation.

A la diplomatie intelligente, il serait bon que s'ajoute une diplomatie d'initiative. C'est une affaire de style et d'état d'esprit. Le pays aspire à la détente, mais je crois qu'il n'est pas prêt à accepter une détente à tout prix. Il désire qu'elle s'accompagne du respect des valeurs traditionnelles de notre civilisation, notamment de celles de notre pays.

Permettez-moi, à ce point de mon exposé, monsieur le ministre, de vous poser quelques questions tournées vers l'avenir.

Président récemment une réunion de travail qui réunissait à Vienne des représentants des pays européens et des pays de l'O. P. E. P., je me suis entendu affirmer clairement qu'il n'était pas question de mettre à genoux les pays occidentaux qui sont, au demeurant, les meilleurs clients de l'Organisation. Or nous apprenons par la presse que le prix du pétrole pourrait de nouveau monter en flèche sous le prétexte qu'il conviendrait de l'aligner sur le prix des énergies nouvelles. Pourtant, jusqu'à présent, la thèse était qu'il fallait favoriser ces énergies, afin que le pétrole puisse demeurer une matière première.

Les pays occidentaux — et notamment la France — peuvent-ils accepter une pareille évolution sans rechercher, sans provoquer s'il le faut, une nécessaire clarification ?

Par ailleurs, je suis de ceux, monsieur le ministre, qui se réjouissent qu'une aide de un milliard de dollars ait été accordée par les pays de l'O. C. D. E. à la Turquie. En effet, ce bastion avancé de l'Europe libre, ce pays aux structures démocratiques se trouve dans une situation politique très difficile. Mais je regrette de devoir constater que la République fédérale d'Allemagne va assurer la maîtrise d'œuvre en cette affaire. Nous avons peut-être laissé passer nos chances de renforcer nos liens avec ce pays, sur les plans culturel, économique et politique.

On a déjà parlé du gouvernement américain qui utilise avec ses alliés une méthode qui tient davantage de l'ultimatum que de la négociation, et je partage, sur ce point, la position du Gouvernement français. Il n'est pas normal que, dans cette affaire comme dans celle de l'Afghanistan, nous semblions opter pour une sorte de neutralité — certains ont parlé de non-alignement. Vous avez déjà évoqué cette question tout à l'heure, monsieur le ministre, et je n'y insiste pas. Mais l'opinion publique saisit mal votre position, et il serait bon de remédier à cet état de choses.

Une diplomatie d'initiative devrait nous conduire à engager les nécessaires concertations avec notre grand allié américain. Et si notre partenaire ne vient pas au-devant de nous, peut-être serait-il souhaitable que nous fassions le premier pas.

Et puis, autre question, pouvons-nous aller à Madrid ? Vous avez parlé tout à l'heure de cette conférence sur la sécurité et la coopération. Le Gouvernement s'interroge, mais semble finalement assez engagé. Pour ma part, je souhaite que nous n'oublions pas les précédents d'Helsinki. Avant Helsinki, en effet, une conférence européenne, organisée par les partis communistes, avait préparé une certaine opinion à accepter la situation du monde européen tel qu'il était. Il s'agissait de faire en sorte qu'à Helsinki on se contente d'évaluer les partages et les divisions de l'Europe. Il ne faudrait pas que les initiatives de deux partis politiques européens, l'un de l'Ouest, l'autre de l'Est, puissent nous entraîner dans un processus qui déboucherait à Madrid sur une sorte de prise d'acte de la situation créée à Kaboul. Soyons donc bien conscients des risques de la rencontre de Madrid si rien n'évolue dans un sens favorable d'ici là.

Dernière question, enfin : que pensez-vous, monsieur le ministre, d'une alliance pour le développement ? Nous avons peu parlé ici du dialogue Nord-Sud, mais on a récemment lancé l'idée d'une alliance pour le développement qui pourrait, entre autres, mobiliser les quelque cent milliards de dollars d'excédents dans les rentrées annuelles des pays fournisseurs de pétrole et non investis ou consommés chez eux. Ces milliards pourraient être insufflés dans le circuit mondial en direction des pays en voie

de développement, peut-être avec une certaine garantie des pays développés qui trouveraient là des possibilités pour écouler leurs produits.

Le problème est d'abord celui des pays en voie de développement. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait possible, par le moyen que je viens d'indiquer, de mobiliser en leur faveur des moyens supplémentaires, suivant en cela un des axes prônés par le Gouvernement ?

Au cours d'une récente visite en Allemagne, j'ai découvert les concours multiples que les forces vives allemandes apportent au développement. J'ai notamment appris, non sans surprise, que des fondations émanant de partis politiques que des églises y contribuaient. Cela est à noter, même s'il est vrai que l'Etat, qui double chaque fois la contribution des associations, se réserve un droit d'arbitrage entre les initiatives. La France ne pourrait-elle s'inspirer de cet exemple ?

Monsieur le ministre, ma conclusion sera fort simple. A l'étranger, vous le savez mieux que personne, combien de fois n'entend-on pas dire — et les Français y sont toujours sensibles — que la politique extérieure de la France reste une grande politique, une politique indépendante. Très souvent on ajoute : « Elle n'a pas changé depuis le général de Gaulle. »

Puissions-nous conjuguer nos efforts pour faire en sorte que la politique extérieure de la France, forte de l'indépendance de notre pays, concoure vraiment, avec le succès que nous ambitionnons pour elle, au rayonnement de la paix, de la liberté et de la dignité de l'homme. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Cousté.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Monsieur le ministre, vous avez, ce matin, commencé votre discours en posant plusieurs questions. Je veux vous dire combien ce sont celles qui préoccupent l'opinion publique.

J'ai tenu il y a quelques jours plusieurs réunions dans mon bon département du Rhône. Les questions que l'on m'a posées étaient précisément celles que vous avez évoquées. L'on voit que vous êtes aussi un élu du peuple et que vous avez compris ses préoccupations et ses inquiétudes.

Les Français se demandent, en effet, si notre politique étrangère entend réagir aux défis, si la détente n'est plus qu'une illusion, si la contribution de la France et de l'Europe peut apporter une solution au problème du Moyen-Orient, si la Communauté économique européenne progresse, si elle n'est pas remise en cause.

Le débat d'aujourd'hui est particulièrement opportun. La date en a été judicieusement choisie. Comme vous venez de le souligner à l'instant, il y a convergence, au-delà même de la majorité, pour approuver la politique de fermeté que vous avez énoncée à l'égard de l'U. R. S. S.

Mercredi prochain, vous recevrez M. Gromyko. Vous allez lui répéter que l'invasion de l'Afghanistan est inacceptable et, ainsi, vous aurez fort heureusement déclaré qu'il importe que les troupes soviétiques se retirent et que ce pays recouvre son indépendance. C'est une question de principe.

Comme vous l'avez fait remarquer, le dialogue s'impose plus que jamais dans une période de crise. Mais vous n'oubliez pas pour autant — et je vous suis reconnaissant de l'avoir précisé — que la France est membre de l'Alliance Atlantique.

Des tensions sont apparues entre Washington et Paris, notamment après le refus français du 7 février de ne pas participer à la réunion des cinq principaux pays occidentaux à Bonn et les discours de M. Vance à Chicago et de M. Brzezinski devant le *National press club* le 12 mars. Mais une mise au point récente montre que les Américains ont compris qu'on ne pouvait dire ni demander n'importe quoi, même à des alliés.

M. Cyrus Vance, devant la commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis a, le 27 mars dernier, indiqué que la politique étrangère de son pays faisait l'objet d'un nouveau consensus fondé sur deux principes. Selon le premier, les Etats-Unis doivent faire en sorte que la puissance militaire demeure équilibrée. « Nos forces de défense ne doivent le céder à aucune autre, notre force de dissuasion stratégique ne doit pas être mise en question » affirmait M. Vance, qui ajoutait aussitôt :

« Le second point essentiel est le suivant : notre puissance, bien qu'elle soit d'une importance capitale en la matière, ne suffit pas à elle seule à garantir l'efficacité de notre politique étrangère ; nous devons nous doter d'autres forces, nous appuyer sur elles, sur nos alliances et sur d'autres liens internationaux ».

C'est précisément parce que la France fait partie de cette alliance qu'elle dispose d'une possibilité d'action et de dialogue. Vous avez indiqué ce matin et cet après-midi que la France

apportera sa solidarité aux Etats-Unis dans l'affaire des otages en Iran. Mais dans un dialogue avec les Etats-Unis, nous ne pouvons omettre d'aborder les problèmes monétaires et économiques et ceux de l'énergie, qui nous intéressent au plus haut point. Nous nous trouvons en effet, dans cet ensemble de problèmes, en meilleure position pour discuter.

Au demeurant, la déclaration franco-allemande du 5 février dernier montre bien que nos pays entendent que les déclarations des Soviétiques affirmant leur intention de retirer les forces d'Afghanistan se traduisent dans les faits. Cela, précisait le communiqué, est nécessaire au succès des discussions dont dépendent la sécurité et l'avenir de la paix. Comment mieux s'exprimer ? Mais encore faut-il rappeler cette nécessité, et vous aurez l'occasion de le faire mercredi prochain.

L'opinion publique aurait mieux compris la position prise par le chef de l'Etat lors de son voyage au Proche-Orient si elle avait été accompagnée — comme vous l'avez fait ce soir — d'une présentation équilibrée des solutions politiques, mettant en évidence les droits des Palestiniens, mais aussi la nécessité de respecter l'intégrité de l'Etat d'Israël.

Parmi les questions sur l'Europe qui ont été posées, il en est quelques-unes auxquelles vous n'avez pas eu l'occasion de répondre. J'en reprendrai une à mon compte.

Oui ou non, la France accepterait-elle que l'Assemblée européenne entre dans un processus de ratification de traités d'adhésion, comme celle de la Grèce ? Il en a été question et des groupes ont pris des initiatives en ce sens. J'imagine que vous êtes forcément hostile à une telle procédure. La ratification des traités d'adhésion revient, à n'en pas douter, aux Parlements nationaux. Ainsi, nous avons eu l'occasion, sur le rapport de notre collègue Maurice Duon, de ratifier l'adhésion de la Grèce au Marché commun. Je ne vois donc pas comment l'Assemblée européenne pourrait s'arroger le moindre droit et la moindre compétence en ce domaine.

Une autre question a trait au siège du Parlement européen. Jusqu'à présent, les sessions se sont déroulées à Strasbourg, mais l'on s'interroge de nouveau pour savoir si Strasbourg restera le siège de cette institution. Quelles initiatives le Gouvernement français compte-t-il prendre pour assurer définitivement et sans retour le maintien à Strasbourg de l'Assemblée des Communautés européennes, ainsi que de son secrétariat général et de certaines directions générales qu'il est également question de transférer ?

**M. Emile Kœhl et M. Pierre Weisenhorn.** Très bien !

**M. Pierre-Bernard Cousté.** En ce qui concerne l'Afrique, dont il a été relativement peu question aujourd'hui, je tiens à souligner qu'à quelques jours de la septième conférence franco-africaine des chefs d'Etat, il serait bon de mesurer le chemin parcouru par la coopération entre la France et les pays d'Afrique et d'en esquisser les perspectives nouvelles. A cet égard, M. Galley a rappelé devant la commission des affaires étrangères les efforts continus que la France a consentis pour soutenir les jeunes indépendances des Etats africains. C'est l'un des mérites essentiels de la V<sup>e</sup> République.

Ces pays, où l'on découvre du pétrole, du gaz et même de l'uranium sont aujourd'hui l'objet de convoitises. J'ai pu me convaincre, lors d'un récent voyage au Nigeria, de l'importance non seulement des pays francophones mais aussi des autres, auxquels nous devons apporter coopération et soutien. Ainsi les intérêts français au Nigeria — ceux de Michelin, de Peugeot, des entreprises de travaux publics et de nos agriculteurs notamment — demeurent considérables, même si le pont aérien entre Satolas et Kano est interrompu pour le moment, malgré votre action.

La diplomatie française devrait s'employer à affermir avec ces jeunes Etats, et singulièrement avec le Nigeria, qui est le plus puissant pays d'Afrique noire, un dialogue empreint d'amitié entre Etats égaux. Je souligne que, sur le plan parlementaire, nous recevrons prochainement une délégation de députés nigériens.

Comment, enfin, ne pas évoquer le Tchad ? Mais peut-on dire que cet Etat existe encore ? Oui, là encore, comme vous le voulez, il faut que l'Afrique soit aux Africains.

Je dirai enfin un mot de la politique mondiale de la France. Nous avons participé au sommet de Tokyo. Avons-nous apporté une attention suffisante aux décisions qui en sont issues, notamment en ce qui concerne les problèmes énergétiques ? Cette question nous préoccupe et je soulignerais savoir que... » à l'action de la diplomatie française dans ce domaine si i... ant.

Pour l'immédiat, nous devons nous soucier de l'urgent, et l'urgent, c'est aussi l'essentiel. C'est pourquoi je souhaite que la diplomatie française montre sa volonté d'être solidaire de

ceux qui veulent barrer la route à toute entreprise de domination qui met en danger la paix du monde, mais également, trop souvent, les droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Thomas.

**M. Abel Thomas.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la période d'extrême tension que connaît le monde, dans cette période où le bruit des chars et des bottes, la violation du droit international et la violence sous toutes ses formes deviennent notre lot journalier de flashes, d'images et d'informations, quand la parole n'est plus à la diplomatie, c'est que la guerre, si terrible que personne n'ose y croire, tend à lui faire place.

Le rôle de la diplomatie française dans la diplomatie mondiale prend une importance capitale, une importance dont l'enjeu peut tout simplement être la guerre ou la paix.

La politique diplomatique de la France, que vous représentez ici, monsieur le ministre, appelle de notre part deux sentiments, deux réactions.

En ce qui concerne la ligne directrice, les orientations et les actions à l'échelon universel, nous approuvons et soutenons pleinement la volonté clairement exprimée par la France de contribuer au retour à la paix, là où elle a déjà cédé la place à la guerre, de contribuer à son extension, là où elle se construit et se développe, de contribuer à la stabilisation, là où la déstabilisation s'efforce d'ouvrir de nouveaux foyers de guerre.

Cette approbation et ce soutien visent notamment, monsieur le ministre, la politique de la France face aux deux blocs, votre politique face à la déstabilisation, votre politique d'indépendance nationale mais de fidélité à nos alliances et à nos pactes : l'Europe et le pacte Atlantique.

Où à votre politique africaine visant, quand elles nous le demandent, à aider les jeunes nations d'Afrique, notamment celles du Maghreb, qui ont conquis leur indépendance, à ne pas succomber à la déstabilisation fomentée de l'extérieur. Où aux deux termes fondamentaux par lesquels vous avez défini ce matin votre politique : dialogue et fermeté.

En face de l'affrontement des deux grands, en face de ce jeu infiniment dangereux qui consiste à se faire peur, à avancer un pion pour voir si l'autre va réagir, à menacer de réagir si l'autre avance d'un pas, et pire que tout, à ne pas réagir s'il avance, la présence rassurante de la France et, avec elle, de l'Europe, est une contribution importante à la paix.

En ce qui concerne le Proche-Orient, en revanche, notre appréciation est partagée en deux volets : celui qui concerne votre action vis-à-vis des nations et des peuples arabes, et celui qui est relatif à l'Etat d'Israël.

Sur le premier notre appréciation est, là aussi, un oui sans réserve.

Pour le second, en revanche, notre préoccupation subsiste. Tous ceux qui sont attachés à Israël, tous ceux qui sont solidaires de ce petit pays courageux, patrie des survivants de l'holocauste nazi d'hier, ou des persécutions de la Russie des Soviets à l'égard des Juifs d'aujourd'hui, conservent l'angoisse au cœur.

Des équivoques, des zones d'ombre, des questions de principe graves subsistent, sur lesquelles je vous demanderais, monsieur le ministre, de nous éclairer.

Déjà, votre exposé de ce matin a rétabli des vérités, tronquées ou dénaturées volontairement, soit pour des motifs de politique intérieure, soit par certains mass médias orientés. Il est encore pour nous des certitudes à obtenir sur quelques points clés.

Je reviens sur ces deux volets du Proche-Orient qui sont d'une importance capitale pour la paix du monde.

Vous avez vous-même exposé excellemment ce matin, mieux que personne ne pouvait le faire, tout l'intérêt que présente pour la paix le retour de la France au Proche-Orient, dont elle avait été éliminée, je le rappelle, par les Américains et les Anglais au lendemain de l'opération d'assistance à Israël qu'elle avait réalisée en 1956. Je me limiterai donc, compte tenu de mon temps de parole, à nos préoccupations.

Et tout d'abord, le problème de l'éventuelle participation de l'O. L. P. à la négociation finale.

Israël et l'Egypte étaient en guerre depuis trente ans. Ils n'ont pu signer la paix que parce que l'un et l'autre ont eu le courage de décider un jour que la guerre entre eux coûtait trop cher aux fils d'Egypte et aux fils d'Israël. Ils ont reconnu l'un et l'autre leur droit à l'existence. Ils ont ouvert la voie

de la paix. C'est un résultat considérable, car c'est le seul endroit du monde où la paix a progressé par rapport à la guerre.

Mais il ne faut pas se voiler les yeux. Tant que ne sera pas réglé, comme vous l'avez souligné, le problème palestinien, et celles que soient la solidité et la permanence du pacte israélo-égyptien, un foyer de guerre permanent, un risque permanent de déstabilisation subsisteront dans cette partie du monde. Or chaque opération de déstabilisation réussie est un nouveau pas dans la marche en avant, patiente mais inexorable, des Soviétiques.

Le problème que posent le droit à conserver l'existence pour Israël et celui de l'obtenir pour les Palestiniens risque de jouer un jour ou l'autre, si ces droits ne sont pas satisfaits simultanément, le rôle de détonateur, comme le droit à l'espace vital des Sudètes, le droit à l'existence des Serbes et des Croates, comme le problème de Dantzig — rappelez-vous : ils ne veulent pas mourir pour Dantzig — ont joué en Europe le rôle de déclencheur des deux dernières guerres mondiales.

Le problème de la paix avec les Palestiniens doit évidemment se discuter avec eux. C'est sans doute pourquoi vous avez estimé que la paix devait être conclue entre Israël et tous ses partenaires concernés, notamment les différentes parties palestiniennes, y compris l'O. L. P. La paix, en effet, ne se discute pas et ne se signe pas avec ses amis mais avec ses ennemis.

Au lendemain des deux guerres mondiales, la France a signé la paix avec l'Allemagne, alors que des millions de victimes, hommes, femmes, enfants, alors qu'un cortège d'atrocités, de pillages, de destructions, d'exterminations, les séparait. Mais croyez-vous que la France eût accepté de discuter de la paix avec l'Allemagne, au lendemain de la guerre, si l'Allemagne avait encore été dirigée par ses bourreaux, par ceux qui avaient massacré, déporté, fusillé ses fils ?

Pour les mêmes raisons, il ne paraît pas possible — et on le comprend — qu'Israël puisse accepter de siéger à la même table, de participer à quelque négociation que ce soit avec l'O. L. P. tant qu'elle n'aura pas renoncé au préalable à détruire Israël, tant qu'elle n'aura pas pris l'engagement de renoncer au terrorisme sur les civils, femmes, hommes et de préférence enfants, nous l'avons vu récemment.

Telle est la première de mes questions angoissées, monsieur le ministre, celle que se posent tous ceux qui n'accepteront jamais qu'Israël puisse courir le risque d'un nouvel holocauste.

Je dois dire que j'ai été quelque peu surpris et déçu, après avoir entendu les craintes exprimées par M. François Mitterrand cet après-midi — craintes qui rejoignent tout à fait celles que j'ai maintes fois exprimées sur les risques que ne manquerait pas de faire peser sur Israël l'admission de l'O.L.P. comme interlocuteur éventuel tant qu'elle n'aurait pas solennellement renoncé au terrorisme et à sa volonté de détruire Israël — et après avoir lu dans un journal du soir des déclarations analogues émanant de personnalités socialistes, élus ou non, d'apprendre que, sur le plan européen, les bureaux des groupes communiste et socialiste avaient reçu hier, à Strasbourg, une délégation de l'O. L. P. sans que ce préalable ait été exigé, pas plus d'ailleurs qu'il ne l'a été quand des membres de l'O. L. P. ont été invités à des réunions socialistes internationales.

Monsieur le ministre, vous avez évoqué le principe de l'autodétermination des Palestiniens. Voilà la deuxième question que je souhaite vous poser : à quels Palestiniens et à quels territoires s'applique-t-il ? S'agit-il des Palestiniens qui vivent en Israël aujourd'hui, des Palestiniens de Cisjordanie par exemple ? Quelle question leur sera posée ? Celle de vivre sous l'autorité d'Israël ou celle de vivre sous l'autorité du roi de Jordanie, celle de rester si tel statut de la Cisjordanie est adopté ou de partir si tel autre est choisi ? Et quid des réfugiés palestiniens dans ce cas ?

Certains pensent à un Etat venant s'insérer entre Israël et la Jordanie. Mais aucun des Etats riverains ne paraît en vouloir, pas plus la Jordanie qu'Israël ou l'Egypte. La Palestine ne risque-t-elle pas d'ailleurs de connaître le même sort que celui qu'ont connu les Balkans qui, après avoir été des facteurs de guerre, sont depuis longtemps tous passés sous le régime communiste de l'univers du rideau de fer ?

Et si demain les Palestiniens s'autodéterminent pour vivre à Tel-Aviv ou à Jérusalem ou à Amman, qu'advient-il ? Si un jour les Anglais de Mme Thatcher s'autodéterminaient pour vivre à Bordeaux ou à Paris, je ne pense pas que cela pourrait se réaliser sans l'accord de la France.

Les réponses qui seront apportées à ces questions nous seront précieuses ; elles nous permettront d'éclairer nos amis et de nous faire nous-mêmes une opinion.

En conclusion, monsieur le ministre, pour que vous puissiez continuer à faire progresser la paix dans cette partie du monde, il faut assurément que vous ayez un certain potentiel de confiance vis-à-vis des nations, des peuples ou des populations arabes concernées. Vous l'avez; nous en prenons acte. Mais il faut aussi que vous conserviez le potentiel de crédit dont vous disposez auprès d'Israël et de tous ceux qui sont solidaires de cet Etat — ils sont nombreux dans cette assemblée et plus encore dans le pays. Encore faut-il que vous apparaissiez clairement comme ne soutenant pas un camp plutôt qu'un autre, un camp au détriment de l'autre.

J'estime, monsieur le ministre, comme nombre de mes collègues, qu'il serait dans la grande tradition de la France de prendre en temps voulu une initiative qui prouve d'éclatante façon que son ambition est de contribuer à la paix dans l'équilibre entre les partenaires concernés, qu'elle n'est pas pour le camp arabe contre le camp des amis et des alliés d'Israël, et inversement, mais qu'elle est prête à servir de catalyseur à la réconciliation des peuples arabes, des Palestiniens et des Israéliens dans une vaste confédération solidaire des nations du Proche-Orient.

Ce jour-là, ce ne sera pas seulement le processus de la paix au Proche-Orient qui aura fait un pas de géant, mais celui de la paix dans le monde.

Les immenses richesses en sources d'énergie et en matières premières du Proche-Orient, de l'Afrique, du Maghreb, ne seront plus l'enjeu des deux superpuissances qui cherchent à susciter des coups d'Etat, des révoltes, des révolutions, pour s'assurer des alliances ou des complicités ou tout au moins des positions de force. Les peuples de ces pays, devenus solidaires entre eux, seront à même de profiter pleinement de leurs richesses dans la paix, et non plus de les gaspiller dans la guerre. Mais pour cela, monsieur le ministre, il faut s'opposer au fatalisme et à la notion d'enchaînement irrésistible des choses. Sinon, une fois de plus, conséquence de la faiblesse des nations du registre occidental — Amérique en tête — pour qui le mot « liberté » signifie encore quelque chose, la guerre, cette machine à tuer les hommes, nous surprendra tous et nous prendra tous. (Applaudissements sur les bancs de l'unan pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vivien.

**M. Alain Vivien.** Monsieur le ministre, avant de centrer mon intervention sur nos relations avec l'Afrique, je voudrais vous poser deux questions. L'heure tardive m'incite à être bref, mais je tiens cependant à les évoquer.

La première concerne l'évolution de la Caraïbe dans son ensemble. Nous avons le sentiment que des mouvements se préparent là-bas et je crois que vous avez partagé ce sentiment en envoyant le secrétaire d'Etat, M. Olivier Stirn, rencontrer, il y a peu, le responsable de la République cubaine. Certes, nous ne croyons pas voir partout la main de Cuba lorsque la Caraïbe remue; mais nous aurions aimé être informés des résultats de cet entretien et connaître un peu mieux votre sentiment sur l'évolution très sensible de ces terres lointaines. Des craintes graves s'expriment sur place et il serait étonnant que l'évolution des deux départements des Antilles et de la Guyane échappe au mouvement général d'émancipation, de recherche de souveraineté nationale qui aujourd'hui se manifeste universellement en Amérique latine.

La deuxième question, sur laquelle j'aimerais appeler votre attention, bien que d'autres orateurs l'aient fait avant moi, concerne l'infléchissement sensible que je décèle dans la politique menée par la France vis-à-vis de la République chypriote depuis l'invasion turque en 1974. A cette époque, la France avait été probablement la nation d'Europe la plus ferme dans sa condamnation de l'invasion et elle avait voté dans ce sens dans toutes les instances internationales. Mais voilà que, peu à peu, l'image du Moyen-Orient change et qu'après le basculement de l'Iran dans un camp qui n'est certes pas celui des Etats-Unis d'Amérique, il semble que les diplomaties occidentales — et la nôtre en particulier — fassent plus fond sur la Turquie qu'elles ne le faisaient auparavant. De nombreux signes le démontrent: le voyage manqué du président Kyprianou à Paris; les aides sollicitées sans vergogne par la Turquie, qui viole impunément les règles internationales mais qui ne néglige pas de tendre la main à chaque fois qu'elle en ressent le besoin; la subvention substantielle d'un milliard de dollars consentie il y a quelques jours à la Turquie par l'O. C. D. E., et dans laquelle la part de la France est, je crois, de cent millions de dollars. Tout cela nous inquiète. La France a-t-elle renoncé à défendre la cause du droit dans cette affaire internationale, à soutenir la cause chypriote, à obtenir l'évacuation de l'île par les troupes d'invasion

turques, à rechercher la réconciliation des communautés? Nous ne voudrions pas que notre nation manque à ses devoirs ni à ses traditions en la matière.

J'en viens maintenant à un aspect fondamental de nos relations extérieures pour m'interroger sur la politique du Gouvernement à l'égard de l'Afrique dans son ensemble et sur certains problèmes de l'Océan Indien, qui me paraissent indissociables.

Le Président de la République a déclaré, le 23 mars 1980 à Lyon, qu'il entendait bien s'en tenir à la ligne du juste milieu. Faut-il comprendre cette affirmation, en ce qui concerne l'Afrique, comme la volonté de tenir un juste milieu entre nos intérêts et nos bons sentiments? Encore ces derniers sont-ils placés sous de curieux auspices: ainsi le prochain sommet franco-africain aura-t-il lieu à Nice, ville célèbre pour être la seule de France à être jumelée avec une ville importante d'Afrique du Sud. Mais venons-en aux choses sérieuses.

Vous avez déclaré, dans une interview à *Demain l'Afrique*, le 14 janvier dernier: « Les Africains se rendent bien compte qu'il n'y a pas de développement économique possible si leur sécurité n'est pas assurée. » Les socialistes partagent entièrement cette appréciation. Mais comment se fait-il alors que notre pays continue à couvrir certains Etats qui entreprennent des guerres intérieures ou, pire encore, qui tentent de contenir la volonté d'émancipation d'autres nations africaines?

Nous voudrions être persuadés que la France n'est pour rien dans la vaste noria d'armements qui déferle sur les factions tchadiennes. S'il est vrai que notre contingent à N'Djamena se borne à assurer la maintenance et l'autonomie de la base aérienne, à faciliter la remise en état provisoire de certains services d'édilité et à secourir les blessés, pouvez-vous nous affirmer, sans crainte d'être démenti, que la France n'est pas informée du matériel fourni par l'Egypte qui transite par la frontière ouadaïenne en direction des troupes de M. Habré?

Nous aimerions aussi avoir quelques explications sur les rapports, apparemment convenables, que nous entretenons avec les troupes sudistes de M. Kamougué, qui, bien que chrétien lui-même, n'en entretient pas moins des relations fructueuses avec la Libye, laquelle, comme chacun le sait, occupe illégalement le nord du Tchad qui vient de se déclarer pour M. Goukouni dont les contingents goranes ne se maintiennent véritablement à N'Djamena que parce que nos arrières sont assurés par la présence de 1 200 soldats de la base française de Farcha.

Dans ce vaste imbroglio, qui peut réellement affirmer que la France joue la carte de la sécurité? Il semblerait plutôt qu'elle se ménage des amitiés dans tous les camps en attendant peut-être que MM. Habré et Goukouni se soient suffisamment entretenus. Mais en même temps — car qui peut préjuger les résultats du conflit tchadien? — le Gouvernement assure ses arrières et vient d'obtenir du gouvernement centrafricain la mise à sa disposition de la base de Bovar, au cas où il nous faudrait finalement quitter N'Djamena. Nous revoyons donc en Centrafrique, grâce à ce bon M. Dacko qui redoute si fort les procès et l'expression d'une opposition libre.

Position peu claire aussi que la nôtre au Sahara occidental! Renonçant — provisoirement, nous l'espérons — au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui, depuis la loi-cadre Defferre de 1956, a permis la décolonisation, nous avons laissé sans protester le Maroc s'emparer du territoire sahraoui. Ce faisant, nous avons joué contre nos intérêts en n'évaluant pas à sa juste valeur la lutte irréductible du Polisario pour arracher l'indépendance nationale du peuple sahraoui. Nous avons inconsidérément risqué la déstabilisation de la faible Mauritanie et nous avons accru d'un chapitre inutile le roman de nos dissensions avec l'Algérie. Nous avons enfin laissé le royaume chérifien s'engager dans une guerre sans fin alors que l'Afrique et l'Europe ont besoin d'un Maroc stable et développé, facteur d'équilibre et de sécurité à l'ouest du Maghreb.

Et comment ne pas dénoncer l'aide indirecte apportée en matériels à l'armée expansionniste marocaine quand les MK 6 fournis par le gouvernement sud-africain ne sont, à quelques détails près, que des sous-marques de l'AML 90, c'est-à-dire du Panhard français? En vérité, notre action désordonnée donne l'impression d'une ligne de pensée conçue au jour le jour. Elle témoigne trop souvent encore d'une pratique héritée d'autres âges, soucieuse avant tout de maintenir des *statu quo* et, quand cela n'est plus possible, d'attendre, pour se déclarer, que la coupe ait largement débordé — ainsi dans l'affaire Bokassa en Centrafrique — ou qu'une faction ait véritablement pris le pas sur une autre, comme on le verra bientôt pour le Tchad.

Certes, on objectera aux critiques socialistes: « Ne faut-il donc jamais rien faire? » Nous savons, quant à nous, que la France, comme toutes les nations, a des intérêts à défendre. Cela ne nous paraît ni choquant, ni condamnable, à condition toutefois que les accords engagent une véritable réciprocité et

que la défense de nos intérêts se concilie avec le nécessaire développement de l'Afrique. Mais est-ce vraiment le cas en ce moment ? Je ne prendrai que l'exemple du Zaïre. L'intervention militaire française a été présentée comme humanitaire tout d'abord, et surtout comme devant permettre au gouvernement de Kinshasa de redresser la barre, de restaurer un climat politique acceptable et d'engager le pays dans la voie du développement. Qu'en est-il réellement, concrètement, de ces bonnes intentions ? Les informations venues aujourd'hui encore en provenance de Kinshasa et de la plupart des provinces laissent à penser que le mobutisme se perpétue sans changement véritable et qu'une explosion peut survenir à tout moment, notamment au Shaba.

Quant à notre action pour faciliter l'émancipation des nations d'Afrique australe et restaurer ainsi un climat de sécurité nécessaire à leur décollage économique, elle ne semble pas briller par son dynamisme. Certes, la France vote aux Nations Unies pour l'émancipation de la Namibie ; mais comment se fait-il que de nombreuses entreprises françaises aient pu si longtemps vendre à Pretoria des armes et la technologie nécessaire à leur maintenance, puis à leur fabrication ? Quelles actions avons-nous engagées pour contrer la politique des Bantoustans ? Quelles mesures nouvelles d'embargo ou de rétorsion à l'encontre du régime de l'apartheid sont-elles allées au-delà du refus de visas à quelques rugbymen sud-africains ? Enfin, ce qui concerne le Zimbabwe, comme d'ailleurs pour tous les Etats issus de la colonisation britannique, nous brillons par notre timidité : elle a été plus grande encore que celle des Soviétiques, qui, plutôt que de comprendre ce que représentait M. Mugabe, se sont obstinés à soutenir Nkomo, l'ami de la petite bourgeoisie locale et l'interlocuteur préféré de M. Ian Smith.

Ce constat sévère, monsieur le ministre, nous ne le dressons pas parce que nous sommes l'opposition, ni par je ne sais quel goût pervers que certains nous prêteraient volontiers si nous ne poussions pas notre analyse au-delà des faits pour déterminer les causes de notre médiocre politique africaine.

Ce ne sont pas les déclarations du Président de la République qui ont manqué pourtant en la matière depuis 1974. Ce fut, cette année-là, l'idée du dialogue Nord-Sud, idée intéressante qui semble malheureusement ne plus guère s'exprimer qu'à mi-voix. En 1975, avec le concours de participations américaines, c'était l'idée du fonds de solidarité africain. L'année suivante, qui fut celle de la catastrophe du Sahel, c'était le fonds exceptionnel de solidarité dont une partie s'est malheureusement perdue dans les sables, faute d'une infrastructure administrative suffisante pour mener à bien les projets. En 1978, c'était l'idée généreuse d'un fonds spécial pour le développement prélevé sur les dépenses d'armement, plus exactement financé grâce au désarmement.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? A peu près à notre point de départ. Certes, la responsabilité de la France n'est pas seule à être engagée. Enfin, en 1979, le Président de la République, tirant la leçon des disparités inouïes de ressources entre le tiers monde d'une part, l'Europe développée et les pays producteurs de pétrole d'autre part, lançait l'idée du trilogue, premier essai d'une concertation sans doute nécessaire. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? A peine quelques premiers balbutiements.

La politique de la France consiste-t-elle à exporter son verbe et des idées qui viendraient en substitution de ses contributions défilantes ? En effet, si certains de nos compatriotes, encore influencés par l'idéologie cartésienne, continuent de dénoncer à tort l'aide que nous apportons aux pays sous-développés, notamment à ceux d'Afrique, la réalité de nos concours devrait les rassurer. L'effort que nous consentons est de plus en plus chichement mesuré. L'aide publique au développement est en diminution, en dépit de cette manière de manipulation statistique qui consiste à inclure dans le pourcentage des sommes que nous consacrons aux départements et territoires d'outre-mer.

Dans les grandes conférences internationales, à Manille, à New Delhi, la France également semble avoir adopté une attitude moins active. Il en est de même, lors des négociations de Lomé II, sur lesquelles je n'insisterai pas aujourd'hui puisqu'un débat s'ouvrira en mai quand le Parlement sera saisi pour ratification.

Enfin, les remises de dettes annoncées depuis longtemps au bénéfice des pays en voie de développement ne se sont engagées que très tardivement, comme le confirmait M. Galley lors de sa dernière audition devant notre commission des affaires étrangères.

Dans le même temps où nos contributions avaient tendance à fléchir ou à stagner, l'intérêt que le Gouvernement porte aux richesses africaines recevait de quotidiennes confirmations. Le Président de la République le rappelait le 12 avril 1977 lors des

événements du Zaïre, en déclarant : « L'Afrique est un continent d'où viennent traditionnellement un certain nombre de nos ressources et de nos matières premières. » Et il poursuivait, faisant allusion aux événements récents : « Un changement politique, une situation générale de subversion aurait des conséquences pour la France et l'Europe. C'est pourquoi la France a voulu donner un signal. » Il s'agit probablement d'un signal aux Africains, mais également au monde.

M. Galley évoquait le problème avec plus de limpidité encore quand il déclarait le 15 janvier dernier au journal *Jeune Afrique* : « Parmi les formes de solidarité entre la France et l'Afrique, il y a le problème des matières premières et l'uranium est une matière première plus névralgique que les autres. » Il mentionnait plus récemment encore les recherches pétrolières, apparemment positives, effectuées dans plusieurs Etats avec le concours de firmes françaises.

La France s'intéresse-t-elle donc à l'Afrique essentiellement pour des raisons économiques ? Si nous ne tirons pas du continent africain une part excessive de nos matières premières — à l'exception toutefois de l'uranium — le commerce de la France avec les pays francophones est régulièrement excédentaire et il contribue à équilibrer notre balance commerciale. Mais il y a plus. Dans la mesure où les pays africains nous achètent proportionnellement plus que d'autres des produits élaborés, des services et de la matière grise, le commerce avec eux est qualitativement, plus que quantitativement, important pour la vie de certains secteurs relativement avancés de notre technologie. Plus accommodants que d'autres, ils sont aussi un champ d'essai pour des techniques nouvelles, susceptibles d'être ensuite exportées vers de plus gros clients.

Les autres types d'intérêts paraissent plus conçus, actuellement, comme des atouts mondiaux au service des précédents que comme des atouts mondiaux en eux-mêmes.

Il s'agit d'abord de nos intérêts militaires. Si l'on excepte le cas de l'océan Indien, zone stratégique où les moyens sont particulièrement importants, le réseau militaire de la France en Afrique a essentiellement une fonction locale : le contrôle de la situation sur le continent. Par ses points à terre, et par les droits de survol dont elle bénéficie, la France peut en fait intervenir immédiatement en tout point du continent.

Ensuite, nos intérêts culturels sont indéniables. Là encore, le passé colonial et les relations privilégiées donnent au français, mais du coup aussi à la technologie française, un rang secondaire sans doute, mais mondial. Lontemps, la manipulation de la francophonie a joué dans une optique conservatrice et étroitement culturelle. Que l'accent soit mis désormais sur le français pratique ne fait que souligner le poids des rapports linguistiques dans la détermination des rapports politiques et économiques.

Le point central est de déterminer s'il peut y avoir finalement une autre politique pour l'Afrique que celle qui est menée par le Gouvernement. Les socialistes répondent par l'affirmative et j'en présenterai brièvement une esquisse.

La première ligne de conduite serait sans aucun doute de contribuer activement à réduire, voire à prévenir les grands conflits qui déchirent ce continent ou qui s'y perpétuent.

En Afrique australe d'abord, le Gouvernement français devrait faire respecter les décisions des Nations unies sur la Namibie, cesser de freiner la concrétisation d'un juste règlement politique dans ce pays et prendre des sanctions, notamment économiques, contre l'Afrique du Sud afin de ne plus y encourager les investissements.

Dans la corne de l'Afrique, des initiatives sont probablement nécessaires. La prolongation du conflit érythréen, apparemment sans solution, est sans conteste favorable à l'expansionnisme soviétique. Mais tandis que la guerre s'éternise, un plus grand nombre de pays africains paraissent sensibles aux thèses érythréennes. Il paraît évident que toute solution devrait passer par un dépassement des frontières et par l'institution d'une sorte de confédération.

La question du Sahara peut, à court terme, être un facteur général de conflagration sur le continent, mais il peut aussi devenir un facteur de plus grande cohésion si une solution adéquate est trouvée. Grosso modo, deux hypothèses peuvent être formulées : ou bien se dessine dans cette zone un mouvement proprement saharien, dont la Libye peut être le leader, qui remet en cause des frontières particulièrement artificielles, et par contrecoup, le problème des frontières en Afrique se trouve posé, ou bien, autour du Sahara, dans le cadre des frontières actuelles, se réalise une forme de dépassement, notamment dans le domaine économique, et la mise en valeur du Sahara peut devenir un facteur d'unité. Cela semble être l'axe actuel de la politique algérienne, ce qui est assurément la meilleure voie à suivre.

Le problème de l'océan Indien déborde le cadre africain. Les tensions actuelles au Moyen-Orient ont rendu plus illusoire que jamais le thème d'un océan zone de paix. Il n'a de chance de reprendre une actualité concrète que si les conflits en Asie, au nord-est et au sud de l'Afrique connaissent au moins un début de règlement. Néanmoins, une réflexion s'impose d'urgence sur un certain nombre de points.

La France ne peut plus continuer à traîner l'affaire mahoraise comme un boulet devant toutes les instances internationales, ni figurer en permanence comme une accusée. De même, il faudra bien évoquer un jour le problème des îles éparses pour éviter que, de contagion en contagion, le destin de la Réunion soit porté devant les instances internationales.

La deuxième préoccupation fondamentale dans le cas d'une politique différente consisterait à définir des propositions pour un nouvel ordre économique international à l'échelle de ce continent.

Le blocage quasi complet des négociations internationales n'incite pas à l'optimisme, pas plus que le picinement de l'accord de Lomé II. Cependant plusieurs principes devraient être retenus et défendus.

Les pays africains ont besoin de garanties pour les prix, mais celles-ci ne doivent pas s'appliquer aux seuls produits qui occupent déjà une certaine place dans leurs exportations.

Des formes de garantie de prix devraient être également trouvées dans le domaine des importations et le contrôle de la qualité des produits achetés par les pays africains, du coût des prestations qui leur sont offertes devrait être une préoccupation essentielle.

L'aide financière, sous ses diverses formes, devrait être planifiée et garantie sur des délais plus longs qu'actuellement.

L'organisation des transferts de technologie devrait tenir compte davantage des caractères spécifiques du marché, de la main-d'œuvre et des infrastructures dans les pays africains.

Jusqu'à ces derniers temps, les problèmes de développement ont été, pour l'essentiel, pensés au niveau des Etats. Or, si ceux-ci sont des cadres qui peuvent accéder à une certaine réalité, force est de constater deux faits.

D'une part, et sauf très rares exceptions, les Etats africains n'ont ni le poids démographique ni le poids économique nécessaires pour devenir des entités crédibles à l'échelle mondiale et, notamment, pour être les cadres d'un développement industriel équilibré. Il conviendrait donc de favoriser la constitution de regroupements économiques crédibles, en évitant que ceux-ci soient bâtis au seul profit d'Etats plus avancés ou mieux doués, ce qui suppose en outre que les problèmes monétaires soient conçus à une autre échelle.

Si l'existence d'une zone franc peut offrir quelques garanties aux pays africains francophones, il est indéniable que, pour eux, la combinaison d'une monnaie forte et d'un appareil de production dérisoire sur un continent où les frontières sont totalement perméables constitue un handicap très grave au développement industriel. Il n'y aura pas de marché commun africain sans une organisation monétaire africaine à laquelle la France, dans le cadre de la C. E. E., doit contribuer.

D'autre part, à l'inverse, notamment dans le domaine rural, les Etats sont des entités trop vastes pour que leurs problèmes concrets soient pris en charge par les populations.

Entre ces deux niveaux, le rôle des structures étatiques à l'échelon intermédiaire, apparaît mieux, avec leurs fonctions d'arbitrage entre les deux échelles extrêmes de la conception et de la réalisation, qui sont indispensables.

Il conviendrait également de définir clairement les thèmes majeurs du développement et de considérer que l'essentiel de la population africaine étant restée rurale, il n'est pas souhaitable à moyen terme qu'il en aille autrement. En effet, si l'Afrique ne manque pas de terres cultivables, l'exode rural a déjà atteint un degré tel que les problèmes d'emploi et d'aménagement en ville sont exacerbés et que la vitalité de l'agriculture est, dans certains pays, très sérieusement menacée. Le problème du ravitaillement des villes se pose en des termes de plus en plus graves. Il est donc grand temps de mettre un terme à ce qui apparaît comme une exploitation de campagnes exsangues au profit de villes improductives.

Toute politique de développement agricole doit tenir compte de l'insuffisance de plus en plus marquée de la production vivrière, qui accroît la dépendance à l'égard de l'étranger, et d'une course à la terre aujourd'hui très sensible qui se traduit par une agriculture plus extensive et souvent destructrice, par une course vers les terres neuves et, parallèlement, par un dépérissement des vieux terroirs densément occupés, dont les populations ne peuvent plus se contenter de systèmes de production peu rémunérateurs.

Il faudrait aussi considérer que le développement industriel doit appuyer l'évolution agricole et lui être étroitement lié. Il doit, à notre sens, viser la constitution de systèmes industriels cohérents qui dépassent le conditionnement des produits exportés et l'import de substitution. Des unités de taille suffisante pour être rentables, donc débordant les cadres nationaux trop étroits, devraient être constituées.

Enfin, il faudrait tenir compte du besoin d'employer une main-d'œuvre urbaine surabondante actuellement, d'une formation scolaire relative, mais sans compétence et, le plus souvent, dépourvue de tradition technique.

En terminant, j'appellerai votre attention sur l'importance nouvelle que revêtent les problèmes de santé.

La gravité de ces problèmes sur le continent tropical, qui est particulièrement malsain, ne fait aucun doute. On assiste, en raison de la dégradation des infrastructures sanitaires ou, parfois, de la mauvaise conception de certains aménagements et d'une urbanisation toujours incontrôlée, à une très forte recrudescence des grandes endémies. Un programme de santé de masse, donc à faible coût, devrait faire partie des priorités absolues que je viens sommairement de décrire.

Si la France est une grande puissance, elle le doit, pour une large part, à l'Afrique qui lui donne ses véritables dimensions internationales. Je citerai à cet égard un exemple reculé. Si l'on étudie le français à Pyong Yang, c'est souvent parce que le continent africain retient l'attention étrangère et que la technique et la langue françaises ont élargi le champ visuel des cultures africaines associées à la nôtre.

Cette sorte de double appartenance, ce caractère singulier de nécessité et de réciprocité permanentes est un atout majeur pour l'avenir de la France et peut constituer simultanément une chance réelle de développement et d'indépendance pour de nombreuses communautés africaines, surtout si nous savons insérer notre apport dans celui de la communauté économique. Combien aurions-nous de raisons d'espérer que l'Afrique échappe aux dictatures sanglantes et aux impérialismes totalitaires si notre pays savait rompre avec des comportements archaïques et promouvoir une solidarité véritable fondée sur le respect des souverainetés et la complémentarité des intérêts nationaux ?

Cette politique est possible au fur et à mesure que s'éloigne une génération politique plus attachée au maintien de privilèges néo-coloniaux et à l'activité secrète qu'aux projets de développement qui exigent, reconnaissons-le, plus de constance, plus de modestie et même plus de considération pour la spécificité fondamentale des cultures africaines.

En quittant la France, le 20 janvier dernier, M. Benyahla déclarait : « En proposant d'autres modèles de rapports, la France et l'Algérie feraient à coup sûr prévaloir de nouvelles espérances ouvertes sur des horizons plus larges d'une politique mondiale de coopération. Elles ne peuvent oublier qu'elles signifient les chances d'un nouvel ordre des libertés fermé aux aspirations hégémoniques et à la politique des blocs, soucieux de participations équilibrées et créatrices, dès aujourd'hui, des valeurs humaines de demain. »

Vous aviez répondu à ces propos pertinents, monsieur le ministre, que la tâche qui nous attend est ambitieuse, qu'elle est à notre mesure et que nous avons la volonté et les moyens de la mener à bien. Il convient de leur donner désormais une suite positive sur l'ensemble du continent.

Une page de l'histoire post-coloniale doit être tournée. Dépassant la coopération du verbe, une nouvelle génération de Français souhaite fonder nos relations futures avec les peuples africains sur des réalités durables et incontestables. La France saura-elle écrire le nouveau chapitre des rapports particuliers qui l'unissent au continent africain ? Là est toute la question.

Pour leur part, les socialistes ne ménagent pas leurs efforts pour faire prévaloir une politique nouvelle aussi éloignée du néocolonialisme que de la facilité ou de la démission. Ce faisant, nous avons pleinement conscience de défendre les intérêts véritables de la nation et de promouvoir, parallèlement, cet internationalisme de solidarité dont parlait prophétiquement Jean Jaurès, il y aura de cela bientôt quatre-vingts ans. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Ferretti.

M. Henri Ferretti. Monsieur le ministre, au cours du débat de politique étrangère, qui s'est tenu au mois d'avril 1979, j'étais intervenu pour souligner les attaques dont avait fait l'objet notre politique en ce qui concerne le Proche-Orient et pour demander que la France exprime une position claire et précise.

Quelle était la position de la France au lendemain des accords de Camp David ?

Les positions françaises étaient nettes. Elles consistaient à considérer, par-delà les relations d'amitié et de solidarité naturelle avec l'ensemble des parties concernées, tout en reconnaissant la portée et la contribution à la paix des accords de Camp David, que le rétablissement d'un réel et durable climat de paix dans cette région ne pourrait être assuré, en conformité avec les résolutions du conseil de sécurité, que par un accord d'ensemble associant toutes les parties concernées, y compris les représentants du peuple palestinien.

Ce point de vue avait été rappelé de façon constante à maintes reprises, notamment en février 1978 lors de la venue à Paris du ministre israélien des affaires étrangères. Tout en reconnaissant la portée d'une situation nouvelle, il était tout à fait concevable que la France ait émis des réserves, dans la mesure où le problème des droits du peuple palestinien n'était pas clairement envisagé, pas plus que la nécessité du caractère global du règlement du conflit.

A l'appui des positions françaises, je rappelle que celles-ci n'avaient à aucune reprise été démenties par nos partenaires de la Communauté européenne qui, au lendemain de la signature du traité de paix israélo-égyptien, tout en en prenant acte et en se félicitant d'une volonté de paix nouvelle, avaient néanmoins réaffirmé qu'il ne saurait y avoir un rétablissement durable de la paix que dans le cadre d'un règlement global.

Il faut bien remarquer que les choses n'ont guère avancé depuis, et les derniers entretiens de Washington ne me démentiront pas. Plus encore, l'opposition israélienne, par la voie de M. Abba Eban, ancien ministre des affaires étrangères, vient de remettre en cause l'attitude de son pays à l'égard des solutions retenues concernant le peuple palestinien.

Depuis lors, le chef de l'Etat a entrepris une série de visites dans le monde arabe, dont la portée et le retentissement ont été considérables.

Quel a été, à cette occasion, le langage de la France au sujet du Proche-Orient ? Et, comme cela a été amplement répété, un changement de la politique française est-il intervenu ? Pour ma part, je ne le crois pas.

Le Président de la République a d'abord rappelé le caractère sensible de la situation dans cette région qui revêt une importance stratégique. Cette situation est susceptible de constituer une menace pour la paix et la sécurité dans le monde. Dès lors, il était important de parvenir à définir les bases d'un règlement global et juste à la crise du Proche-Orient.

Ce message a été parfaitement compris, approuvé et partagé dans les capitales arabes parce qu'il précisait à chaque reprise que l'objet de ce règlement est d'assurer et de garantir l'établissement d'une paix juste et durable pour tous les peuples de la région, et que cette paix est vitale pour la sécurité et l'indépendance de ces peuples et conditionne l'avenir de leur développement économique et social.

Le rappel de ces positions a connu un tel retentissement parce qu'il répond à une attente de la communauté internationale qui est désormais consciente de la nécessité de s'aboutir sur une solution fondée sur la charte des Nations Unies et les résolutions du conseil de sécurité. Cela suppose le retrait des Israéliens des territoires arabes occupés en 1967, la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à une patrie sur ces territoires, mais aussi, et de manière indissociable, la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

Comment pourrait-on avancer vers la paix sans reconnaître le caractère central des problèmes palestiniens ? Comment ne pas reconnaître qu'il ne s'agit pas de régler le problème des réfugiés, mais bien de la reconnaissance d'un peuple dont l'aspiration légitime est d'exister en tant que tel et qui doit donc être en mesure de faire valoir et d'exercer son droit à l'autodétermination dans le cadre d'un règlement ?

Ouvrir la voie à une paix véritable, c'est, à l'évidence, reconnaître que l'O. L. P. est sans aucun doute une des forces importantes qui tendent à organiser le peuple palestinien.

Si cette force exerce une responsabilité particulière au sein de ce peuple, elle doit impérativement adopter un comportement conforme à la déontologie internationale, c'est-à-dire reconnaître pour autrui les mêmes droits que pour elle-même, à savoir supprimer les points 19 et 22 de sa charte de telle sorte que son action ne puisse, à l'avenir, laisser place à aucun doute quant à l'existence et à la sécurité d'Israël. Sur ce point, nous estimons, nous Français, comme tous les démocrates, qu'il ne peut y avoir de discussion.

Telles sont les exigences minimales en deçà desquelles ne saurait être conçu le projet d'une visite de M. Yasser Arafat en France. Il faut que les choses soient claires à cet égard et que cessent les mauvais procès.

En outre, lorsque l'on parle de changement de fond, il convient de ne pas s'attacher à une casuistique dont l'intention polémique est manifeste ou qui est, à tout le moins, pleine d'arrière-pensées. S'il s'est produit, en effet, un changement de fond dans l'affaire du Proche-Orient — et je m'étonne que les commentateurs en aient si peu fait état — c'est bien dans l'attitude du roi de Jordanie. Pour la première fois — à l'exception de l'Egypte — un souverain arabe a tenu, dans une capitale arabe, des propos qui constituent une reconnaissance explicite du droit d'Israël, comme de tous les Etats de la région, à « vivre en paix dans des frontières sûres, reconnues et garanties ».

On ne peut juger une politique étrangère sur des arrière-pensées. En revanche, on la juge sur la pertinence des objectifs visés.

Au Proche-Orient, comme ailleurs dans le monde, l'objectif de la France est d'apporter sa contribution à la paix dans le respect des principes qui guident depuis toujours son action, à savoir l'indépendance des peuples, leur droit à l'autodétermination, leur droit à la sécurité, celle-ci étant, en outre, appréciée de façon concrète au regard des situations régionales. C'est sous cet éclairage qu'il convient de juger la position de la France vis-à-vis du problème du Proche-Orient, telle qu'elle a été non pas posée mais explicitée par les récentes déclarations du Président de la République.

Il apparaît alors que la contribution de la France à la paix dans cette région du monde consiste à proclamer comme indisociables le droit à l'indépendance et à la sécurité de tous les Etats de cette région, y compris Israël, et le droit à l'autodétermination des peuples, donc du peuple palestinien.

Toute exagération tendant à privilégier l'un des termes de ce constat au détriment de l'autre trahirait l'esprit de cette position qui est fondée sur le caractère global des faits et donc des moyens à mettre en œuvre.

Enfin, il ne faudrait pas faire dire plus qu'il n'est dit. Les déclarations du Président de la République ne constituent pas le résultat d'une négociation mais, au contraire, le cadre dans lequel les négociations devraient s'ouvrir.

Mes propos ne visent pas à réduire la portée des prises de position récentes, mais à souligner qu'elles doivent s'inscrire dans le cadre de ce constant principe de la politique étrangère de la France qui est celui de l'indépendance des peuples.

En fait, après avoir enseigné au monde les droits de l'homme, par ses prises de position concrètes, au Proche-Orient comme ailleurs, la France écrit dans les faits la charte des droits des peuples dont le début pourrait se lire ainsi : « Les peuples du monde sont libres et égaux en droit. Ces droits sont notamment le droit à l'indépendance, le droit à l'autodétermination, le droit à la sécurité. » (*Applaudissements sur les bords de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Weisenhorn.

**M. Pierre Weisenhorn.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quel plus beau symbole de l'unité profonde et des affrontements qui ont déchiré l'Europe que le plus grand, le plus puissant et le plus beau fleuve qui arrose les nations de notre continent : le Rhin.

Malheureusement, les excès de l'industrialisation ont peu à peu transformé ce fleuve en déversoir de toutes les pollutions, à tel point que les Etats riverains, réagissant enfin, ont conclu deux conventions : l'une pour réduire la pollution du fleuve par les produits chimiques en général, l'autre spécifique au problème particulier des déversements de sel dans les eaux du Rhin.

La convention relative à la protection du Rhin contre la pollution chimique est d'une importance tout à fait fondamentale. Elle vise à réduire progressivement les millions de tonnes de produits toxiques déversés annuellement dans le Rhin, dont certains sont de véritables poisons : mercure, arsenic, cadmium et même des substances « dont il est prouvé — dit la convention — qu'elles possèdent un pouvoir cancérigène ». Tous les parlementaires devraient se réjouir de la conclusion d'un accord sur une question aussi grave. Malheureusement, ils n'ont pas eu à en connaître.

Signée à Bonn par la République fédérale d'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Communauté européenne, le 3 décembre 1976, cette convention a été discrètement ratifiée par la France et elle est entrée en vigueur il y a plus d'un an, le 1<sup>er</sup> février 1979, sans que nous ayons eu à en discuter et sans que le ministre des affaires étrangères nous ait informés de son contenu.

A ma connaissance, son texte n'a même pas été publié au *Journal officiel* et il m'a fallu, pour le connaître, me référer à des documents publiés par les Communautés européennes. Quels

que soient les fondements juridiques de ces pratiques, elles ne témoignent pas de la part du Gouvernement d'un grand respect pour les citoyens français et pour le Parlement.

Je suis persuadé que mes collègues seraient heureux d'apprendre dans quelles conditions cette convention a été ratifiée par la France et les mesures d'application que le Gouvernement a prises pour la mettre en œuvre. Il ne serait pas non plus dépourvu d'intérêt de savoir ce que les autres pays signataires ont réalisé, pour leur part, notamment la Suisse et la République fédérale d'Allemagne, dont les industries pharmaceutiques et chimiques portent une très lourde responsabilité dans la pollution du Rhin.

Nous n'aimerions pas en effet que, comme pour la seconde convention, relative aux déversements de sel dans le Rhin, imprudemment signée par le Gouvernement sans tenir compte de l'avis des populations riveraines intéressées, ce soit sur la France que pèsent en fait les principales obligations.

Heureusement, devant l'opposition résolue des habitants de l'Alsace et celle de la majorité des groupes composant l'Assemblée — majorité et opposition confondues — le Gouvernement a préféré renoncer à faire adopter par le Parlement le projet de convention inacceptable qui prévoyait l'injection de sel dans le sous-sol alsacien.

Après de trop longs atteroiements, il s'est, semble-t-il, rallié à la solution qu'avec mes collègues de la commission de la production et des échanges j'avais suggérée : renégocier les modalités d'une convention dont les objectifs, tendant à diminuer la teneur en sel du Rhin, sont louables, mais les moyens, je le répète, inacceptables.

J'aimerais aujourd'hui savoir si le Gouvernement a maintenant progressé dans la voie de cette négociation. Il s'agit de réduire les quantités de sel rejeté chaque année dans le Rhin par les industries riveraines et notamment, en ce qui concerne la France, par les mines de potasse d'Alsace et les industries chimiques lorraines, en obtenant que des quantités plus importantes du sel produit en Alsace et jusqu'à présent rejeté dans le fleuve soient désormais commercialisées, non seulement en France, mais aussi en République fédérale d'Allemagne ainsi que sur d'autres marchés d'exportation.

Jusqu'à présent, une entente, occulte mais très efficace, entre les producteurs français et européens de sel, notamment allemands et hollandais, a toujours réussi, depuis plus de soixante ans, à interdire aux mines de potasse d'Alsace d'intervenir de façon significative sur le marché du sel. Cet état de choses ne peut plus durer.

S'il veut remplir ses obligations internationales, le Gouvernement français ne doit désormais plus céder devant cette coalition d'intérêts privés opposés aux intérêts des nations.

Nos partenaires hollandais, qui exigent que la France réduise ses déversements de sel dans le Rhin — et il faut admettre que du point de vue des Pays-Bas la salinité excessive du Rhin crée une situation très difficile, je n'hésite pas à le reconnaître ici — doivent aussi comprendre que leurs grandes sociétés, spécialement AKZO, ne peuvent continuer à exclure les potasses d'Alsace du marché européen du sel, à se réserver les principaux marchés d'exportation et à se désintéresser en même temps de la manière dont la France peut se débarrasser d'excédents de sel artificiellement créés chez elle par une entente internationale à laquelle ils prennent une grande part. Si nos partenaires européens ne veulent plus voir le sel français rejeté dans le Rhin, il faudra qu'ils lui fassent une place sur le marché qu'ils contrôlent.

**M. Jean-Marie Caro.** Très bien !

**M. Pierre Weisenhorn.** Les Pays-Bas ne peuvent, sur ce point, vouloir une chose et son contraire.

En tout cas, dans la difficile négociation qu'il a engagée le Gouvernement français doit savoir qu'il a le soutien des habitants de l'Alsace, lesquels souhaitent que le sel que la région peut produire à très bon marché cesse d'être gaspillé, que le Rhin cesse d'être pollué et que les eaux du sous-sol de l'Alsace et de la Lorraine soient préservées d'une nouvelle pollution. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le ministre, dans l'excellent discours, remarquable de clarté et de netteté, que vous avez prononcé ce matin, vous avez eu raison de répondre par avance, et dans les termes les plus précis, à ceux qui, de diverses tendances et au sein même de la majorité, affectent de mettre en doute la détermination de la diplomatie française et font à

travers vous au Président de la République un procès d'intention que, pour ma part, je juge d'autant plus immérité que je constate, à chaque mission, dans chaque dialogue international, avec quelle attention, avec quelle estime, et souvent avec quelle faveur est considérée la politique extérieure de la France, politique d'indépendance positive, d'indépendance pour et par la solidarité.

Et ce n'est pas au moment où la situation internationale a ravivé l'intérêt de nos compatriotes pour les conditions de la sécurité extérieure de notre pays qu'il est opportun, de la part de parlementaires responsables, d'amplifier à l'excès les réactions de sensibilité, lesquelles, vous y avez fait allusion ce matin, portent essentiellement sur la formulation, et presque jamais sur l'orientation.

La diplomatie conduite par Valéry Giscard d'Estaing et son Gouvernement doit être reconnue comme active, omniprésente, et jouant un rôle hors du commun sur la scène internationale. Cette diplomatie est en effet constructive, inlassablement à la recherche de solutions viables, durables et humaines, parce qu'elle s'efforce, dans tous les cas, d'ouvrir et d'organiser le dialogue, qu'il s'agisse du concert ouest-européen et notamment des relations intra-communautaires, qu'il s'agisse du conflit israélo-arabe, qu'il s'agisse des rapports Nord-Sud ou de la tension Est-Ouest.

Cette politique vaut à la France un crédit et une influence qui dépassent la simple tradition, et plus encore notre poids démographique ou économique. Je constate que notre pays en fait d'ailleurs bénéficier bien d'autres, et d'abord ses alliés et tous les Etats indépendants avec lesquels il entretient des relations particulières, notamment dans le tiers monde.

On ne peut reprocher à notre diplomatie, à la rigueur, çà et là, que quelques manques d'explication, encore que le Président de la République prenne régulièrement la peine d'exposer, par les grands moyens de diffusion radio-télévisés, les réalités internationales. Il y a peut-être à amplifier encore cet effort pédagogique et à le faire relayer par vous-même, par vos secrétaires d'Etat et par vos services.

En réalité, la politique extérieure de la France a toutes les raisons d'être ambitieuse.

Notre pays ne pouvant être accusé d'aucune tendance à l'hégémonie, jouissant d'autre part de la considération et de l'admiration dues à la patrie de la Déclaration des droits de l'homme et à une grande démocratie, faisant bonne figure par son comportement économique au cœur de la crise mondiale et ayant acquis une remarquable qualification en maints secteurs technologiques d'avant-garde, la France est la bienvenue partout où l'on aspire au développement, au progrès social, à la démocratie économique et politique.

J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, et vous le constatez certainement vous-même, il y a une sorte d'appel à la France un peu partout, et singulièrement dans les régions du monde où la tradition historique et la culture ont accumulé un patrimoine moral auquel nous ne sommes pas toujours suffisamment attentifs.

En ce moment même, la visite du Président de la République du Venezuela illustre les potentialités considérables que nous pouvons trouver dans la coopération avec une grande nation d'Amérique latine aussi riche d'avenir, et qui de surcroît constitue depuis vingt ans un véritable modèle de démocratie sur ce continent agité de mouvements divers et qui a du mal à se dégager des dictatures militaires d'extrême droite sans tomber dans la dictature marxiste inspirée de Fidel Castro.

Depuis le magnifique discours du général de Gaulle à Mexico, reconnaissons que la présence française était demeurée largement insuffisante dans cette région du monde.

Les Vénézuéliens eux-mêmes nous le disent : alors même que nos échanges économiques se développent avec eux, ils nous font comprendre sans ambages qu'il est grand temps de multiplier les contacts humains, dans tous les domaines. Ce sont eux qui nous traduisent le mieux les aspirations de l'Amérique latine tout entière à une plus grande participation française — et à travers la France, européenne — au développement de l'ensemble latino-américain.

Au Panama, où l'on célèbre cette année le 100<sup>e</sup> anniversaire du commencement des travaux du fameux canal par Ferdinand de Lesseps, le Gouvernement du président Royo exprime clairement son souhait de voir la France s'implanter en ce point central de ces trois Amériques pour y rayonner du Nord au Sud.

En Haïti, six millions de francophones — autant que de Québécois — réclament eux aussi l'intensification d'une présence tant culturelle qu'économique de la France. L'évolution politique déjà très sensible et malheureusement méconnue qui transforme le climat de ce peuple doit nous inciter à répondre

sans réticence à cette aspiration. Aussi bien les chefs d'entreprise français commencent-ils à investir dans ce pays encore très pauvre, mais où, comme dans toutes les Caraïbes, il est non seulement possible mais nécessaire de contribuer au développement économique, certes dans l'intérêt commercial des deux pays, mais aussi pour alder à une évolution favorable à la paix.

Je pourrais citer tous les autres pays d'Amérique centrale, où les situations changent vite et où justement notre influence et notre action ne peuvent que contribuer à bien des améliorations économiques et politiques.

Le recul continu de l'influence des Etats-Unis dans cette zone est une raison de plus pour nous préoccuper sans retard, en tout respect de l'immense volonté de libération des peuples latino-américains, de leur apporter tous les concours indispensables que nous-mêmes et nos partenaires de la Communauté européenne sommes en mesure de leur offrir pour les aider à se préserver de certaines convoitises et des solutions totalitaires, qui ne leur apporteront aucune sécurité.

La fameuse théorie des dominos peut et doit être mise en échec, et c'est en ce sens que la diplomatie française doit apprendre à considérer d'un œil neuf tant de pays que nous avons trop longtemps négligés, même quand ils étaient grands, et à plus forte raison quand ils étaient petits. Il n'y a pas, devant la gravité des enjeux, de pays négligeables. Notre action auprès de ceux que l'on appelle les petits pays peut être plus efficace, plus décisive, que notre activité traditionnelle auprès des plus grands.

Cela appelle de notre part une certaine révision, un redéploiement, un rééquilibrage de nos missions diplomatiques. Un trop grand nombre de nos postes ne sont pas assez pourvus en moyens humains et matériels au regard des tâches que la France pourrait y assumer.

C'est justement dans ces petites ambassades qu'il faudrait donner sa chance à une nouvelle génération de diplomates, moins préoccupés que les plus anciens de leur rang et plus soucieux d'efficacité économique et culturelle. Je voudrais d'ailleurs rendre ici hommage à ceux qui dès à présent travaillent dans cet esprit, et reconnaître que bien des progrès ont déjà été accomplis en ce sens : on voit d'admirables équipes se battre avec les moyens du bord, notamment dans les services culturels et commerciaux, mais il faut d'urgence envoyer des renforts de valeur.

C'est, bien sûr, affaire de moyens budgétaires. J'espère, monsieur le ministre, que sera poursuivi dans le budget de 1981 l'effort déjà notable — mais qui n'est que de rattrapage, après tant d'années de vaches maigres — que vous avez consenti, depuis deux ans. Mais il ne s'agit pas seulement d'une certaine augmentation d'effectifs, il s'agit surtout, je le répète, d'un choix délibéré de redistribution. Certes, il ne faut pas diminuer certaines grandes équipes qui, dans des missions aussi importantes que Washington, Moscou ou Pékin, ou encore la représentation de la France auprès des Nations-Unies, assument brillamment une tâche difficile, mais il est un certain nombre de grandes ambassades qui n'ont plus l'importance de jadis. En Europe occidentale, par exemple, où les relations d'Etat à Etat ont pris un tour beaucoup plus quotidien, voire familier, dans le cadre de la Communauté européenne en particulier.

Ce ne serait en rien, me semble-t-il, porter atteinte à la présence française dans certaines capitales voisines que d'y réduire le nombre de nos diplomates, au profit de nos missions dans les pays neufs où, pour reprendre le mot d'un jeune chef d'Etat, « tout est prioritaire », et où la présence d'un conseiller supplémentaire peut avoir un effet d'entraînement pour de nombreux secteurs d'activité française à l'étranger.

Ne serait-il pas d'ailleurs dans la vocation de la France, qui abrita et forma dans le passé tant de cadres et d'hommes d'Etat, pour le plus grand profit de leurs pays respectifs et de notre prestige, de relancer ou développer non seulement l'action culturelle, mais aussi l'action technique et — en cette époque où, de nouveau, plus que jamais hélas, se multiplient les vagues d'exilés, de réfugiés — l'action humanitaire de la démocratie française, c'est-à-dire de la fraternité à la française à l'œuvre de par le monde.

Est-il meilleure façon d'affirmer la volonté pacifique de la France ?

Dans le même ordre d'idées, nous ne saurions trop vous prouver d'avoir, cette année, amorcé le redressement des contributions financières de la France aux organismes multilatéraux et en particulier ceux des Nations unies. Certes, notre pays n'a pas à rougir de la contribution considérable qu'il apporte, principalement sous forme bilatérale, à de nombreux pays en développement, singulièrement en Afrique. Toutefois, il était regret-

table que la part de la France dans certaines agences fût devenue trop maigre et, pour tout dire, indigne de nous, surtout dans les organes d'assistance technique tels que le programme des Nations Unies pour le développement, dont la réputation d'efficacité n'est plus à faire.

Une majoration de nos versements à de tels organes s'accompagnerait d'ailleurs d'une augmentation du nombre des fonctionnaires français dans ces organismes internationaux où nos compatriotes s'étaient fait trop rares. Il y a, là encore, un effort à amplifier, où notre intérêt national trouvera son compte.

Il en est de même de notre présence sur les ondes, en langue française, mais aussi, en langues étrangères, sans omettre, naturellement, les langues parlées dans les pays où la liberté d'expression n'a pas droit de cité. Pourquoi la voix de la France, malgré quelques progrès, ne se fait-elle pas entendre davantage sur tous les continents ? N'avons-nous plus rien à dire, et pouvons-nous laisser aux stations anglo-saxonnes ou à la Deutsche Welle l'honneur de défendre la cause de la démocratie ? C'est en français, dans la plupart des pays de dictature, qu'à la radio, à défaut de livres, la jeunesse apprend le langage de la liberté.

C'est en français, en effet, que s'exprimaient, par exemple, les cadres de l'Afghanistan, grâce à ce lycée français de Kaboul qu'avant même l'occupation soviétique un gouvernement communiste réduisit au silence. Ce seul fait nous donne, me semble-t-il, la mesure de notre plus haute responsabilité et de l'ambition qui doit être celle d'une diplomatie française toute vouée à la cause de la paix. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Gauthier.

M. Marceau Gauthier. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis quelques années, les rapports économiques, culturels, militaires et politiques entre la France et les pays d'Amérique latine s'intensifient. Les visites officielles des chefs d'Etat et des ministres latino-américains en France se succèdent. De leur côté, le Président de la République et les membres du Gouvernement français ont multiplié les voyages dans cette partie du monde.

Il y aurait de quoi réjouir les communistes français, si ces échanges répondaient aux véritables aspirations des peuples latino-américains. Or, malheureusement, la réalité est tout autre, monsieur le ministre. L'Amérique latine aujourd'hui vit un phénomène essentiel, auquel la révolution cubaine a donné, il y a vingt ans, une irrésistible impulsion...

M. Jean-Marie Daillat. Hélas !

M. Marceau Gauthier. ... à savoir le déclin du « destin manifeste » des Etats-Unis dans ce qu'ils considèrent comme leur chasse gardée. Déclin dû à la montée des luttes populaires, que l'imperialisme américain s'efforce de briser ou d'endiguer ; déclin qui transparaît dans les efforts vains des Etats-Unis pour éviter la déroute de la dynastie Somoza, puis pour introniser un « somozisme » sans Somoza ; déclin révélé avec éclat à la neuvième assemblée générale de l'Organisation des Etats américains, l'O.E.A., naguère appelée, et pour cause, « l'alliance d'un requin et de vingt sardines ».

A La Paz, en octobre 1979, lors de cette neuvième assemblée générale, le ministre des affaires étrangères du Nicaragua nouveau a été jusqu'à proposer que l'O.E.A. se transforme en un autre organisme subcontinental, d'où seraient exclus les Etats-Unis. Prise de position, certes, isolée, mais qui a été accompagnée, d'après l'Agence France Presse, « d'une véritable avalanche de critiques concernant l'attitude des Etats-Unis à l'égard des nations latino-américaines ». Cette évolution de l'O.E.A. était d'ailleurs perceptible dès juin 1979, quand celle-ci a refusé aux Etats-Unis de créer une prétendue « force interaméricaine » pour sauver la dictature de Somoza.

On comprend, dans ce contexte, que le représentant de Pinochet, lors de cette réunion, se soit inquiété de la « politisation » de l'O.E.A. ! On comprend aussi, alors, la colère des Etats-Unis et de ses alliés inconditionnels, colère qui a permis à certains délégués présents à La Paz de paraphraser Don Quichotte : « Ils aboient après nous, Sancho : c'est que nous avançons ! »

Aujourd'hui, les Etats-Unis ne peuvent plus agir selon leur gré dans cette région. Ils ne peuvent plus dépêcher l'infanterie de marine au nom de la paix et de la démocratie.

Ils ne peuvent plus continuer la mascarade de la défense des droits de l'homme, tout en portant à bout de bras les dictatures les plus violentes telles celles de l'Uruguay, du Chili, de l'Argentine, du Paraguay, de Guatemala, de Haïti. Ces régimes sont de plus en plus isolés au sein de la communauté latino-américaine et n'ont de soutien extérieur que celui de l'imperialisme.

Le Gouvernement français intervient dans ce contexte, en mettant à profit les difficultés de l'impérialisme américain, pour favoriser la pénétration des grandes sociétés multinationales à base française, dans le cadre d'un certain rééquilibrage entre impérialismes à l'échelle mondiale. Il ne s'agit nullement d'une politique répondant aux exigences d'un nouvel ordre économique et politique international réclamé avec force par les peuples latino-américains ; c'est évident, aussi bien par le choix des partenaires de la France que pour les types de rapports instaurés.

C'est ainsi que le Gouvernement français « privilège » le Chili de Pinochet par rapport à la majorité des autres pays d'Amérique latine. Les investissements français au Chili suivent la même évolution que ceux des U. S. A. Lors de la visite à Paris du ministre des affaires étrangères Hernan Cubillos, aujourd'hui limogé, le Gouvernement français a décidé de réunir, pour la première fois depuis le coup d'Etat contre le président Allende, la commission mixte franco-chilienne.

D'importants accords d'investissements ont été prévus. Dausault a décroché un contrat de un milliard de dollars pour la fabrication d'avions de combat et l'installation des industries annexes au Chili. La compagnie Thomson vient de terminer le réseau de radio-communication de l'armée de l'air chilienne ; elle a transféré le siège de la Thomson - Américaine latine de Buenos Aires à Santiago du Chili. Les exportations françaises vers le Chili ont augmenté de 70 p. 100 de 1977 à 1978. Le chiffre de 1979 est supérieur de 250 millions de dollars à celui de 1978.

Enfin, si l'on en juge par l'accroissement des livraisons françaises d'armes, et il faut citer aussi la commande récente de seize Mirage par le Chili, c'est au Gouvernement français que revient maintenant la mission de veiller à ce que la dictature n'en manque pas, à la suite de la décision américaine de suspendre l'aide militaire au Chili.

Il est évident que, parmi les partenaires privilégiés du Gouvernement français en Amérique latine, on compte aussi le Brésil, dont l'ancien président Geisel a été reçu officiellement à Paris, alors que les violations des droits de l'homme dans son pays étaient quotidiennes : des milliers de personnes détenues arbitrairement pour des raisons politiques, les tortures, les disparitions, les traitements inhumains et, pour couronner le tout, les activités de « l'Escadron de la mort ».

Mais quelle importance pour le patronat français, attiré par la richesse fabuleuse de ce pays, par sa main-d'œuvre très bon marché et par une classe ouvrière en grande partie qualifiée ? Les investissements français au Brésil croissent plus vite que ceux des autres grands pays capitalistes. C'est le seul exemple en Amérique latine.

Autre pays latino-américain que le Gouvernement français est disposé à aider : le Paraguay, la plus ancienne dictature du continent, une des plus féroces, la plus inhumaine, rendue tristement célèbre par le pénitencier d'Emboscada. Parmi des milliers de prisonniers politiques, torturés, privés des droits les plus élémentaires, le Paraguay compte Virgilio Bareiro, professeur à l'école d'ingénieurs de l'université nationale d'Asuncion, détenu depuis seize ans sans inculpation, sans procès, sans condamnation. Mais, comme dit Stroessner, c'est un homme très intelligent et il ajoute : « comme il est très intelligent, il pourrait organiser l'importe quoi... ». Ainsi, l'intelligence est maintenant un délit !

Il est vrai, monsieur le ministre, que, pour le Gouvernement français, la défense des droits de l'homme s'éclipse tout naturellement quand les sociétés multinationales à base française commencent à s'intéresser au sous-sol paraguayen. Qui sait ? Il y a peut-être du pétrole !

On comprend votre solidarité de classe, monsieur le ministre. C'est cette solidarité qui explique que vous avez, après avoir gardé le silence sur les événements du Nicaragua, hésité longtemps avant d'établir les relations diplomatiques de la France avec le Gouvernement sandiniste, qui incarne la lutte de libération nationale du peuple nicaraguayen.

En août 1979, en réponse à une lettre de mon ami Maxime Gremetz, demandant une aide efficace de la France pour le peuple du Nicaragua, le Premier ministre, M. Barre, s'était engagé à apporter une contribution à l'effort de reconstruction du pays. Or, depuis cette date, l'aide du Gouvernement français s'est concrétisée par 53 millions de francs et la promesse d'un centre culturel. Au vu des besoins immenses de ce pays, le caractère dérisoire de cette somme n'est que plus éclatant.

De même, monsieur le ministre, nous attendons toujours la condamnation, par la France, des massacres de San Salvador et du Guatemala, où un large mouvement populaire démocratique lutte pour extraire ces pays de l'emprise de l'impérialisme américain.

Quant à votre politique à l'égard de Cuba, la campagne idéologique, d'une intensité rare, lancée par les mass media ces derniers jours, permet d'en comprendre les traits essentiels. Cuba est devenu le symbole de la lutte anti-impérialiste et représente un ferment révolutionnaire dans le tiers monde, mais notamment en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

Vingt-deux pays d'Amérique latine étaient présents à La Havane à la sixième conférence des non-alignés, dont Fidel Castro est maintenant le président ; les propositions et les solutions défendues dernièrement par Fidel Castro à la tribune de l'O. N. U. ont eu un très large écho dans les pays en voie de développement. Autant d'éléments qui attestent de l'influence grandissante de Cuba et de son leader dans le monde.

Autant d'éléments inquiétants pour le Gouvernement français qui entend jouer un rôle accru dans les Caraïbes, dans le cadre des partages de tâches de l'impérialisme et à partir de sa position dans les D. O. M., pour contrecarrer le développement des luttes démocratiques et révolutionnaires dans cette région.

D'où le rôle de première ligne récemment joué par le Gouvernement français pour faire échouer l'élection de Cuba au conseil de sécurité de l'O. N. U. et pour affaiblir son rôle au sein du mouvement des non-alignés, en utilisant d'autres pays « modérés » comme contrepoids à l'influence cubaine.

Enfin, monsieur le ministre, je prendrai l'exemple des accords économiques franco-mexicains pour illustrer le type de coopération que le Gouvernement français entend pratiquer, et qui est singulièrement loin de donner satisfaction au peuple mexicain.

Nos relations économiques avec le Mexique connaissent, certes, un développement important. Les échanges commerciaux ont triplé en cinq ans. Mais cette forte croissance est due essentiellement au développement des exportations françaises qui ont augmenté de 280 p. 100 de 1973 à 1978. En revanche, les exportations mexicaines en direction de la France ont nettement baissé. Le déséquilibre de la balance des échanges a quasiment doublé de 1977 à 1978 en faveur de la France. Notre pays est passé à la quatrième place comme fournisseur du Mexique, mais est devenu le dix-neuvième client de cet Etat en 1978, alors qu'il occupait la douzième place en 1977.

Plus grave encore : au niveau des investissements, le capital français occupe la soixante-dixième place avec 1,77 p. 100 du total des investissements étrangers. Le conseil national du patronat français se plaint de la législation mexicaine en matière de transferts de technologie et du taux trop élevé de « mexicanisation » des projets communs. Cette volonté légitime de sauvegarder la maîtrise économique d'un pays est considérée par le patronat français comme une limitation des possibilités des entreprises françaises.

Voilà l'esprit dans lequel le Gouvernement français conçoit la coopération économique. Voilà la réalité derrière le discours creux sur le dialogue Nord-Sud et le nouvel ordre économique international, qui a été longuement évoqué par mon ami Robert Montdargent !

Monsieur le ministre, les peuples d'Amérique latine se tournent vers la France, confiants en l'amitié et en la solidarité dont ils bénéficient auprès de notre peuple. Cette confiance, vous la trahissez en poursuivant, dans l'intérêt unique du redéploiement des sociétés multinationales à base française, une politique délibérée d'aide aux dictatures sud-américaines, une politique qui n'a de coopération que le nom, une politique qui tourne résolument le dos aux aspirations des peuples à l'indépendance économique, au progrès social et à la justice.

Les communistes français, en luttant pour l'établissement d'un nouvel ordre international, en luttant pour une politique nouvelle de coopération écartant le néo-colonialisme, luttent contre votre réticence délibérée.

Nous exprimons, monsieur le ministre, la solidarité du peuple français à toutes les victimes des régimes odieux qui gouvernent par la terreur et tout particulièrement, en ce moment, aux détenus politiques uruguayens et paraguayens menacés d'extermination, comme l'ont été aujourd'hui même les treize condamnés à mort de Gafsa.

Nous exprimons la solidarité du peuple français au peuple salvadorien et au peuple du Guatemala pour leur lutte courageuse, aux reconstructeurs du Nicaragua en ruines, au peuple cubain cible de la haine de toutes les forces réactionnaires, aux grévistes de chez Renault en Argentine, aux syndicalistes du Honduras qui mènent, malgré la répression, des grèves victorieuses, aux métallos de São Paulo, au peuple chilien pour sa résistance à l'oppression.

Le combat de ces peuples a d'ores et déjà permis d'imposer des reculs politiques importants, contraignant certains régimes dictatoriaux à évoluer vers une forme de « démocratie res-

treinte » soit en libéralisant leur système — et je pense au Brésil, par exemple — soit en redonnant le pouvoir à des forces politiques traditionnelles.

La solidarité du parti communiste français ne fera jamais défaut à ces peuples qui construisent dans les luttes d'aujourd'hui l'Amérique latine de demain et qui incarnent l'avenir de ce continent. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Le Tac.

**M. Joël Le Tac.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je suppose que personne ne s'étonnera si je parle du Moyen-Orient.

Les déclarations du Président de la République au cours de son voyage dans les pays d'Arabie ont surpris et inquiété une grande partie de l'opinion française.

Grâce au principe proclamé de l'autodétermination du peuple palestinien, Israël redevient la terre promise que Moïse contemplait en son temps, mais une terre qui est promise non plus aux Juifs mais aux Palestiniens. Le moins que l'on puisse dire est que ce voyage du Président de la République a été reçu par l'opinion publique et la presse avec des sentiments divers.

Certains ont qualifié ses déclarations « d'initiative courageuse » ; d'autres, au contraire ont souligné l'habileté de la démarche présidentielle.

Il y a donc quelque chose de contradictoire dans ces appréciations, le courage, qui implique le risque, étant généralement le contraire de l'habileté, qui consiste précisément à contourner les écueils.

A mes yeux, le courage aurait été plutôt de proclamer à la face des pétroliers des émirats le droit, pour Israël, de disposer de frontières sûres et reconnues, quitte à faire un crochet en Israël pour y reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Il s'agit donc d'habileté car c'est être incontestablement « habile » que de donner satisfaction aux Palestiniens dans les émirats dont on sait que les rouages politiques et administratifs, voire économiques, sont dans les mains de la Diaspora palestinienne ; habile aussi, dans une deuxième étape chez le roi Hussein, voisin immédiat d'Israël, que de glisser une allusion à la nécessité d'assurer des « frontières sûres et reconnues » à tous les Etats du Moyen-Orient, dont Israël.

Habileté aussi, sans doute, d'affirmer, au retour en France, au cours d'un conseil des ministres qu'il convenait de tenir la balance égale entre les droits d'Israël et ceux des Palestiniens.

Habileté encore d'écrire dans la foulée au président Sadate dans un esprit de justification.

Sans doute est-ce également particulièrement habile d'avoir fait la démonstration, ce matin, de votre indomptable énergie, monsieur le ministre des affaires étrangères, en reprenant le style de votre ancêtre radical, Albert Sarraut, qui n'admettait pas que Strasbourg pût se trouver sous les tirs des canons allemands. On sait ce qui en est résulté. Cette fois-ci, je ne sais s'il s'agit de Jérusalem ou de Tel-Aviv.

Vous avez parlé de garanties pour une frontière sûre et reconnue. Quelles garanties pouvez-vous proposer alors que l'armée française, l'arme au pied, assiste, au Tchad, au massacre réciproque de nos amis d'hier, d'aujourd'hui et de demain ?

Je crains, pour ma part, qu'à force d'être trop habile, cette démarche politique d'une diplomatie à tiroirs, en accordéon dirai-je, n'aboutisse qu'à des résultats décevants : une fois passée l'illusion des « marchés fabuleux », il ne restera plus qu'un pétrole qui, soumis aux lois du marché international, ne cessera d'augmenter, et là, la diplomatie, avec ses « habiletés », n'y pourra rien !

Alors, dans ce cas, ne valait-il pas mieux choisir la voie du courage et de la dignité ?

Il est évident que la dignité s'accommode mal d'impératifs qui mélangent les intérêts d'une économie en plein désarroi, il faut le dire, et les moroses nécessités d'une pré-campagne présidentielle. Certes, on peut comprendre le souci, qui hante le Président de la République, d'assurer, d'une part, l'approvisionnement pétrolier de la France, d'autre part, les débouchés qui s'offrent, dans les émirats, à nos industries d'armement.

Peut-être les Français admettent-ils gaiement que, pour quelques gouttes de pétrole qui assureront leurs week-ends et leurs embouteillages, on puisse aller faire révérences et courbettes aux émirats du pétrole qui tiennent en main, en apparence, le destin économique de la France.

Ce qu'ils comprennent moins, ce que les émirats ne comprennent pas du tout, c'est qu'on ait employé, dans cette manœuvre, le moyen le moins noble du monde pour aboutir à ses fins : le troc, celui d'une nation libre, fille des crimes européens, contre une notion d'autodétermination dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est totalement inadaptée à la situation.

Il me semble que le pillage d'un certain nombre de thèmes empruntés au général de Gaulle se poursuit, comme pour d'autres le pillage des greniers des grand-mères. Après la « participation », voici l'autodétermination des Palestiniens, avec une référence illusoire au discours de Phnom Penh.

Je ne sais si l'avenir fragile de ce régime lui assurera la volonté de dominer ces problèmes du Moyen-Orient au lieu de les subir.

Ce que je souhaite, c'est que la France reste, sur tous les plans et dans tous les instants, celle dont avait rêvé le général de Gaulle, la France du courage et de l'espérance. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les Français sont inquiets, cela résulte de tous les exposés que nous venons d'entendre. Ils prennent conscience que dans ce monde, multipolaire et « multi-risque » dont vous avez parlé, leur avenir est en danger.

Le président de la République a parlé, à la fin de l'année 1979, de menaces de guerre.

Le ministre des affaires étrangères de Yougoslavie recevant en mars 1980 une délégation de la commission des affaires étrangères, conduite par M. Couve de Murville, nous disait : « Le monde glisse vers une crise profonde sans qu'on réussisse à l'en empêcher. »

Le chancelier Helmut Schmidt, le 13 avril 1980, comparait la situation actuelle à celle de l'été 1914 et ajoutait : « Les grandes puissances manquent de stratégie claire capable d'empêcher la marche à la guerre. »

Le « numéro deux » chinois a déclaré : « La guerre est inévitable. »

Vous-même, avez dit, ce matin : « L'Europe est menacée. »

Les Français ne veulent pas se laisser aller à la fatalité de la guerre. Mais, pour pouvoir lutter pour la paix, ils ont d'abord besoin de connaître la réalité. C'est pourquoi je vous remercie d'avoir accepté que ce débat aille au fond des choses et je vous suis reconnaissant de subir stoïquement ainsi que vos collaborateurs douze à treize heures de présence effective.

Je me contenterai de vous présenter trois problèmes : un problème économique, un autre intéressant l'Europe, enfin un sur le Proche-Orient.

On n'a peut-être pas suffisamment insisté sur une difficulté supplémentaire pour votre action : la crise économique. Certes, je le reconnais, et vous l'avez souligné, en vingt ans la France a fait plus de progrès qu'en cent ans auparavant. Mais M. Debré a montré que pour faire de la bonne politique extérieure il fallait avoir de bonnes finances, une bonne économie et une bonne démographie.

Si la France a supporté le premier choc pétrolier, de 1973 à aujourd'hui, c'est qu'en plus des efforts qu'elle a fournis, elle a bénéficié de la prospérité des économies américaine et allemande.

Or, avec le deuxième choc pétrolier et gazeux qui arrive, nous nous trouvons en présence de deux pays, les Etats-Unis et la République fédérale Allemande, dont les finances se sont beaucoup détériorées : en Allemagne le déficit budgétaire sera de 5 p. 100 du produit intérieur brut contre 2 p. 100 en France.

Ces difficultés prévisibles ne pourront qu'entraîner une politique d'économies, car les gens, pour reprendre l'expression familière, en ont « ras le bol » des impôts, et les affaires, mise à part l'industrie pétrolière, ne peuvent supporter davantage de charges.

Cette politique de restriction amènera-t-elle la paix sociale, si nécessaire à une grande politique extérieure ?

Permettra-t-elle, alors qu'on cherchera à maîtriser les dépenses sociales et autres, d'augmenter les dépenses militaires en construisant des sous-marins atomiques, ce qui ne pourra se faire qu'au détriment de notre niveau de vie ?

Ce qui est grave aussi, c'est que la crise est partout, y compris dans les pays de l'Est : comment ceux-ci, qui doivent plus de 60 milliards de dollars à l'Occident, pourront-ils continuer à acheter les produits technologiques, alimentaires et autres,

dont ils ont besoin ? Comment pourront-ils participer au commerce international autrement que sous la forme, souvent, du troc, ce qui ne facilitera pas les échanges ?

L'Europe de demain risque de connaître de graves difficultés économiques qui rendront plus ardue la grande politique d'amitié, de paix entre les peuples que vous voulez conduire, monsieur le ministre.

La faim est mal...aise conseillère.

Puisse certains peuples, craignant ces lendemains, ne pas profiter de leur situation présente, qui leur semble encore favorable, pour se lancer dans la grande aventure !

Quant à l'Europe, vous avez dit : « Une Europe dispersée et désunie serait impuissante. »

Il faut donc construire l'Europe, assurer la détente entre l'Ouest et l'Est — Berlin étant au cœur de cette détente — et assurer l'indépendance de la France.

Vous avez bien fait de montrer les zones brillantes de la construction européenne : le commerce entre les Neuf, qui a progressé deux fois plus vite qu'avec le reste du monde, ce qui a entraîné une relative prospérité ; le système monétaire européen, qui est une réussite ; les accords de Genève ; les accords de Lomé ; la politique extérieure des Neuf qui cherche plus d'harmonie ; un rapprochement profond entre les deux anciens ennemis héréditaires, la France et l'Allemagne.

On a tendance à oublier tout cela, car ce qui va bien nous paraît normal.

Au contraire, on est attiré par les difficultés : le Royaume-Uni, par exemple, est un grand souci. La diminution de ses contributions, par la politique « du juste retour », n'est pas conforme aux principes de la Communauté. Attaquer le Marché commun agricole, sous des prétextes divers, c'est vouloir tuer la seule grande organisation communautaire européenne.

Croyez que, contrairement aux journaux anglais, je le dis sans méchanceté, n'oubliant pas ce que le Royaume-Uni a fait en 1914-1918 et surtout en 1940-1941 où il est resté seul face à Hitler ; il est sorti victorieux en 1945, mais exsangue. Je parle donc sans méchanceté, mais non sans inquiétude pour le succès de la prochaine conférence.

De la détente, je suis et reste un partisan convaincu, acharné, car elle est nécessaire pour assurer le *statu quo* européen. Si elle a maintenu la paix en Europe depuis trente-cinq ans, et c'est énorme, si elle a sauvé Berlin-Ouest et permis le départ de centaines de milliers de Juifs d'U. R. S. S. et d'Allemands de Pologne et de l'Allemagne de l'Est, elle a aussi beaucoup profité à l'U. R. S. S. qui a fait reconnaître à Helsinki ses annexions, ses occupations et en a profité pour avoir une politique extérieure active en Afrique et en Asie, l'Europe occidentale se contentant du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest en armes conventionnelles — rien de plus, heureusement.

Ce qui est dramatique, monsieur le ministre, c'est que l'invasion de l'Afghanistan, dont personne ne comprend les raisons puisque l'U. R. S. S. y faisait ce qu'elle voulait, a tout changé.

L'Europe de l'Ouest a pris peur. Les condamnations par l'O.N.U., par l'Islam et par une grande partie des 77 pays non alignés — le ministre des affaires étrangères de Yougoslavie nous déclarant : « Toute intervention est inadmissible sous quel que prétexte que ce soit » — rien n'amène l'U. R. S. S. à quitter l'Afghanistan, malgré certaines paroles.

L'Europe de l'Ouest se rend compte soudainement, brutalement, que, si elle a l'égalité nucléaire, grâce au parapluie américain, elle est dans une infériorité manifeste pour ce qui est des armements conventionnels — trois chars pour un ! Elle juge que les accords d'Helsinki, s'ils ont confirmé les acquisitions territoriales de l'U. R. S. S., n'ont guère apporté de solutions au problème des droits de l'homme.

L'opinion française s'inquiète aussi de voir les Etats-Unis s'opposer de plus en plus nettement à l'Iran, prendre des mesures économiques et financières auxquelles ils nous demandent de nous rallier, mais nous hésitons car nous les jugeons inefficaces — le chancelier allemand parle d'une « médiocre gestion de crise » — peut-être prises en fonction de considérations électorales et capables de conduire à la fin de l'esprit de détente auquel nous restons fermement attachés et pour lequel vous luttez et lutterez sans arrêt. N'avez-vous pas déclaré ce matin : « Le dialogue ne s'impose jamais plus qu'en période de crise » ?

Au peuple de France, il faut aussi avoir le courage de montrer que la mort du maréchal Tito va poser un grave problème. J'étais avec le président Couve de Murville en Yougoslavie et nous avons beaucoup écouté.

Pour que la Yougoslavie ne devienne pas une nouvelle poudrière qui embraserait l'Europe, il est nécessaire que les forces d'union — un peuple où l'esprit de la Résistance est

encore omniprésent ; des dirigeants qui ont tous été des partisans insurgés contre Hitler ; un parti communiste de 1 700 000 membres ; une direction centrale qui contrôle ; une armée de 250 000 hommes, vrai creuset national, soutenue, le cas échéant par une milice de deux millions d'hommes ; une constitution qui imbrique les six républiques et les deux territoires ; un développement économique important ; le sentiment d'avoir bâti un système socialiste original avec une propriété paysanne individuelle, des petits commerces indépendants, le maintien du droit de lire, de voyager — il est nécessaire, dis-je, que toutes ces forces d'union l'emportent sur les forces centrifuges : système collégial, qui n'a jamais duré dans l'histoire ; bureaucratie énorme, coûteuse ; oppositions économiques, sociales et ethniques marquées entre le Nord et le Sud ; taux d'inflation atteignant 25 p. 100 en 1979 ; voisinage de la Bulgarie qui regarde avec émotion ses enfants en Yougoslavie, mais qui ne fera rien sans l'appui de l'U. R. S. S.

Notre voyage à Belgrade, au mois de février 1980, monsieur le ministre, me prouve que tout cela ne vous a pas échappé.

Enfin, en tant que Niçois, je ne peux pas terminer sans évoquer la Méditerranée si brillamment mise en lumière par M. Druon.

Deux choses :

La première, c'est la réunion, les 8 et 9 mai prochains, de vingt-cinq pays africains à Nice, en présence du Président de la République. Avec l'entrée de la Grèce dans le Marché commun, il y a là deux facteurs qui incitent à penser que notre ville, notre région devraient être le lieu non seulement de réunions mais aussi d'une institution internationale tournée vers la francophonie en Afrique et les pays du Proche et du Moyen-Orient.

La deuxième est le problème palestinien et l'Etat d'Israël. Beaucoup l'ont évoqué avant moi, preuve de son grand intérêt. L'avenir de la France est en Europe et en Afrique, nous le savons, monsieur le ministre et, à ce titre, nous faisons beaucoup, par l'intermédiaire de vos services et de ceux de la coopération, pour maintenir la francophonie et élever le niveau de vie des peuples musulmans d'Afrique et du Proche-Orient.

Mais il y a le million de Palestiniens et vous avez écrit : « Toute solution conduisant à une paix juste et durable doit passer par le règlement du problème palestinien. » Et vous êtes partisan du retour d'Israël dans les frontières de 1967, c'est-à-dire de l'abandon de Gaza et de la Cisjordanie avec une garantie des frontières de l'Etat d'Israël.

Monsieur le ministre, on vous a rappelé avant moi que l'O.L.P. voulait la destruction de l'Etat d'Israël — c'est l'article 19 de sa charte — que les Juifs venus après 1947 seraient chassés et que si, par hasard, Arafat, pris d'un sentiment de modération, voulait changer certains articles de la charte de l'organisation, il lui faudrait les deux tiers des voix des membres du conseil de l'O.L.P., ce qui est évidemment impossible à obtenir.

Dans ces conditions, pour un Etat comme Israël, si petit qu'il ne peut se permettre de perdre une seule bataille sans que son existence même soit menacée, la Jordanie aux mains des Palestiniens ne serait-elle pas un pistolet chargé au cœur d'Israël ? Ne marquerait-elle pas la fin d'Israël, de la Jordanie, et de l'Egypte sans doute, et la disparition d'une image de l'Occident au Moyen-Orient ? Ce sont les craintes de beaucoup.

Telles sont les images pessimistes — le sont-elles tellement ? — que m'inspire la politique mondiale actuelle. Cependant, je n'oublie pas qu'à l'instar des journalistes je n'ai mis en valeur que ce qui pouvait être dangereux, que j'ai omis tout ce qui allait bien et qu'il vous appartient « puisque l'âme de l'histoire, c'est la volonté », disait Malraux, d'avoir la volonté, au nom de la France et de la République, d'apporter des solutions à tous ces problèmes et de maintenir ce pour quoi nous sommes tous ici cette nuit : la paix. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le ministre, après neuf ou dix heures d'intervention, dans ce débat sur la politique étrangère, un mot n'a pas encore été prononcé et pourtant, je crois que c'est un mot clef, un mot qui justifie les inquiétudes des Français face à la montée des périls : un mot qui permet d'y voir clair en Afghanistan, au Cambodge, au Laos, en Angola ou en Ethiopie, ou dans certaines agitations révolutionnaires, aux Caraïbes par exemple, plus particulièrement dans les Caraïbes françaises ; un mot, aussi, qui aide à comprendre, me semble-t-il, les malheurs de certains réfugiés, des *boats peuples* vietnamiens, par exemple, ou des réfugiés cambodgiens et même les malheurs du peuple afghan.

Ce mot, monsieur le ministre, pour parler clairement, c'est le mot de communisme. Les périls les plus graves dont nous débattons ont un dénominateur commun. Ceux qui s'accrochent à de frêles esquifs dans les mers de Chine, les réfugiés cambodgiens qui se pressent à la frontière thaïlandaise ou ceux qui fuient l'Afghanistan ne sont pas les victimes d'une catastrophe naturelle, d'un tremblement de terre ou d'une famine mais, avant tout, les victimes du communisme ou, plus exactement, d'une idéologie expansionniste qui utilise tous les moyens, y compris la conquête militaire par les armes.

Pas une fois, depuis 1917, les hommes et le parti qui détiennent le pouvoir en Union soviétique n'ont renoncé à travailler, jour après jour, à la victoire du communisme dans le monde. Voilà pourquoi je pense qu'il faut prendre les communistes au sérieux et, en tout cas, examiner de près leur doctrine, leurs intentions et leurs innombrables déclarations. J'analyserai donc plus particulièrement ce que les communistes recouvrent sous l'étiquette bien commode de la détente.

Comme je vous suis, monsieur le ministre, lorsque vous nous déclarez que la détente n'est pas la voie de la facilité, qu'elle n'est ni un alibi ni une illusion ! Non, bien sûr, la détente n'est pas une assurance tout risque. Toutefois, permettez-moi de me montrer un peu plus réservé sur les bénéfices que nous en avons retirés jusqu'à présent.

Certes, nous avons évité l'apocalypse nucléaire. Mais peut-être faudrait-il mettre cela, plus fondamentalement, au crédit de l'« équilibre de la terreur ». Nous avons aussi, c'est vrai, rapproché les Allemands. Mais, dans le même temps, il s'est établi un mur dans l'ancienne capitale. En outre, nous avons reconnu, de fait, l'assujettissement de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Bulgarie, de la Roumanie, et j'en passe.

Comme je vous suis aussi, monsieur le ministre, lorsque vous proclamez, comme tout à l'heure, que la détente se gagne par la fermeté et qu'elle se maintient par la vigilance. Il nous faut, en effet, fermeté et vigilance, surtout lorsque nous parlons détente avec les Soviétiques, car nous ne parlons pas tout à fait le même langage. C'est, je crois, ce qui conduisait le président Kennedy à définir ainsi la détente : « Au fond, si j'ai bien compris les Soviétiques, leur conception de la détente revient à ceci : tout ce qui est à nous est à nous ; tout ce qui est à vous se discute. »

Cette conception, disons « dialectique », de la paix et de la détente n'est pas nouvelle pour les communistes. Fait révélateur : le jour même où Lénine a pris le pouvoir, il a préparé un décret sur la paix en deux points. Le premier était une proposition aux gouvernements de faire la paix ; le second lançait un appel aux masses pour renverser les mêmes gouvernements ! Tout au long de nos rapports difficiles, tumultueux avec l'Union soviétique, avec les communistes, nous retrouvons, je le crois, cette conception quelque peu « dialectique ».

Ainsi que nous le rappelent régulièrement les communistes, la coexistence pacifique ou la détente ne signifient nullement l'abandon de la lutte de classes ou le maintien du *statu quo* économique et social — M. Georges Marchais nous l'a indiqué encore opportunément naguère. La détente, nous montrent les Soviétiques, crée de meilleures conditions pour la lutte des classes dans les pays capitalistes et elle favorise aussi les mouvements de libération nationale.

En bref, les communistes, soviétiques ou français, n'ont pas varié d'un pouce sur leurs conceptions et il est surprenant que certains analystes, commentateurs ou présidents de grandes puissances semblent découvrir brusquement les Soviétiques et la réalité de leur politique étrangère. C'est pourquoi, en matière de détente, le mot en dehors de toute considération de contenu ne suffit pas.

Elle s'appuie d'abord, et vous l'avez tout à l'heure rappelé, sur la fermeté d'un certain nombre de principes, comme la souveraineté des nations. Mais elle est aussi, me semble-t-il, et quoi qu'on dise, d'ordre idéologique. Très souvent, on la présente comme le contraire de la guerre froide, et la guerre froide qu'est-ce, sinon la guerre de la haine, la guerre des insultes ?

Or, cette guerre froide existe toujours, mais menée d'un seul côté, par les pays communistes qui, indiscutablement, à l'intérieur de leurs frontières, en entretiennent l'atmosphère. Il n'est, pour s'en convaincre, que de considérer les mass media soviétiques, les manuels scolaires qui nous accablent en permanence de mensonges, de calomnies et d'outrages.

C'est pourquoi je suggère une sorte de pacte de non-agression morale. La formule n'est pas de moi, elle est assez ancienne. Si ma mémoire est bonne, elle a dû être lancée un peu avant 1930 par Anatole de Monzie qui, il faut le rappeler, avait été un des artisans sans doute les plus efficaces du rapprochement

entre la France et la Russie soviétisée de l'époque. Il faut, comme il le suggérerait, obtenir des Soviétiques qu'ils laissent les peuples suivre leur destinée et qu'ils ne prétendent pas les diriger.

La France, elle aussi, a été tentée jadis d'exporter sa révolution. Nous aussi, en 1792, nous avons décrété l'affranchissement des peuples et la révolution forcée dans tous les pays. Mais cela n'a été que de courte durée. Sur proposition de Danton, la Convention proposait de ne plus s'immiscer dans le gouvernement des autres puissances et, depuis lors, nous nous bornons à offrir aux peuples notre exemple : l'exemple de la démocratie et des droits de l'homme.

Que l'Union soviétique fasse de même. Si l'exemple qu'elle offre est aussi séduisant qu'elle le prétend parfois, nul doute que nombre de pays, volontairement, sans ingérence, le suivront !

Pour obtenir des concessions de l'Union soviétique en matière de détente idéologique, nous ne sommes pas sans arguments.

Nous avons une technologie, nous possédons des capitaux, un commerce qui sont autant d'atouts dans les négociations visant à une véritable détente qui soit aussi idéologique.

On nous a souvent adressé le reproche qu'il était immoral, ou néfaste, de se livrer au commerce avec la Rhodésie, mais dès que l'on parle de l'Union soviétique, tout change, et permettez-moi sur ce point de suivre, pour une fois, François Mitterrand, lequel soulignait tout à l'heure avec raison l'incohérence qu'il y a à empêcher les sportifs d'aller à Moscou tout en laissant les hommes d'affaires des multinationales continuer leur commerce prospère.

Je crois, monsieur le ministre, qu'il faut écouter sur ce point les dissidents soviétiques. Ils nous expliquent comment l'aide occidentale accordée sans condition a contribué à empêcher toute libéralisation du régime, comment elle a permis de concentrer toutes les forces de l'économie soviétique sur l'effort de guerre. Ainsi, les camions transportant les troupes russes qui ont envahi l'Afghanistan avaient bénéficié de la technologie américaine. Autre exemple fameux : Boukovski raconte dans ses mémoires comment, ayant été arrêté, il découvrit sur les menottes qu'on lui avait passées l'inscription : « made in U.S.A. ».

Alors, oui à la détente, oui au dialogue, mais oui, aussi, à la vigilance et à la fermeté. Nous devons, tout faire pour que les communistes renoncent, autant que faire se peut, à exporter leur révolution, pour obtenir un pacte de non-agression morale, pour poser clairement le problème de la non-ingérence, non pas en fonction de tel ou tel événement, mais au fond — qu'est-ce que l'ingérence dans les affaires d'un autre Etat ? et sous toutes ses formes, la forme afghane, l'invasion militaire, mais aussi l'ingérence idéologique. Cela me semble une condition essentielle pour la véritable détente, celle que la France peut souhaiter et qu'elle peut favoriser. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Marcus.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Mon propos portera d'abord sur les problèmes du Moyen-Orient — Iran et Afghanistan — puis sur ceux du Proche-Orient, c'est-à-dire sur le conflit israélo-arabe.

Ainsi que j'ai justement rappelé M. Couve de Murville, il existe de grandes différences entre la question de l'invasion de l'Afghanistan et celle des otages américains de Téhéran. La plus visible est que l'affaire afghane est liée à une intervention étrangère et met en cause les rapports Est-Ouest, tandis que la prise d'otages d'Iran est une affaire purement iranienne.

Ces deux événements ont cependant en commun de constituer un scandale pour la conscience universelle et la morale politique.

C'est un scandale, et on ne le répètera jamais assez, de voir un Etat pratiquer, pour la première fois au monde, une prise d'otages diplomatiques avec le concours des plus hautes autorités de cet Etat. C'est aussi un scandale auquel on ne peut s'habituer que de voir un pays — un petit pays — envahi par l'armée d'une grande puissance voisine, et vous avez eu raison, monsieur le ministre, de réaffirmer clairement notre position, même si cette position n'a été rendue publique qu'avec quelque lenteur.

Toutefois, notre volonté de voir l'armée soviétique évacuer l'Afghanistan et l'Iran des ayatollahs libérer ses otages risque de rester sans conséquence pratique. Certains Etats se moquent des affirmations de principe et des leçons de morale. La récente démarche des ambassadeurs des Neuf à Téhéran, qui s'est traduite, hélas ! par un échec, est une démonstration des limites imposées aux pétitions de principe.

Les leçons de l'histoire doivent être présentes à notre mémoire. Les bons esprits qui, avant guerre, au quai d'Orsay, espéraient amadouer le chancelier Hitler et l'amener à être

raisonnable en lui faisant des concessions, ont reçu une amère leçon. Plus récemment, les condamnations de principe par la communauté internationale n'ont pas empêché l'Union soviétique d'imposer en 1956 un gouvernement à sa botte en Hongrie et, en 1968, en Tchécoslovaquie. Les années ont passé et, aujourd'hui, nous sommes heureux de recevoir des dirigeants qui ne sont que des Pierre Laval qui ont réussi.

Pour éviter d'en arriver là, il est nécessaire de réagir et de ne pas se borner aux simples condamnations de principe.

Il est vrai que la solution la plus simple serait une attitude de solidarité des alliés appartenant au monde libre. Mais, hélas ! elle se heurte aux erreurs, aux incertitudes, aux incohérences de la politique américaine.

Les hésitations, le manque de rigueur du président Carter ont conduit, de tergiversation en tergiversation, à une échec décisive dont ce dernier a cru pouvoir se tirer en donnant des instructions à des alliés qu'il n'avait même pas consultés. Or, il est évident que notre volonté de solidarité ne doit pas passer avant notre volonté d'indépendance nationale.

Il ne serait donc pas inutile que les pays européens ne se bornent pas à une simple condamnation de principe de la prise d'otages de Téhéran et de l'agression soviétique en Iran.

Pour l'Iran, notre représentant à l'O.N.U. s'était déclaré favorable à des sanctions économiques contre l'Iran. Certes, à la suite du veto soviétique, la résolution n'a pas été adoptée par le conseil de sécurité. Mais comment le Gouvernement français, pour qui, en janvier, la « violation du droit international que constitue la prise d'otages » justifiait des sanctions contre l'Iran, pourrait-il affirmer en avril que ces sanctions sont désormais inutiles, ou inefficaces, ou même inopportunes, alors que les otages sont toujours détenus au mépris du droit des gens ?

Quant à l'Afghanistan, où la situation est bien plus grave encore, le problème des sanctions envers l'U. R. S. S. demeure posé. Parce que cela arrangeait beaucoup de monde, nous avons affirmé que les sanctions économiques ou la non-participation aux jeux Olympiques n'étaient pas efficaces. Certes, les sanctions prises par les Etats-Unis n'ont pas entraîné le retrait soviétique d'Afghanistan, mais elles sont plus douloureuses pour l'Union soviétique qu'on ne veut bien le dire.

Les bonnes paroles et la diplomatie de la compréhension n'ont pas eu non plus de succès.

La question reste posée de savoir si la détente, telle qu'elle était conçue, et qui permettait à l'U. R. S. S. de consacrer à son armement et à l'aide militaire à ses satellites ou à ses alliés, des efforts rendus plus faciles grâce à l'aide apportée par les Occidentaux à son économie et à la technologie de pointe, doit se poursuivre de la même manière.

Et c'est là, monsieur le ministre, que mon appréciation des faits diverge très sensiblement de la vôtre.

Tout à l'heure, en répondant à M. de Lipkowski à propos du communiqué franco-indien, vous avez insisté sur le fait que la France se référerait à la détente, et non pas au non-alignement. Très bien ! J'en prends acte. Mais beaucoup se sont étonnés de la modération excessive de la France à l'égard de l'Union soviétique.

Réaffirmer la volonté de poursuivre avec elle la politique de détente, c'était enlever toute valeur autre que formelle à la condamnation de principe de l'invasion de l'Afghanistan. Ne pas s'associer à des sanctions à son encontre, c'était aussi ôter à cette condamnation toute valeur autre que morale.

Aussi risquons-nous de recevoir un jour en France M. Babrak Karmal avec autant de pompe que ses prédécesseurs dans d'autres pays comme M. Janos Kadar ou M. Husak.

Pour être clair, monsieur le ministre, je crains que, sous prétexte de garder le contact pour préserver l'avenir, nous ne soyons conduits à entrer dans le jeu de la conception soviétique de la détente, transposition de la lutte des classes sur le plan international.

Venons-en maintenant aux affaires israélo-arabes.

Vous avez paru échoqué, monsieur le ministre, des quelques critiques de la presse ou de certains de mes collègues contre les déclarations de M. le Président de la République dans les Etats pétroliers de l'ex-Golfe persique.

Vous avez laissé entendre que la déclaration plus équilibrée faite en Jordanie s'imposait en ce lieu parce que c'était un pays du champ de bataille. Cette explication n'est pas très convaincante.

Supposons, en effet, que quelque chef d'Etat d'un pays européen se rende à Jérusalem et fasse des déclarations sur la sécurité nécessaire à la survie d'Israël, sur les garanties dont

ce pays a besoin, sans prononcer un seul mot des Palestiniens, puis aille observer à la jumelle, sur le Golan, les positions militaires syriennes : nous pourrions parier que les responsables de la diplomatie française ne se seraient pas gênés pour souligner le déséquilibre et la partialité d'une telle visite qui ne serait pas de nature à faire avancer la paix ! Comprenez alors que l'évocation, dans les émirats, de la seule autodétermination des Palestiniens, sans une allusion à la nécessité de la reconnaissance réciproque entre les parties et de l'abrogation de la charte palestinienne, ait pu paraître provocante, comme il a pu paraître surprenant — si cela est confirmé — qu'un émissaire ait été envoyé auprès du président Sadate pour donner des explications, et qu'une démarche identique n'ait pas été entreprise auprès du Premier ministre israélien.

Vous avez évoqué tout à l'heure les conditions nécessaires à un règlement, notamment l'évacuation des territoires occupés, les garanties internationales et l'autodétermination des Palestiniens.

La situation est si complexe sur le terrain — et il serait intéressant, monsieur le ministre, que les dirigeants français aillent voir sur place, et pas seulement d'un seul côté, pour s'en rendre compte — que ces divers éléments, même s'ils sont nécessaires, ne garantissent nullement le succès.

Ainsi, si les territoires occupés étaient évacués, nous en reviendrions à la situation d'avant la guerre de juin 1967 où, pourtant, il y avait déjà eu des guerres et où il y existait un problème palestinien — ce n'était pas M. Arafat, mais M. Choukairy qui dirigeait le nationalisme palestinien.

Rappelons-nous qu'en 1948 c'est l'invasion de la Cisjordanie par la Transjordanie et celle de la bande de Gaza par l'Egypte qui ont empêché la création d'un Etat arabe palestinien.

Les garanties elles-mêmes sont la « tarte à la crème » des résolutions onusiennes. Comprenez que les parties en présence soient méfiantes ! En 1956, des garanties n'avaient-elles pas été données à Israël — et notamment par la France — après sa victoire, pour qu'il évacue — déjà — le Sinaï ? Il y avait, notamment, celle sur la libre circulation dans le détroit de Tiran. Or lorsque Nasser, en 1967, bloqua ce détroit, qu'advint-il de cette fameuse garantie ? Rien ! Et Israël fut conduit à mener une guerre préventive.

L'autodétermination elle-même n'est ni une panacée ni une idée totalitaire nouvelle.

Tout dépend de savoir à qui et où elle s'appliquera.

Les accords de Camp David, si médiocrement appréciés par le Gouvernement français, et qui sont pourtant le premier acte de paix accompli depuis fort longtemps dans cette région, ouvrent la voie à l'autodétermination.

Dans ces accords, il est précisé :

« Le règlement issu des négociations devra aussi reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et ses justes besoins. De cette façon les Palestiniens participeront à la détermination de leur propre avenir par les moyens suivants :

« 1. Les négociations entre l'Egypte, Israël, la Jordanie et les représentants des habitants de la Cisjordanie et de Gaza, et sur d'autres problèmes encore à résoudre une fois terminée la période transitoire ;

« 2. La soumission de leur accord au vote des représentants élus des habitants de la Cisjordanie et de Gaza ;

« 3. La faculté pour les représentants élus des habitants de la Cisjordanie et de Gaza de décider comment ils se gouverneront, conformément aux clauses de leur accord. »

N'est-ce pas la voie de l'autodétermination ?

Dans les conditions que vous mettez à la solution du problème, il en manque une, essentielle, c'est la confiance réciproque. Parce que Menahem Begin et Sadate se sont fait confiance, les Israéliens ont abandonné aux Egyptiens le Sinaï et des positions qu'ils estimaient auparavant indispensables et même vitales pour leur sécurité.

La confiance est la meilleure des garanties. Mais elle implique la reconnaissance réciproque. Déjà, dans les accords de Camp David — et les textes que j'ai lus le prouvent — les Israéliens se sont avancés vers la reconnaissance des Palestiniens.

Il appartient à ces derniers de dire clairement qu'ils souhaitent vivre à côté et non à la place d'Israël.

Le voyage du Président de la République au Proche-Orient aurait fait avancer la paix s'il avait fait confiance aux deux parties en présence. Je partage le point de vue de mon ami Jean de Lipkowski, lorsqu'il a déclaré que tel n'a pas été le cas et que la voie de la paix passait par la confiance, y compris d'Israël, et non pas par une situation qui pousse Israël vers le complexe de la forteresse assiégée.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, j'ai regretté, comme tant d'autres, certains aspects du voyage du chef de l'Etat dans cette région du monde. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Bordu.

**M. Gérard Bordu.** Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mesdames, messieurs, les forces attachées à la paix se libèrent jour après jour. Elles ont dû combattre l'impérialisme pour se libérer de l'oppression et doivent combattre pour se libérer de la domination politique et économique.

Oui, le monde bouge, et il bougera. Avec détermination il fera progresser la démocratie pour aboutir à un nouvel ordre international. Cette nécessité est à l'image du choix que font et feront les peuples pour eux-mêmes. Elle ressort en même temps de l'impérieux besoin qui conditionne la vie et la survie universelle.

Coexister, vivre ensemble, laisser libre cours aux volontés des peuples et des Etats sans permettre les génocides comme ceux qui sont perpétrés par Pol Pot, ses alliés américains et autres occidentaux, reste encore un combat à gagner.

L'humanité, qui se libère de l'oppression, se trouve confrontée au redoutable problème de la course aux armements, qui se poursuit à un rythme sans précédent, conduisant à une incessante et fantastique accumulation de moyens d'extermination massive.

Cette course menace gravement tous les peuples, car, avec la prolifération qui s'ensuit, la maîtrise peut en devenir problématique.

Les perspectives d'un bond quantitatif et qualitatif de l'arsenal des armes de destruction massive — le projet de la bombe à neutrons en est l'un des exemples — viennent augmenter les périls.

La course aux armements, dont le coût dépasse 5 milliards de francs par jour, pèse d'un poids considérable sur les économies nationales, au détriment du bien-être des peuples. Elle prive l'individu d'un niveau de vie décent, de moyens de se soigner, elle pèse sur l'éducation et sur la vie culturelle. En un mot, même en temps de paix, elle blesse l'homme et le mutilé.

La course aux armements est une bonne affaire pour les fabricants d'armes puisqu'elle s'accompagne d'un intense commerce.

Il y aura bientôt trente-cinq ans que sonnait la fin de la seconde guerre mondiale. Le bilan en était de plus de cinquante millions de morts et combien de destructions, de déresses. Comment ne pas être choqué d'entendre évoquer la possibilité ou même la probabilité d'un autre conflit mondial ?

Le monde échappe graduellement à la sphère de l'impérialisme. L'échec du colosse américain au Viet-Nam, puis en de nombreux autres pays de tous les continents, a marqué les limites de son invincibilité.

Après le président Carter, des hommes comme Michel Poniatowski estiment que les Etats-Unis doivent recouvrer leur position hégémonique et tenter par là de bloquer les luttes émancipatrices des peuples.

La course aux armements, c'est aussi la guerre froide, à un moment où aboutissaient de longues négociations, notamment sur la réduction des armements, avec les accords S. A. L. T., progrès obtenus grâce au nouveau rapport des forces international.

Force est de constater que l'action du président Carter, doublée du refus du Congrès américain de ratifier S. A. L. T. II, correspond à la décision de placer en Europe des nouveaux missiles nucléaires Pershing. Cela reflète sans nul doute une volonté de rupture dans l'ordre de la détente, une détente elle aussi marquée ces dernières années par des progrès dans les relations commerciales dites Est-Ouest. La détente est devenue insupportable aux forces de l'argent.

Les Etats-Unis, l'O. T. A. N. et autres capitales occidentales ont donc choisi la guerre idéologique pour préparer une rupture de la détente et, contredisant les experts militaires, les états-majors politiques ont lancé l'idée d'une supériorité militaire de l'Union soviétique, d'un équilibre à rétablir afin de préserver les chances de la paix. Pour les mêmes raisons, fusa la campagne ininterrompue contre les pays socialistes et contre les peuples en lutte pour leur souveraineté.

Pour les Occidentaux, le nouvel ordre international doit donc être tenu en laisse par le dollar, le yen ou le deutsche Mark. Une telle vision n'est pas réaliste, elle est dangereuse.

Le 20 décembre dernier, Georges Marchais rappelait que l'idée du déséquilibre des forces militaires est le prétexte à la

course aux armements, tout comme le problème afghan est prétexte aux mesures incroyables prises par les nostalgiques de la guerre froide.

En effet, à ceux qui invoquent l'existence de fusées SS 20 soviétiques pour justifier les nouveaux missiles américains dont la R. F. A. deviendrait le principal dépositaire, il convient de redire que les SS 20 existent depuis 1975 et sont toutes situées sur le territoire soviétique. Leur implantation était donc parfaitement connue lors de la négociation du traité S. A. L. T. II.

Le 22 octobre 1979, M. Luns, secrétaire général de l'O. T. A. N., faisait état d'une parité des armes stratégiques en Europe. M. Luns déclarait d'ailleurs le 26 mars 1980 à France-Inter, que, selon lui, le gouvernement soviétique actuel ne veut pas déclencher une guerre générale.

Il faut, là encore, constater que la volonté d'implanter de nouveaux missiles américains en Europe s'inscrit dans un moment où l'Union soviétique avait annoncé son intention de retirer unilatéralement 20 000 hommes et 1 000 chars cantonnés en R. D. A., avec la possibilité de poursuivre si la partie occidentale décidait de prendre des mesures parallèles. Ces capitales avaient trouvé intéressante cette décision, mais...

Ici se posent deux questions.

Premièrement, qu'a fait le Gouvernement français auprès des Etats-Unis pour les inciter à ratifier le traité Salt II ? Ou que compte-t-il faire encore aujourd'hui ?

Deuxièmement, le Gouvernement considère-t-il toujours ne pas être concerné par les nouveaux missiles américains, alors que depuis cette décision de l'O. T. A. N. les relations internationales se détériorent, ce qui représente une menace pour la paix ? Ou alors le Gouvernement, de même que le parti socialiste et l'Internationale du même nom, considèrent-ils que ces mesures sont compréhensibles et qu'après tout l'on verra bien la suite ?

Or, la suite, c'est la décision de l'emploi de ces armes par le seul président américain, c'est faire de l'Europe un champ de bataille désigné dans le cadre d'un conflit nucléaire.

La France ne serait nullement épargnée puisque le choix est fait, déjà, d'aligner la force de frappe française aux côtés des armements nucléaires américains, anglais, etc., en cas de conflit généralisé.

Il est à craindre que M. Luns ait eu raison de dire que votre gouvernement s'était félicité des décisions de l'O. T. A. N.

Le représentant de l'O. T. A. N. ne s'arrête pas là puisqu'il déclarait récemment : « On a pris, à Londres en 1977 et à Washington en 1978, la décision d'augmenter nos budgets militaires. Certains pays comme la France ont donné beaucoup plus que d'autres. »

Il y a là la marque d'un alignement dans l'escalade du surarmement et de plus partage des rôles, raison pour laquelle vous participez, messieurs du Gouvernement, comme partenaires à part entière à la politique de l'O. T. A. N.

Ce que confirme d'ailleurs, aujourd'hui même, une dépêche de l'A. F. P., dont voici le texte intégral :

« Manœuvres O. T. A. N.

« Bruxelles 16 avril, A. F. P.

« Des unités de marines nationales de huit pays de l'O. T. A. N. participeront, du 5 au 17 mai, aux manœuvres navales *Dawn Patrol* en Méditerranée, a annoncé mercredi à Bruxelles un porte-parole du commandement militaire de l'Alliance Atlantique.

« La France, bien qu'elle se soit retirée du commandement militaire intégré, participera parallèlement à l'exercice *Dawn Patrol* en Méditerranée centrale et orientale, a précisé le porte-parole.

« Ces manœuvres doivent permettre de tester les moyens de protéger les voies maritimes en Méditerranée.

« Les pays participants sont le Canada, la R. F. A., les Pays-Bas, l'Italie, la Turquie, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

« Des opérations amphibies se dérouleront en Sardaigne dans le cadre de *Dawn Patrol*. »

Il est à remarquer que cela ne vous suffit pas. En effet, la pression de l'opinion internationale a pu faire reculer les Etats-Unis sur le problème de la production de la bombe à neutrons. Est-ce le partage des rôles dans le cadre impérialiste qui vaut à la France de prendre ce relais empoisonné ? M. Michel Debré en parle volontiers tandis que M. Lecanuet, candide, la pressent possible dans quelques années, alors qu'elle est pratiquement au point.

Ne veut-on point par là banaliser cette opération en préparant l'opinion française à cette éventualité ?

D'autres, comme M. Luns, parlent aussi de la bombe à neutrons comme une monnaie d'échange avec l'Union soviétique. Il est fort regrettable, mais cela devient une habitude, de voir

rejoindre cette opinion par M. Pontillon, membre du comité directeur du parti socialiste et membre de la commission des affaires étrangères du Sénat.

M. Pontillon n'a-t-il pas confié à la presse : « La supériorité actuelle des forces du pacte de Varsovie en potentiel, notamment en blindés, appuyés de SS 20 dont la portée est essentiellement limitée au théâtre européen et en Méditerranée, devient de plus en plus inquiétante. L'arme à neutrons apparaît donc comme un moyen particulièrement efficace pour rétablir rapidement l'équilibre actuellement rompu... » Autrement dit, cela vaut aussi pour les missiles américains.

Mais il ajoute : « L'arme à neutrons apparaît ainsi comme un élément de pression susceptible de conduire l'Union soviétique à accepter une négociation sur la réduction de ses forces. »

**M. Arthur Paecht.** C'est vrai !

**M. Gérard Bordu.** Il y a là décidément plus de propagande que de politique et aussi plus de naïveté que de bon sens politique. En fait, nouveaux missiles et bombes à neutrons ne peuvent avoir pour résultat que de relancer la course aux armements, une course dont les conséquences ne conduisent pas à la paix mais à la construction d'abris anti-atomiques. Encore une bonne affaire, disons-le en passant.

Contre les bouffeux de la défense du capital et d'un système qui pour se défendre n'hésite pas à prendre de tels risques, il devient urgent d'amorcer une politique de désescalade.

C'est en ce sens que Georges Marchais adressait une lettre au Président de la République, à l'occasion de la semaine mondiale du désarmement organisée conformément aux décisions de l'Organisations des Nations Unies.

Je serais heureux de connaître les termes de la réponse du Président de la République, plus préoccupé, semble-t-il de défendre l'Europe que la France, comme il le disait récemment, et par là sensible à la mise sur pied d'une défense supranationale européenne et nécessairement atlantique.

Le parti communiste français est convaincu qu'une France aux mains libres, parlant de sa propre voix, refusant tout isolement, une France indépendante à l'égard de tout bloc, pourrait jouer un rôle considérable.

La question du désarmement pourrait faire l'objet d'un ordre du jour spécial des travaux de l'Assemblée nationale dans les plus brefs délais. Je vous le demande, monsieur le ministre.

Le groupe communiste, faisant suite à une demande déjà adressée par notre collègue Maxime Gremetz à M. Barre, souhaite que le Gouvernement français s'adresse immédiatement à tous les Etats signataires de l'acte final d'Helsinki pour leur demander de soutenir l'idée d'une négociation portant sur le gel des forces armées et des armements en Europe au niveau actuel, et sur la réduction graduelle de ceux-ci, en respectant la sécurité égale de chaque pays, et demande à tous les pays intéressés de renoncer à tout fait accompli avant une négociation approfondie.

Par ailleurs, nous souhaitons que de façon pressante, alors que la Pologne le propose à Varsovie et la Suède à Stockholm, le Gouvernement français propose que se tienne à Paris — mais peu importe le lieu — une conférence sur l'ensemble des problèmes du désarmement en Europe.

Car vous devez non seulement faire connaître votre position à ce propos mais, en dehors de ce fait, agir dans l'intérêt de la paix, du désarmement et de la détente, si vous ne voulez pas mériter ces propos scandaleux tenus par M. Fabre-Luce du *Figaro*, selon lequel il y aurait des nostalgiques de la détente. Vive la guerre, écrit-on au *Figaro* !

Le parti communiste pour sa part, à la place qui est la sienne, entreprend avec ses amis une série d'actions à l'échelle de l'Europe, avec l'objectif de rassembler pour la paix, le désarmement et la négociation l'ensemble des forces qui y sont disposées.

L'heure de la vérité doit sonner.

Après notre camarade Montdargent, j'évoquerai rapidement l'idée depuis longtemps exposée d'un traité franco-soviétique de sécurité mutuelle. L'histoire, en effet, reproche les managements à de telles réalités. Le refus de tels engagements à toujours été préjudiciable à l'intérêt national et à la paix.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, informer l'Assemblée sur les raisons qui ont justifié qu'un tel traité n'existe pas, alors que la R.F.A. et d'autres pays y ont déjà souscrit ?

La France peut, certes, jouer un rôle dans le monde, mais le Gouvernement y est-il décidé ? Peut-il s'engager à une indépendance qui, sans le conduire au reniement de ses alliances,

lui permette de parler français et d'avoir ainsi à ne pas s'en remettre aux seules décisions des grandes puissances et singulièrement aux injonctions de Washington.

Nous souhaitons que la France, qui a rejoint Genève, poursuive jusqu'à Vienne le débat sur les M. B. F. R. dont les préoccupations sont celles du devenir européen. Le voulez-vous, monsieur le ministre ? La présence de la France permettrait que la conférence de Vienne perde son caractère de négociation entre blocs.

Etes-vous prêt à ne pas vous engager dans la fabrication d'armes à neutrons et à soutenir la recherche permettant de limiter les budgets militaires ?

Etes-vous prêt, dans le cadre de l'O.N.U., à soutenir la création d'un fonds d'aide aux pays en développement, fonds alimenté par une partie des ressources libérées par la réduction des budgets militaires ?

Ce problème est d'une grande actualité. Il sert non seulement les intérêts de la paix, mais il accompagne l'idée générale et humaine de combattre la faim dans le monde. Il ne sert à rien de pleurer sur le sort des enfants, femmes et hommes affamés et mourants. Le pleur ne peut être l'alibi de conscience pour celui qui est habité par la honte, par l'inconscience ou simplement le profit.

Fidel Castro, dans un discours de grande portée humanitaire, comme président en exercice des pays non alignés, a cité à l'O.N.U. des chiffres significatifs et parlants : « Il est indispensable de mobiliser des fonds additionnels comme contribution du monde développé et des pays possédant des ressources au monde sous-développé, ces dix prochaines années. Si nous voulons la paix, ces ressources seront nécessaires. Sans ressources pour le développement il n'y aura pas de paix.

« Selon les statistiques, avec 300 milliards de dollars, on pourrait construire en un an 600 000 écoles pouvant recevoir 400 millions d'enfants, ou 60 millions de logements confortables pour 300 millions de personnes, ou 30 000 hôpitaux équipés de 18 millions de lits, ou 20 000 usines pouvant employer 20 millions de travailleurs, ou irriguer 150 millions d'hectares de terre qui, avec les moyens techniques adéquats, pourraient alimenter un milliard de personnes ». Voilà, disait Fidel Castro, ce que gaspille l'humanité tous les ans dans le domaine militaire.

« Ces 300 milliards, poursuivait-il, représentent un vingtième des dépenses d'armement. Les Etats-Unis dépenseraient à eux seuls en activité militaire durant la décennie 1980-1990 six fois cette somme. Nous demandons pour dix ans de développement moins que ce que les ministères de la guerre dépensent en un an et bien moins du dixième de ce qui sera dépensé en dix ans à des fins militaires. »

Voilà, monsieur le ministre, qui dépasse le commerce des armes, qui dépasse le système du profit capitaliste, qui dépasse aussi l'hypocrisie de ces pseudo-humanistes qui pleurent sur la misère des pays en développement et admettent Pol-Pot à l'O.N.U. La politique de classe est forte, elle aliène les peuples et alimente les multinationales.

Nous poursuivrons, pour notre part, tout ce qui est susceptible de faire avancer les luttes de libération et d'émancipation afin de participer aux côtés des peuples et avec eux à un monde dominé par un rapport de forces favorable plus encore à la liberté, à la paix et à la coopération.

**M. Pierre Guidoni.** Mon cher collègue, puis-je vous poser une question ?

**M. Gérard Bordu.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Guidoni, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Pierre Guidoni.** Sans vouloir, à cette heure tardive, prolonger le débat, je ne voudrais pas laisser passer votre intervention sans relever l'allusion très rapide que vous avez faite aux propos de notre ami Robert Pontillon qui, n'étant pas membre de cette assemblée, ne peut donc vous répondre.

La pratique de la citation tronquée et coupée de son contexte, déjà désagréable dans la presse est, à mon avis, inadmissible à cette tribune et je souhaite que nous n'ayons pas à refaire pour d'autres interventions des mises au point du même ordre.

**M. Gérard Bordu.** Le texte que j'ai lu se suffit à lui-même. Je n'avais rien à y ajouter ni à y retrancher. Je l'ai pris comme il était.

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** Monsieur le ministre, j'avais regretté que vous n'abordiez pas, dans votre exposé initial, les aspects de la politique française en Amérique latine, cette partie du monde où vivent 400 millions d'hommes. Sans doute des événements dramatiques imposent-ils d'autres urgences. Je suis heureux néanmoins de vous avoir entendu ce soir nous dire que le continent sud-américain devait être, pour la France, un motif d'intérêt, une sphère d'activités, une aire de rayonnement.

Pourquoi ? Parce que, en apparence, l'Amérique latine est une région ibérique par sa langue et par les liens historiques qui la relient à Madrid et à Lisbonne. Mais, en réalité, c'est une terre française. Notre pays y est aimé. Les Latino-Américains ont été, à travers les vicissitudes de leur histoire, profondément attachés à l'idée de liberté et, pour eux, la liberté, c'est d'abord la France. La présence française y est voulue, désirée, attendue. Mais cette volonté, ce désir et cette attente demeurent trop largement déçus.

Certes, dans ces pays, nous subissons un certain nombre de handicaps qui tiennent au fait que l'existence d'un empire colonial, en Afrique notamment, puis la création du Marché commun nous ont détournés de cette Amérique latine avec laquelle nous entretenions avant la guerre des relations privilégiées. Mais, aujourd'hui, la France qui est redevenue une grande puissance commerciale, industrielle et technologique a un rôle déterminant à jouer dans cette région, un rôle économique d'abord. Si quelques efforts sporadiques ont bien eu lieu ici et là, et à l'initiative de nos responsables politiques ou de nos entreprises, la France n'occupe pas en Amérique latine le rang qui devrait être le sien. Ce capital n'est pas suffisamment exploité. Certes, périodiquement, on déclare qu'il y a une urgente nécessité de développer l'action économique et culturelle de la France en Amérique latine. Vous avez très justement évoqué certaines rencontres, mais avec quels résultats ?

La France n'est que le septième client et le septième fournisseur de l'Argentine dont elle ne représente que 2,6 p. 100 des achats. Les investissements français au Brésil n'équivalent qu'à 4 p. 100 du total des investissements étrangers dans ce pays, loin derrière les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne fédérale. Encore faut-il savoir que nos investissements au Brésil représentent les deux tiers de nos investissements totaux en Amérique latine.

La situation est un peu meilleure en Colombie grâce à l'implantation de Renault. Au Mexique, la France n'a réalisé que 5 p. 100 des investissements étrangers, derrière les Etats-Unis, mais aussi derrière l'Italie. Enfin, au Venezuela, pays d'immenses réserves du Canada et le Japon. Au Pérou, la France n'arrive qu'en cinquième position pour les échanges commerciaux, notamment derrière l'Italie. Enfin, au Venezuela, pays d'immenses ressources, la France ne totalise que 2 p. 100 des investissements étrangers et n'absorbe que 1 p. 100 des exportations. Faut-il continuer cette désolante litanie ?

Face au professionnalisme des Allemands, des Japonais et des Italiens, les exportateurs et industriels français font parfois figure, en Amérique latine, d'amateurs capables de réussir, certes, de belles performances isolées, mais non soutenues par des équipes puissantes. Il faut dire que l'entraîneur ne bénéficie pas toujours des moyens à la hauteur de ses ambitions.

Les services de l'expansion économique à l'étranger disposent d'effectifs encore trop insuffisants en Amérique du Sud : 52 personnes dont 15 agents de catégorie supérieure au Brésil, pays de 120 millions d'habitants, 18, dont 7 fonctionnaires de rang élevé, au Mexique, pays de 70 millions d'habitants, et 19 au Venezuela, dont 8 agents des catégories A et B. Que peuvent-ils faire, malgré tout leur dévouement, face aux cohortes d'industriels et d'agents commerciaux américains, allemands ou japonais ?

Il faut, pour être efficace, développer non des visites épisodiques d'industriels ou d'ingénieurs, mais un flux continu de relations technologiques, commerciales et financières avec chacun des pays de cette zone.

Notre action ne doit pas se limiter aux simples échanges commerciaux — automobile contre café, par exemple — mais doit viser à contribuer à la mise en valeur des richesses du continent sud-américain, par une participation plus accentuée aux grands projets de développement agricole et industriel et à la réalisation des infrastructures de ces pays. Cette action aurait, outre l'avantage de bénéficier à nos propres entreprises, celui de donner à notre Gouvernement la base d'une action politique plus puissante en Amérique latine.

L'influence politique des Etats-Unis est déclinante et, si la démocratie de type occidental a marqué, au cours de ces dernières années, quelques succès dont il faut se réjouir, elle reste

extrêmement vulnérable aux agressions et à la subversion marxiste et castriste qui se nourrissent des inégalités sociales parfois considérables, de la misère et du sous-développement. Cette subversion conduit à l'ébranlement des régimes démocratiques et à l'avènement de gouvernements répressifs.

Peut-on raisonnablement estimer que les Allemands et les Japonais, malgré leur présence économique supérieure à la nôtre, peuvent contrarier cette évolution et aider à conforter la démocratie ? Je crois que non. La France peut-elle jouer ce rôle ? Je crois que oui, car elle n'est suspecte ni de colonialisme politique ni d'impérialisme économique.

Il lui revient d'animer l'action de l'ensemble de la Communauté européenne en faveur des gouvernements d'Amérique du Sud qui ont compris la nécessité de réduire les inégalités sociales et de mener une action énergique de développement économique et social et de mise en valeur de leur territoire. L'union de ce que la France et l'Europe représentent sur le plan de la puissance technologique et financière et sur celui de la démocratie politique peut permettre à notre pays de jouer en Amérique latine un rôle déterminant pour accélérer ce mouvement vers davantage de démocratie.

L'Amérique latine, déçue par les Etats-Unis et exposée à la subversion, a besoin de l'Europe, et en premier lieu de la France qui peut lui fournir les moyens économiques et politiques de son développement. Sachons être à la hauteur de ce rôle historique. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous en saisissiez toute l'importance. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est avec un vif intérêt et non sans satisfaction que nous avons écouté le large exposé que M. Jean François-Poncet a consacré ce matin à la politique étrangère de notre pays.

Il importait en effet — j'oserai même dire qu'il pressait — qu'en un tel moment, dont chacun de nous éprouve la gravité, nous sachions comment le chef de la diplomatie française sent la situation, comment il analyse les problèmes qu'elle pose, dans quel esprit et suivant quels principes il entend poursuivre l'action qu'il a entreprise pour y faire face.

Certains des orateurs qui m'ont précédé dans ce débat lui ont reproché de n'être pas entré suffisamment dans les détails. Mais, s'il l'avait fait, d'autres critiques — peut-être les mêmes ! — auraient pu déplorer qu'il disperse son attention et la nôtre au lieu de les fixer sur l'essentiel.

Pour ma part, je crois qu'il mérite d'être remercié de nous avoir donné la définition claire et vigoureuse que nous attendions de lui concernant les positions adoptées par le Gouvernement sur quelques points capitaux.

A vrai dire, certains d'entre nous avaient regretté que les prises de position officielles de la France, au cours de ces derniers mois si fertiles en événements majeurs et lourds des plus graves menaces pour l'avenir, même à bref délai, aient été lentes au point de paraître tardives, prudentes au point d'être ambiguës. Voilà qui ne peut plus lui être reproché maintenant.

Il fallait que le scandale international que constitue la prise d'otages de Téhéran, quasiment sans précédent à cette échelle et de la part d'un Etat réputé majeur et civilisé, il fallait que ce scandale, disais-je, fût déclaré intolérable et catégoriquement condamné par notre pays. C'est fait.

Il fallait que l'invasion soudaine et massive de l'Afghanistan par les troupes soviétiques fût dénoncée par la France, parce qu'il s'agit d'une violation caractérisée et totalement inacceptable du droit des gens. C'est fait aussi.

Sans doute des déclarations en ce sens avaient-elles été déjà formulées, mais par touches progressives et, en quelque sorte, avec précaution.

La tradition de la diplomatie française veut qu'une atteinte aussi flagrante à la liberté d'un petit peuple noble, courageux et désarmé appelle une protestation immédiate et indignée. Il nous a pourtant fallu attendre jusqu'à ce matin pour entendre de la bouche du ministre les paroles indispensables pour stigmatiser comme il convenait le viol de l'Afghanistan.

M. Mitterand a reproché cet après-midi à M. François-Poncet d'avoir attendu quinze jours pour formuler ses premières réserves publiques sur cette affaire. Il me permettra de lui rappeler que j'ai été le premier membre de cette assemblée à l'évoquer à cette tribune, le 28 décembre dernier. Tandis que nos collègues du groupe socialiste se perdaient en discussions dignes de Byzance sur la constitutionnalité de notre débat bud-

gétaire, les chars soviétiques roulaient à fond de train sur la route de Kaboul. Dernier orateur de cette dernière séance de l'année 1979, je tins à prononcer quelques mots qu'on me pardonnera de rappeler ici : « Les pires exactions se perpétrent actuellement en Asie. En Afghanistan, M. Karmal a pris le pouvoir avec l'aide militaire de l'U. R. S. S., et l'ancien président Amin a été exécuté. Or personne ici n'en dit rien ».

Mais était-ce à nous, en la circonstance, à parler d'abord ? N'aurait-il pas plutôt convenu que l'exécutif prit l'initiative d'aborder ce problème ?

Il est deux points encore sur lesquels je voudrais appeler tout spécialement l'attention de l'Assemblée, deux points que je choisis en raison de leur haute importance, car ils concernent, l'un et l'autre, la terrible alternative à laquelle nous sommes confrontés : la guerre ou la paix en un des points les plus chauds du monde dans le premier cas et, dans l'autre, la guerre ou la paix à l'échelle planétaire.

Le premier cas est celui de la Palestine.

Au terme d'un voyage au Moyen-Orient qui était, à divers égards, une grande première, le Président de la République, soucieux d'apporter la contribution de la France à la solution de l'un des plus dangereux problèmes de notre époque, a prononcé des paroles destinées à faire sortir la négociation entre Israël et l'Égypte de l'impasse où celle-ci semble immobilisée depuis des mois.

Mais la marge de manœuvre diplomatique est étroite en cette affaire, étroite comme l'est le territoire d'Israël. L'Organisation pour la libération de la Palestine a, semble-t-il, cru pouvoir interpréter l'initiative du Président de la République comme un encouragement à son adresse. Ses dirigeants se sont en effet empressés, aussitôt après le discours d'Amman, de réaffirmer leurs buts de guerre. Et ils n'ont pas hésité, quelques jours plus tard, à revendiquer l'attentat contre la pouponnière de ce petit kibboutz situé à l'extrémité nord-orientale du territoire israélien.

Tout cela montre comment le moindre geste, le moindre mot peut conduire à de tragiques conséquences dans cette querelle si cruelle et si douloureuse.

Est-il donc interdit de prononcer le mot d'« autodétermination » sans provoquer de tels excès ? Le principe en est pourtant infiniment respectable. Et pourtant, que de régions du monde où la simple mention de son application possible pose des problèmes infinis, surtout si l'on omet de préciser à qui et à quoi, c'est-à-dire à quelles populations et à quels territoires, elle s'applique.

La négociation égypto-israélienne, conduite avec tant de courage et de ténacité par son inspirateur, le président Anouar El Sadate et par le président Menahem Begin, n'est pas bloquée. Les diplomates des deux pays y travaillent prudemment, minutieusement, mais sans relâche.

Notre action diplomatique au Moyen-Orient, telle que vous l'avez exposée ce matin, monsieur le ministre, apparaît certes comme un ensemble parfaitement cohérent, mais il convient aussi qu'elle laisse toutes ses chances à la négociation directe déjà engagée.

Le dernier point sur lequel je souhaite appeler votre attention, au moment où cet important débat de politique étrangère approche de son terme a trait, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la notion que nous devons avoir de notre alliance.

Depuis l'ouverture de la crise iranienne et de la crise afghane, on s'est posé, dans le monde occidental, beaucoup de questions sur l'étendue de cette notion, sur sa valeur contraignante réelle, sur les droits et les devoirs des partenaires respectifs. On s'est posé peut-être trop de questions, et, surtout, on les a posées trop publiquement.

Chacun des partenaires de l'alliance Atlantique — et la France assurément autant que tout autre — a hautement proclamé, à juste titre, qu'être allié ne signifiait pas être aligné, que les partenaires étaient égaux, que chacun était libre de ses décisions et que cette liberté était d'autant plus nécessaire que l'on ne sentait pas, dans les capitales des membres les plus puissants de l'Alliance, la détermination, la résolution, la suite dans les idées et dans l'action, en un mot — un mot anglo-américain qui est bien entré dans le vocabulaire quotidien de la presse française — le *leadership* propre à inspirer aux partenaires de l'Alliance la confiance nécessaire.

Voilà où la diplomatie doit jouer pleinement son rôle d'explication mutuelle, franche et discrète, pour résoudre au plus vite, au fur et à mesure qu'il surgit, ce contentieux inévitable.

Mais ce qui doit passer avant tout, moyennant ce travail de pénitence à remettre chaque matin sur le métier, c'est la restauration de la confiance réciproque et la présentation à l'exté-

rieur d'un front uni, garant de notre sécurité. Sans doute être allié n'est pas et ne doit pas signifier être aligné. Des initiatives indépendantes, à condition qu'elles soient prises en consultation avec les autres partenaires, peuvent être fort utiles. Mais le non-alignement ne doit pas se traduire par une dispersion.

Une alliance est un lien de la plus haute valeur, un lien prioritaire, car il y va de la sauvegarde de notre civilisation, de nos croyances, de nos idéaux, de notre liberté.

Mais — et je terminerai sur ce point — le monde occidental dans son ensemble est aujourd'hui en danger, et il importe au plus haut point qu'il prenne conscience de la nécessaire solidarité qui doit unir les uns aux autres ses divers membres afin de garantir leur survie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, les événements d'Afghanistan ne sont pas seulement d'une particulière gravité dans cette région charnière du Proche-Orient et de l'Asie. Comme vous l'avez noté, ils affectent gravement les équilibres et les principes sur lesquels reposait un certain ordre international. Ils remettent en question les rapports entre les deux super-grands, mais ils mettent aussi en cause la sécurité et la détente en Europe.

Aussi peut-on se demander comment pourraient être définies les nouvelles données et les perspectives de l'équilibre européen et de la sécurité de la France, puisque, aujourd'hui plus encore qu'hier, l'avenir du monde est suspendu à celui de l'U. R. S. S. Quels sont les objectifs réels de ce pays ? Quelles sont les vraies raisons de ce coup de poker ou de cette grave erreur d'appréciation qu'a constitué le coup de Kaboul ? Quelle suite y aurait-il à l'ère de Brejnev ? Quelles répercussions devons-nous craindre dans nos rapports avec l'U. R. S. S., tout autant qu'avec les États-Unis ?

Nombreux sont ceux qui, tout en déplorant les graves entorses aux règles internationales et en constatant avec douleur que la détente a reçu un grave coup, restent fidèles à cette politique de détente. Hors de la détente, point de salut ! Il n'y a pas d'autre solution que celle-là, a-t-on dit. Sinon, ce serait la guerre froide. C'est oublier une situation intermédiaire, que j'appellerai la « paix chaude », qui semble malheureusement caractériser de plus en plus notre époque.

Avant de définir ce que pourrait être la détente, il faut se remémorer les raisons qui sont à l'origine de cette détente et les motifs pour lesquels, à une certaine époque, le général de Gaulle a estimé nécessaire pour la France, d'une part, de prendre ses distances vis-à-vis de son principal et pesant allié et, d'autre part, d'essayer d'alléger les pressions et les alignements de l'autre côté de l'Europe, afin d'entrouvrir les portes d'airain de ce monde communiste.

C'était il y a vingt ans, et la situation internationale était alors très différente de celle d'aujourd'hui. Les États-Unis dominaient le monde de leur extraordinaire supériorité militaire, atomique, économique, politique et diplomatique. A cette époque, tenter d'éviter cette division bipolaire du monde, essayer d'introduire un facteur nouveau dans ces relations crispées entre ces deux blocs, constituait donc une tentative de rétablir l'équilibre et d'œuvrer en faveur de la paix.

Mais, aujourd'hui, vingt ans ont passé. Indiscutablement, l'Amérique, tout en restant l'un des plus grands pays, sinon le plus grand pays du monde, a perdu beaucoup de sa supériorité. Elle a surtout perdu beaucoup de sa confiance en elle-même. Et, de ce fait, ce jeu diplomatique, qui a été celui du général de Gaulle, présente aujourd'hui de plus grands dangers. Il ne faudrait pas faire en 1980 le gaullisme de 1960 !

On pourrait d'ailleurs se demander ce que, depuis vingt ans, nous a apporté la détente. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que si la détente n'avait pas empêché les crises, elle avait évité qu'elles ne dégénèrent. Oui, mais à quelles conditions ? Ce langage ne rappelle-t-il pas parfois certaines positions d'apaisement systématique que nous avons connues dans de lointains passés, lorsqu'on essayait déjà de faire en sorte que les crises ne dégénèrent pas ?

La détente a-t-elle amélioré la sécurité de l'Europe ? A-t-elle conforté les positions des nations démocratiques dans ce grand pari qui nous est imposé ? A-t-elle permis, en définitive, ce que souhaitait celui qui l'a inventée ? La question peut se poser. Il est difficile de la trancher en termes brutaux car, indiscutablement, la détente a pu faire bénéficier le monde de quelques progrès et surtout, comme vous l'avez noté, éviter les dégénérescences dangereuses.

Cela dit, on ne peut pas ne pas étudier les raisons qui ont poussé l'U. R. S. S. et ses dirigeants à l'accepter. A l'inverse de

certaines de nos collègues, je n'ai pas l'habitude de recourir aux citations. Je ne peux toutefois résister à l'envie de citer ce que le camarade Souslov écrivait dans la *Pravda* du 17 octobre 1979 :

« Par sa nature même, la détente consiste à introduire, dans la pratique des relations internationales les principes léninistes de la coexistence pacifique. La reconnaissance de ces principes, notamment par les gouvernements des grandes puissances occidentales, est une victoire historique. »

La coexistence comme victoire — et victoire du léninisme ! — n'est assurément pas la paix. Elle est la victoire sans guerre ou, selon la formule fameuse de Clausewitz, elle est la poursuite de la guerre par d'autres méthodes. Non pas de la guerre traditionnelle, avec la vision apocalyptique de la guerre atomique, mais de la véritable guerre dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui sans que peut-être nous nous rendions compte : guerre économique, guerre idéologique, guerre politique, guerre monétaire. Elle illustre ce que Raymond Aron a dit un jour de la politique de Brejnev : « Brejnev ne veut pas la guerre ; il veut le monde. »

La coexistence, dans l'esprit de nos partenaires, est une lutte. Elle est une lutte inégale entre des nations démocratiques soumises aux influences et aux pressions de l'opinion et un Etat totalitaire sans failles et sans opposition. Elle est une lutte difficile puisqu'elle se fonde sur la non-réciprocité.

En effet, que dit l'U.R.S.S. ? Désarmez pendant que je réarme ! Arrêtez votre action dans le monde pendant que je pousse mes pions et que je soutiens contre vous les forces révolutionnaires ! Ne touchez pas au régime de mes satellites mais laissez-moi déstabiliser les vôtres !

Que convient-il de faire à l'égard de l'U.R.S.S., face à cette politique ?

Tout d'abord, nous devons mieux apprécier sa stratégie et ses objectifs et mieux comprendre la psychologie de ses dirigeants. Vouloir négocier avec des dirigeants de l'U.R.S.S., qui sont d'abord des Slaves et ensuite des communistes formés à la dure école du marxisme, comme avec d'autres diplomates occidentaux, est une erreur profonde. Leur formation idéologique, leur comportement, leur état d'esprit, leur confèrent une attitude et des dispositions d'esprit tout à fait différentes des nôtres. Il ne faut être ni complaisant ni dupe.

Certes, l'U.R.S.S. est une grande nation. Le peuple russe a des qualités éminentes. Il a mérité par la souffrance, dans la douleur et par les guerres, d'occuper la place qui est aujourd'hui la sienne dans le monde. Sans chercher à l'isoler, sans le pousser aux solutions extrêmes, il faut essayer de définir avec lui une politique qui distingue les intérêts de cet énorme pays de ses ambitions idéologiques et de ses positions dialectiques. Car il y a en permanence dans l'U.R.S.S. un double visage ; or, souvent, nous n'en voyons qu'un seul. Elle est à la fois une grande puissance et La Mecque d'une grande religion.

Au-delà des idéologies dévorantes, il faut mettre sur pied un dispositif de négociation en vue d'aboutir à des accords positifs, sans rien céder à la complaisance ni à la recherche de l'apaisement à tout prix. Il faut, par exemple, refuser les accords de désarmement qui ne pourraient faire l'objet d'un contrôle réel.

Au point de vue économique, il ne faut pas croire, comme de brillants faux esprits, tel M. Pisar, que plus on développe les relations commerciales avec l'U.R.S.S., plus on favorise sa libéralisation. C'est ne rien comprendre au système économique bureaucratique d'Etat, où les notions de rentabilité et d'efficacité sont absentes, sur lequel est fondée la politique économique de l'U.R.S.S.

En revanche, il convient de définir des lignes politiques à long terme conduisant peu à peu, au-delà de la coexistence, sinon à la paix, du moins à la tolérance qui est indispensable pour éviter le pire. Il convient de préciser, par exemple, ce qui, en fonction de ces objectifs lointains, peut être négocié — non sans contrepartie — et ce qui n'est pas négociable. Il faut savoir dire non, comme savait le faire le général de Gaulle, et déjouer la manœuvre qui tend à chloroformer l'Europe occidentale tout en la coupant de ses artères vitales de ravitaillement et en ébranlant son économie, pour conduire finalement contre elle une tentative de finlandisation.

C'est en fonction de ces observations que j'évoquerai la prochaine conférence de Madrid. Les événements récents doivent nous conduire à nous interroger, et d'abord à nous demander ce qu'a apporté en définitive l'acte final d'Helsinki.

Cet acte final, n'a-t-il pas représenté un élément positif indiscutable pour l'U.R.S.S. qui a pu ainsi obtenir ce qu'elle désirait depuis vingt ans, c'est-à-dire la reconnaissance définitive des frontières artificielles conquises par la force, le non-retour aux frontières naturelles de l'Europe, comme on aurait pu l'imaginer

un jour, l'anesthésie de l'Occident et, surtout, ce certificat de bonne conduite que les démocrates lui ont décerné sans même vérifier si c'était à bon droit ?

Une autre question, mais elle me semble déjà dépassée, est celle de savoir s'il faut aller à Madrid. Aux yeux de certains, elle peut certes apparaître comme sacrilège. Mais des événements graves justifient qu'on la pose. Je ne pense pas seulement à ceux d'Afghanistan, mais aussi à l'arrestation de Sakharov, qui constitue une violation éclatante de tous les principes sur lesquels s'appuyait l'acte final d'Helsinki, de ces fameux dix points dont la lecture, si je vous l'infligeais, serait une condamnation tout à la fois, monsieur le ministre, de l'action de l'U.R.S.S. et de votre complaisance.

La question peut donc se poser de savoir s'il faut aller à Madrid. Je suis convaincu, puisque l'Occident se refuse à adopter une attitude de courage et de fermeté, que nous irons, et les Américains les premiers.

Si nous allons à Madrid, ce sera pour y faire quoi ? Est-ce que ce sera pour renouer automatiquement le dialogue avec nos partenaires sur les thèmes qui faisaient déjà l'objet de la conférence de Belgrade, comme si rien ne s'était passé depuis ? Est-ce que nous nous laisserons entraîner dans une discussion de détail sur l'une des trois corbeilles ? Dissenterons-nous longuement sur le point de savoir s'il faut instaurer un contrôle des manœuvres militaires à partir de 18 000 hommes ou bien de 25 000 et si l'on peut considérer comme un progrès le fait que des familles auront le droit d'échanger des lettres tous les huit jours au lieu de tous les quinze jours ? Ou voulons-nous, au contraire, aller à Madrid pour tenter de mettre au pied du mur nos partenaires infidèles à leurs principes ?

Je pense tout d'abord qu'il faudrait, avant d'aller à Madrid, qu'une concertation ait lieu entre nations démocratiques d'Europe et d'Occident. Rien ne serait pire que des délégations arrivant sans cohésion, sans fermeté et sans plan. Aussi, tout en cherchant à retirer des négociations le plus grand bien, serait-il bon que la France, si elle ne peut obtenir l'accord de ses partenaires, pose avant toute discussion, sans agressivité et sans volonté de saboter la conférence, un certain nombre de préalables.

La délégation française se devrait de réaffirmer, dans une sorte de préambule, quelques positions fondamentales que justifie la fidélité aux accords d'Helsinki et qui sont la raison même de notre politique.

Quels sont ces préalables ?

Le premier est la réaffirmation claire et nette que la détente est indivisible et qu'on ne saurait l'imaginer en Europe pendant que sur d'autres continents des opérations de violence et de force, détruisent tout équilibre...

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Baumel. ... que la détente est globale et qu'il n'y a pas de secteurs particuliers dans lesquels peut s'exercer une action qui lui serait contraire.

Deuxième préalable : la non-ingérence ne doit pas être seulement une vague formule à laquelle on souscrit au bas d'un parchemin. Elle est un élément impératif de toute action d'une nation qui a signé l'acte d'Helsinki, une non-ingérence réelle qui condamne donc tout ce que nous avons constaté depuis plusieurs mois.

Le troisième préalable est le rappel, non pas du bout des lèvres, mais avec une grande fermeté, de la nécessité impérieuse du retrait rapide des forces d'occupation soviétique en Afghanistan. Quelle crédibilité pourriez-vous avoir en revenant de Madrid, monsieur le ministre, si vous avez apposé votre signature au bas d'un document qui réaffirmera, avec ces formules auxquelles excellent certains négociateurs, la nécessité pour tous les pays de respecter l'indépendance et la liberté, l'inviolabilité des frontières, l'intégrité territoriale des Etats, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'égalité souveraine, le respect des droits inhérents à la souveraineté, les règlements pacifiques des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures, le respect des droits de l'homme, l'égalité des droits des peuples, — et j'en passe — alors que les troupes soviétiques resteraient, et pour longtemps encore, en Afghanistan ?

M. Maurice Couve de Murville et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jacques Baumel. Le retrait des forces soviétiques doit se situer au tout premier plan des préalables.

Il conviendrait également de bien marquer, comme vous l'avez fait dans une déclaration récente, que les trois corbeilles ont une égale importance, afin d'éviter de se laisser entraîner

dans la discussion sur l'une d'entre elles seulement — la corbeille économique, bien entendu — ce qui permettrait de ne pas parler de la première, qui porte sur la sécurité, ni de la troisième qui a trait aux droits humanitaires, c'est-à-dire au problème du respect des personnes et des droits de l'homme.

Il faut, certes, insister particulièrement sur les problèmes de sécurité. L'Europe d'aujourd'hui est en effet le plus grand arsenal du monde. De part et d'autre du rideau de fer sont concentrés des dizaines de milliers de tanks, d'avions, de troupes et de fusées atomiques, et il ne pourra pas y avoir de réel effort de détente ni d'acceptation sincère des accords d'Helsinki tant que ne se manifesteront pas une véritable volonté de limitation des armements. Or les SS 20 et les Backfire soviétiques peuvent légitimement nous faire douter de cette volonté.

Oui, de toutes les crises qui affectent le monde celle qui touche le plus près à notre avenir est la crise qui pourrait survenir en Europe. C'est pourquoi nous devons multiplier les efforts pour obtenir des garanties formelles de sécurité. La détente ? Pourquoi pas, si elle est fondée sur une défense ferme des intérêts de nos pays et si elle s'appuie sur des possibilités militaires réelles permettant d'équilibrer les puissances adverses ?

Il est très difficile de discuter d'équilibre des forces, *a fortiori* de parité. C'est un vaste débat entre experts, entre techniciens militaires, entre généraux, entre docteurs Folamour, sur la comparaison des missiles, de leurs types, de leurs portées.

**M. le président.** Monsieur Baumel, vous avez doublé votre temps de parole ! Veuillez conclure, je vous prie.

**M. Jacques Baumel.** Je termine, monsieur le président.

La parité est d'autant plus artificielle qu'elle oppose des nations démocratiques qui, pour des raisons évidentes, ne prendront jamais l'initiative d'une intervention, à un pays qui, sans contrôle de l'opinion ou de l'opposition et dans un système terriblement fermé, peut à tout moment prendre l'initiative.

C'est pourquoi je vous demanderai en terminant, monsieur le ministre, d'insister tout particulièrement à la conférence de Madrid, sur les préalables que j'ai cités, en mettant l'accent sur la nécessité d'instaurer une coexistence pacifique réelle et en définissant les droits de l'homme tels que nous les comprenons et non tels qu'ils sont, à l'évidence, couramment violés, ce qui ne peut qu'entretenir en nous les plus grands doutes sur les résultats réels de cette nouvelle conférence.

Je veux enfin, monsieur le ministre, vous remercier de vos déclarations sur le Proche-Orient. Vous avez utilement, je crois, rétabli l'équilibre nécessaire et défini la position impartiale que la France doit avoir dans cette région.

La France, plus que tout autre pays, a le devoir de parler sagement dans cette région, du monde si lourdement affectée depuis trente ans par les tensions et les conflits. Oui, nous devons défendre l'intérêt de tous, faire participer l'ensemble des parties prenantes aux négociations et essayer d'obtenir à la fois la reconnaissance des droits imprescriptibles d'Israël et la possibilité pour les Palestiniens d'arriver enfin à retrouver une patrie. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Koehl.

**M. Emile Koehl.** Monsieur le ministre, lors de son récent voyage au Moyen-Orient, le Président de la République a fait savoir, dans le communiqué commun franco-koweïtien, que « le problème palestinien n'est pas un problème de réfugiés mais celui d'un peuple qui doit disposer, sur ces bases et dans le cadre d'une paix juste et durable, de son droit à l'autodétermination ».

Vous savez que cette déclaration a suscité une profonde émotion dans l'opinion publique de notre pays.

Il aurait sans doute été psychologiquement judicieux et politiquement opportun de confirmer en même temps, dans les mêmes lieux et avec la même vigueur, la nécessité impérieuse de garantir le droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres.

En effet, et vous venez fort justement de le réaffirmer, la position constante de la France est de dire qu'il faut instaurer dans cette région du monde une paix globale et durable. Cela implique un règlement d'ensemble accepté par les Etats et les peuples de la région et consacré par la reconnaissance de la communauté internationale. Un tel règlement doit évidemment rendre justice aux aspirations légitimes de toutes les parties, sans en privilégier aucune.

Or, faite sans le rappel de ce concept fondamental de notre politique étrangère, la déclaration d'Amman a été interprétée

par l'opinion publique et par un certain nombre de responsables politiques comme la reconnaissance de la légitimité d'une organisation, l'O.L.P., alors même que cette organisation postule dans sa charte la destruction de l'Etat d'Israël et le terrorisme.

L'Etat d'Israël a droit à l'existence et à la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et internationalement garanties. Le fait palestinien est une réalité. Mais, tout doit être fait — et je rends hommage à vos efforts — pour que l'opinion publique n'ait pas le sentiment que la France puisse mettre sur un pied d'égalité un Etat et une organisation qui s'est fixée pour objectif, y compris par le terrorisme le plus aveugle et le plus abject, de détruire cet Etat. C'est pourquoi je vous pose deux questions :

Premièrement, la France envisage-t-elle actuellement de recevoir officiellement M. Yasser Arafat ? Une telle perspective est inacceptable aussi longtemps que l'organisation dont il est le leader n'aura pas reconnu, solennellement et de manière irréversible, l'existence de l'Etat d'Israël. A cet égard, j'appelle votre attention sur le fait que l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a refusé, lors de sa session de janvier 1980 à Strasbourg, de recevoir le leader palestinien. C'est dire que nos vingt et un partenaires européens observent la position de la France.

Deuxièmement, en dépit des harcèlements des extrémistes qui veulent entretenir la discorde, il faut, avec persévérance, creuser le sillon tracé sur le chemin de la paix par les accords de Camp David et le traité de Washington. Nous souhaitons que la France utilise son prestige et son influence dans les pays arabes pour amener l'O.L.P. à modifier sa position à l'égard d'Israël. Pouvez-vous nous dire quelles sont les initiatives prises ou projetées par le Gouvernement à cet égard ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre-Bloch.

**M. Jean-Pierre Pierre-Bloch.** Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention.

La France est directement concernée par les événements du Proche-Orient. Vous avez rappelé l'attachement de notre pays à l'existence de l'Etat d'Israël et à sa sécurité. Mais il ne s'agit pas simplement par des déclarations de tribune d'énoncer une vérité d'évidence : l'existence de l'Etat d'Israël et celle de sa sécurité. L'armée israélienne a prouvé depuis 1948 qu'elle était capable d'assurer la défense du peuple juif survivant de l'holocauste, même lorsque certains voulaient lui retirer les armes qui lui étaient nécessaires.

Non, monsieur le ministre. Ce qui est en cause, c'est le rôle de la France dans cette partie du monde où, là comme ailleurs, l'hégémonie soviétique tente d'imposer sa loi. Le conflit israélo-arabe dure depuis plus de trente ans. Pour la première fois — et c'est un phénomène historique — le pays arabe le plus puissant et le plus grand a accepté l'existence d'Israël et la sécurité du peuple juif. Pour la première fois, l'Egypte et Israël sont aujourd'hui deux nations voisines avec des ambassades et des frontières ouvertes. C'est le mérite, c'est la grandeur des accords de Camp David.

On aurait pu avoir le sentiment depuis Camp David que notre diplomatie — le Quai d'Orsay, comme on dit — non seulement ne croyait pas aux chances de la pérennité de ces accords, mais ne les avait pas soutenus. Je vous ai entendu, monsieur le ministre, et j'ai pris acte de vos déclarations.

Tout est là. Toute l'inquiétude des défenseurs d'Israël procède de cette ambiguïté, qui paraît être de l'hostilité à l'encontre de Camp David.

La voie ainsi tracée doit se poursuivre et aboutir à l'autonomie des Palestiniens.

Fallait-il donc ériger en interlocuteurs valables des terroristes soutenus, financés et armés par Moscou, qui vont jusqu'à prendre en otages et assassiner des nourrissons, renouvelant, par là même, les actes des S.S. dans les camps de la mort ? Demain ils tenteront peut-être de couper la route du pétrole.

Quels sont les alliés naturels de la France et de l'Occident au Proche-Orient ? Arafat, Kadhafi, Khomeiny ? Ou Begin, Sadate et — pourquoi pas ? — demain Hussein de Jordanie ?

L'autonomie des Palestiniens est une nécessité. C'est donc un devoir pour le pays de la Déclaration des droits de l'homme de tout faire pour qu'elle puisse être reconnue et établie, mais jamais au péril de l'existence d'Israël, mais jamais au péril du droit des Palestiniens de vivre, eux aussi, dans un pays démocratique et non pas sous la contrainte d'une bande de terroristes.

N'est-il pas temps, monsieur le ministre, de clarifier la position de la France ? Jamais sans doute, depuis 1945, la situation internationale n'a été aussi confuse. Les chars soviétiques

érasent le peuple afghan qui n'était pourtant pas condamné par les accords de Yalta à faire partie de la liste des peuples opprimés.

Quoique disposant seulement de cinq minutes, j'ai voulu manifester à cœur ouvert le sentiment de ceux — et ils sont nombreux — qui sont attachés à l'existence de l'Etat d'Israël, comme ils le sont à celle d'un certain nombre de pays et de démocraties, de plus en plus rares dans ce monde. Israël est la seule démocratie du Proche-Orient. Il est temps d'y penser aujourd'hui face à la montée des périls. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais, pour terminer, me féliciter une nouvelle fois du caractère approfondi et du sérieux de ce débat qui témoignent à la fois de l'intérêt que l'Assemblée nationale porte aux grands problèmes de notre politique extérieure et de la conscience qu'elle a de la gravité de la situation qu'à bien des égards nous traversons.

Qu'il me soit permis de dire que le sérieux des interventions, l'intérêt des observations qui ont été faites éclairent le Gouvernement et servent l'image de la France.

Les problèmes qui ont été abordés à la fin du débat ont concerné principalement, à juste titre, les relations entre l'Est et l'Ouest et ont traduit des sensibilités qui s'étaient exprimées au début du débat. Je dirai qu'il est normal que les uns et les autres nous abordions la période de tension que nous traversons avec des interrogations, avec des souvenirs, avec des préoccupations qui ne soient pas toutes convergentes.

Je n'en ai pas moins observé qu'au total l'action du Gouvernement dont j'ai dit qu'elle comportait deux volets — la fermeté et le dialogue — correspond à la sensibilité qui s'est le plus généralement exprimée.

Je voudrais maintenant répondre de façon plus précise aux uns et aux autres.

Je donne acte à M. Gantier qu'il a été, en effet, le 28 décembre 1979, le premier peut-être à marquer l'importance et la gravité des événements d'Afghanistan.

A M. Caro, à M. Cousté et aussi à M. Frédéric-Dupont, qui a invoqué les risques d'une finlandisation de l'Europe, je confirme que l'esprit dans lequel les conversations seront conduites la semaine prochaine à Paris, cet automne à Madrid et sans doute entre-temps, sera bien animé par la préoccupation de laisser à la paix toutes ses chances. Sans faire preuve — je le dis plus spécialement à M. Baumel — ni de complaisance ni de faiblesse, je crois n'être à cet égard clairement exprimé.

Il n'est et il ne sera pas question, monsieur Valleix, pour reprendre votre formule, d'une « prise en compte » des événements d'Afghanistan. Dans la situation que nous traversons, le problème est d'éviter que, de malentendu en erreur, de fausse manœuvre en décision hâtivement prise, les parties ne s'engagent dans des voies qui n'auraient pas été lucidement choisies et qui les conduiraient à une reprise de l'escalade.

Monsieur Marcus, vous avez été échoqué par la « modération » — c'est le terme que vous avez employé — qui se serait manifestée au cours de la visite du Président de la République en Inde et dont témoignerait le communiqué, qui a donné lieu à une exégèse sur laquelle je ne reviens pas. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas la conclusion que j'ai, pour ma part, tirée de cette visite. Avec le recul du temps, celle-ci a, au contraire, pris toute son importance. Car il y a dans les événements d'Afghanistan — je crois que cela est clair — une double dimension. Il y a d'abord la dimension dont nous avons tous parlé ici, qui est celle des relations Est-Ouest. Mais n'oublions pas que l'Afghanistan est un pays qui appartient au tiers monde, un pays non aligné, un pays islamique, un pays pauvre, et qu'il appartient aussi, par conséquent, à une autre dimension de la vie internationale. Ce qui s'est dit, ce qui s'est échangé à cet égard à Delhi représente probablement, dans l'évolution de la crise, un moment important, un moment de cristallisation et de prise de conscience qui a joué un grand rôle que je vous demande de ne pas sous-estimer.

Je puis assurer à M. Baumel que son observation, selon laquelle la situation qui existait quand le cours nouveau des relations entre l'Est et l'Ouest a été engagé en 1965, n'est plus aujourd'hui, sur aucun plan, exactement ce qu'elle était à l'époque, est bien au centre des réflexions que nous faisons et de la politique que nous conduisons, sans que pour autant on puisse dire que les

préoccupations de fond qui ont animé cette politique quand elle a été lancée aient changé au point que les principes qui l'animent doivent être modifiés.

Monsieur Madelin, vous avez parlé des problèmes de l'ingérence et du communisme, et vous avez suggéré que ces problèmes soient abordés, traités, réglés si possible par l'engagement de non-ingérence dans les affaires des autres qui serait pris de part et d'autre. Je serais volontiers tenté de vous donner acte de ce que sans aucun doute — et la France en a fait d'ailleurs la proposition — une atténuation de la rivalité du conflit idéologique, avec tout ce qu'il comporte forcément d'ingérence projetée, devrait faire partie d'une coexistence prolongée, affermie et débarrassée de toute menace.

Je serais toutefois plutôt tenté d'indiquer que la détente implique non pas — je le dis pour le regretter — la perspective de voir disparaître la concurrence entre des régimes et des idéologies différents — je ne suis pas sûr qu'il faille, à cet égard, entretenir beaucoup d'illusions pour l'avenir — mais une obligation de modération et de retenue.

J'ajoute que nous aurions tort de sous-estimer la force et la capacité de diffusion des idées dont nous sommes nous-mêmes porteurs, idées de liberté et des droits de l'homme dont nous voyons bien l'écho immense qu'elles recueillent à travers le monde.

Monsieur Bordu, vous avez abordé les problèmes du désarmement. Je ne voudrais pas ouvrir ici une longue discussion sur ce sujet, mais je vous rappelle que le Gouvernement français a indiqué en son temps qu'il jugeait l'accord Salt II équilibré et qu'il était favorable à sa ratification : il n'a pas changé d'avis sur ce point.

Vous avez fait allusion aux manœuvres en Méditerranée. Vous n'avez pas prêté, m'a-t-il semblé, suffisamment d'attention au texte de la dépêche que vous avez très complètement lue et qui faisait allusion à une participation « parallèle » de la France. Il arrive, en effet, que les forces françaises, qui sont alliées à d'autres forces dans le cadre du pacte Atlantique, effectuent des manœuvres non pas dans le cadre de l'O.T.A.N., mais parallèlement à celles de cette organisation. C'est toute la différence : elle n'est pas seulement sémantique.

Monsieur Ehrmann a élargi l'analyse en avançant l'idée — à bon escient, me semble-t-il — que la crise économique pèse sur les problèmes et sur les périls que nous avons évoqués au cours de cette journée. Nous ne devons l'oublier ni dans l'analyse de la crise ni dans ce que nous projetons de faire pour maintenir, comme il l'a souhaité, l'unité de l'Europe et pour déployer les efforts nécessaires à la sécurité de la France.

Monsieur Caro, vous avez évoqué la politique des Etats-Unis. La France, et le Président de la République l'a dit dans son entretien télévisé, ne fait aucunement grief aux Etats-Unis de renforcer leur appareil de défense. Les Etats-Unis sont notre allié. Nous souhaitons que nos alliés soient forts et non qu'ils soient faibles — ou complaisants, pour reprendre l'expression de M. Baumel.

J'ajoute que la France accomplit, en ce qui la concerne, un effort du même ordre et il est clair pour tous — je l'ai rappelé moi-même ce matin — que l'équilibre des forces fait partie de cet équilibre des relations Est-Ouest qu'on a qualifié de « détente ».

Pour ce qui est du Moyen-Orient, je dirai à M. Pierre-Bloch que j'ai apprécié, malgré la brièveté de son propos — et peut-être à cause de cette brièveté — la sincérité et la conviction qui l'animaient.

J'ai apprécié l'analyse pénétrante que M. Ferretti a faite de la politique de la France et sa connaissance profonde des données de la situation qu'il a clairement et équitablement restituées.

La sincérité et l'émotion exprimées par M. Abel Thomas, comme celles de M. Pierre-Bloch, m'ont touché. Le Gouvernement partage leurs préoccupations. J'ai insisté sur la nécessité que toutes les parties participent à la négociation du règlement de paix en précisant bien que la participation devait intervenir sur la base de principes acceptés par tous et aboutir à un règlement de paix également accepté par tous et réglant tous les points du conflit.

Ils m'ont interrogé, ainsi que d'autres intervenants, sur ce que pourrait être le résultat d'une telle négociation, notamment dans les relations du peuple palestinien avec la Jordanie.

Il ne nous appartient pas, ici, de préjuger d'une telle négociation, mais simplement de rappeler deux exigences. La première concerne le tracé des frontières d'Israël. Il doit être clair qu'il s'agit du tracé déterminé avant l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza. La seconde est celle de la garantie qu'il conviendra de prévoir pour assurer la sécurité d'Israël.

Monsieur Marcus, je ne reprendrai pas ici ce que j'ai indiqué en réponse aux orateurs qui vous ont précédé. Vous avez eu raison de souligner que la confiance était la meilleure des garanties. Tel est bien l'objectif que le Gouvernement se propose d'atteindre à travers les propositions qu'il a faites. Vous avez également rappelé, je crois, que l'autodétermination était inscrite dans les accords de Camp David. S'il en est ainsi, pourquoi ce mot pourrait-il figurer dans ce texte et devrait-il être exclu des propos que le Président de la République tient en France ou au Moyen-Orient ?

M. Kochl m'a interrogé sur une éventuelle visite de M. Arafat. Je me suis exprimé sur ce point devant l'Assemblée. La position du Gouvernement n'a pas changé.

Concernant l'Afrique, M. Desehamps a fait état des liens supposés de la France avec l'Afrique du Sud. Ces liens sont identiques à ceux que tous les pays entretiennent avec l'Afrique du Sud dans le cadre des résolutions votées par les Nations unies et que notre pays, en ce qui le concerne, applique scrupuleusement. La France a bien souvent condamné l'apartheid. Ce sujet n'appelle pas d'explications supplémentaires.

J'ajoute que notre coopération avec les pays africains se déroule quel que soit le régime de ces Etats. Elle est aussi étroite avec le Congo socialiste qu'avec le Gabon, avec Madagascar qu'avec la Mauritanie. C'est un fait que la conférence franco-africaine démontrera dans quelques jours à Nice.

Monsieur Alain Vivien, votre intervention a été riche d'observations politiques, économiques, sociales sur l'évolution de l'Afrique. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de ces aspects et je n'engagerai pas avec vous un débat sur les conséquences de l'urbanisation en Afrique, mais vous avez mis le doigt sur l'un des problèmes probablement les plus préoccupants de l'avenir du continent africain.

Vous avez aussi posé des questions et formulé des appréciations sur la politique française que je ne peux, vous le comprendrez, reprendre à mon compte, en particulier en ce qui concerne le Tchad. J'ai d'ailleurs mal perçu la critique que vous formuliez à cet égard. En effet, on ne peut à la fois reprocher à la France d'intervenir en Afrique à tout moment et d'être neutre sur le terrain. La vérité est que les critères de notre politique, que j'ai rappelés au cours du débat, ont été, une fois pour toutes, très clairement précisés.

Il est arrivé à la France de répondre à des appels qui lui étaient adressés dans le cas d'une ingérence extérieure. Elle l'a fait de façon limitée et ponctuelle, pour une durée brève. La France, en revanche, n'intervient pas dans les problèmes, les débats et les conflits intérieurs. Telle est la seule attitude qu'elle puisse adopter à l'égard du Tchad, quel que puisse être le drame par ailleurs. Et elle n'est pas responsable des armements qui peuvent parvenir aux différentes factions tchadiennes. En outre, je me félicite de ses amitiés dans tous les camps, car si la France a un rôle à jouer, c'est bien celui de la conciliation et de la paix, celui qui consiste à tenter, si possible, de ramener les différentes familles tchadiennes à l'entente et à la coopération, c'est-à-dire à sauver ce malheureux pays.

De même, au sujet du Sahara et des différentes questions que vous avez abordées, vous avez mis en doute les orientations de la politique française. Vous avez parlé d'une action désordonnée tendant au maintien du *statu quo*. Je me permets de vous répondre que cela est inexact et que la France ne cherche pas à le maintenir. La coopération ne peut être menée qu'avec les autorités établies. Elle ne s'adresse pas à elles mais aux peuples avec lesquels elle entretient des liens de coopération pour leur apporter son aide. Jamais la France ne s'est opposée aux modifications intérieures du *statu quo*.

Sur l'Europe, j'ai peu d'observations à présenter si ce n'est, cela va de soi, qu'il n'est pas question que l'Assemblée européenne puisse ratifier un traité d'adhésion d'une tierce puissance. Cette hypothèse présente un caractère quasi lunaire. Elle est sans rapport avec les traités tels qu'ils existent et tels que la France n'a jamais cessé de proclamer qu'elle les appliquerait avec rigueur.

En ce qui concerne l'aide au tiers monde, monsieur Valleix, vous avez parlé d'une alliance pour le développement. Je reprendrai volontiers à mon compte cette belle expression.

Vous avez aussi appelé notre attention sur le point de savoir comment sera encaissé le second choc pétrolier, comment les capitaux placés entre les mains des pays producteurs de pétrole seront, selon l'expression habituelle, recyclés et comment nous ferons pour que la situation après le second choc pétrolier soit identique à celle résultant du premier, les pays en voie de développement, grâce au recyclage ; ayant surmonté, sans amputation de leur croissance, les effets de ce choc qui aurait pu être désastreux pour leur économie. Vous avez eu raison

de souligner qu'il n'est pas évident qu'il en sera de même dans les années à venir. Il est probablement secondaire que la solution à ce problème prenne le beau nom d'alliance pour le développement ou un autre, l'essentiel est que la difficulté soit perçue et que les solutions appropriées soient trouvées. Je vous donne l'assurance que le Gouvernement français perçoit toute la gravité du problème.

Les fondations existent en Allemagne. Leur action est bien-faisante et leur rôle dans le domaine du développement est primordial. Pourquoi n'en existe-t-il pas en France ? Il s'agit d'un phénomène de société que je suis le premier à déplorer.

Vous avez parlé de la Turquie en regrettant que l'Allemagne exerce un rôle de chef de file pour mobiliser une aide en faveur de ce pays. A chacun son rôle. Celui de la France est important, généreux et coûteux à l'égard de l'Afrique. Elle n'est pas totalement absente de l'aide qui est apportée à la Turquie, mais il est normal qu'elle ne prenne pas forcément en charge la direction de l'ensemble des opérations de ce type en Europe. Dans ce cas, comme dans d'autres, la coopération avec nos partenaires européens est étroite.

Il a été, de nouveau, question de l'Amérique latine. Je le dis pour m'en féliciter, à M. Bouvard, à M. Alain Vivien et aussi à M. Gauthier, avec lequel je ne suis guère d'accord, si ce n'est sur le fait que l'Amérique latine est un continent auquel, à l'évidence, ni la France ni l'Europe ne peuvent être indifférentes.

Il est juste d'ajouter que nous ne le sommes pas, que des relations se développent entre l'Europe et le pacte andin et que l'importance des échanges réalisés par la France est, dans bien des cas, inférieure à ceux de nos partenaires. Vous avez cité le Mexique, la Colombie et le Brésil qui est encore loin du compte. Mais il est vrai également qu'en Amérique latine, comme ailleurs dans le monde, la France fait preuve, depuis un certain nombre d'années, d'un dynamisme nouveau, aussi bien dans le développement de ses exportations que dans celui de ses investissements.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, les visites du Président de la République, celles de MM. les secrétaires d'Etat, celles que je compte moi-même effectuer et celles que nous recevons, l'activité que déploient nos entreprises publiques ou privées, le développement de notre coopération technique témoignent à la fois de l'intérêt mais aussi et surtout de l'élan nouveau que ces relations connaissent et connaîtront — je peux vous le garantir — à l'avenir.

S'agissant du problème chypriote, la France n'a pas renoncé, monsieur Alain Vivien, à défendre les droits de l'homme. Ce n'est pas parce qu'elle apporte son aide à la Turquie et à l'ensemble des pays européens qu'elle perd de vue cette question.

Je ne voudrais pas conclure sans aborder deux problèmes quelque peu différents que M. Weisenhorn, d'une part, et M. Daillet, d'autre part, ont soulevés.

M. Weisenhorn m'a parlé de la pollution du Rhin, ce à quoi je m'attendais en le voyant monter à la tribune.

Il a d'abord fait référence à la convention du 3 décembre 1976 en observant qu'elle avait été adoptée d'une façon détournée et quasi sournoise sans avoir été ratifiée par le Parlement. Son adoption, je m'en suis assuré, a été régulière, conformément à l'article 53 de la Constitution, et ce pour deux raisons : premièrement, elle ne comportait aucun engagement financier de l'Etat ; deuxièmement, les normes de pollution maximales et les procédures de contrôle figuraient d'ores et déjà dans la législation française. La convention ne prévoyait donc aucune modification de cette législation.

M. Weisenhorn m'a aussi interrogé sur l'état actuel des négociations pour tenter de trouver une solution de remplacement à la convention que le Gouvernement a retirée du bureau de l'Assemblée nationale.

Cette négociation se poursuit. En effet, me rendant à La Haye avec M. le Premier ministre, il n'y a pas si longtemps, nous avons proposé, pour la première fois, l'installation d'une saline de un million de tonnes pour commencer à résoudre le problème de la pollution du Rhin. Vous avez eu raison de souligner que si la France consent un effort de commercialisation, il n'y a aucun motif pour que les autres sociétés, qui ressortissent aux pays intéressés comme nous par la purification du Rhin, ne participent pas, dans les mêmes proportions, à l'écoulement des quantités de sel éventuellement dégagées.

Cette proposition du Gouvernement se heurtera, certes, à des difficultés, mais je vous donne l'assurance qu'il compte poursuivre sur cette base les négociations qui se dérouleront ces jours-ci à Coblenze et à Paris le 9 mai, lors de la réunion de la commission internationale du Rhin.

Monsieur Daillet, je vous remercie d'avoir non seulement suggéré que la France conduise une politique ambitieuse — (telle est bien son intention — mais surtout que cette ambition se traduise, sur le plan des moyens diplomatiques, par une redistribution qui tienne davantage compte de la réalité de nos rapports que de l'importance traditionnelle des pays, de leur importance dans la hiérarchie diplomatique ou même de leur importance intrinsèque.

Peut-être ces rapports passent-ils moins avec certains pays européens qu'avec des pays plus petits et lointains, mais qui posent d'autres problèmes sur le plan de la représentation diplomatique. A cet égard, un certain redéploiement de nos moyens se révèle nécessaire. Celui-ci est actuellement à l'étude ainsi que la revalorisation de la fonction consulaire et la possibilité d'un redéploiement de la fonction consulaire, ne serait-ce que pour apporter à nos compatriotes résidant à l'étranger les services qu'ils attendent de la représentation de la France à l'étranger.

Il va sans dire que le ministre des affaires étrangères fera non seulement ce qu'il peut mais aussi l'impossible pour que son budget et l'effort qu'il marque soient maintenus dans l'avenir.

Je voudrais remercier de nouveau tous ceux qui sont intervenus et dire une fois encore à quel point je me félicite de ce débat.

A un moment où l'opinion publique est inquiète, il appartient à la fois au Gouvernement et à la représentation nationale de l'éclairer, dans toute la mesure du possible.

Les inquiétudes tiennent, pour l'essentiel, à deux causes. D'une part, la crise économique, dont on sent bien qu'elle n'a pas encore développé toutes ses conséquences : le deuxième choc pétrolier est non pas derrière, mais devant nous. D'autre part, la crise politique, qui s'est bien évidemment compliquée depuis les événements d'Afghanistan. C'est également à ces deux niveaux que se situent les préoccupations du Gouvernement.

C'est pourquoi, plus que jamais, c'est à un effort de cohésion nationale qu'il faut appeler les Français, une cohésion nationale qui doit s'inscrire dans un effort de cohésion européenne. Voilà les deux directions vers lesquelles la France doit conduire sa politique étrangère dans la situation difficile, grave et préoccupante qui est la nôtre aujourd'hui, une France forte, dans une Europe unie, pour relever les défis et écarter les menaces. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Le débat est clos.

— 3 —

#### DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean-Yves Le Drian, Claude Evin et Louis Le Penec une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'affaire dite des écoutes du *Canard enchaîné*.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 1643, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Questions orales sans débat.

Question n° 29554. — M. Didier Julia appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur l'émotion profonde et légitime qu'a provoquée la publication du décret n° 80-24 du 15 janvier 1980.

Ce texte a institué un ticket modérateur d'ordre public interdisant à partir du 1<sup>er</sup> mai aux mutuelles et aux compagnies d'assurance de rembourser totalement les frais de santé afin de faire supporter aux malades au moins 5 p. 100 des dépenses.

Cette décision a provoqué de vives réactions de la part des mutuelles, des organisations syndicales et d'un très grand nombre de parlementaires.

Dans une note d'information sur le ticket modérateur d'ordre public en date du 12 mars 1980, le cabinet de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale expose que cette mesure « représente la participation des régimes de couverture complé-

mentaire (essentiellement les mutuelles et les compagnies d'assurance) au plan de redressement de la sécurité sociale auquel le Gouvernement a décidé de faire contribuer l'ensemble des partenaires sociaux ».

La note en cause indique en outre « qu'un grand nombre de sociétés mutualistes se sont toujours refusées à couvrir en totalité la part du risque qui n'est pas indemnisée par la sécurité sociale », et ajoute « en instituant un ticket modérateur d'ordre public, le Gouvernement ne fait que redonner tout son sens à un principe fondamental de la sécurité sociale auquel étaient restés fidèles les mutualistes les plus clairvoyants ».

Il s'agit là d'un jugement de valeur sur la clairvoyance des mutualistes qui a un caractère profondément subjectif.

Les mutualistes ont la responsabilité de leur gestion et on ne voit pas pourquoi le Gouvernement porte une appréciation de ce caractère sur celle-ci.

Il convient en outre d'observer qu'il peut difficilement être admis que la mesure qui vient d'être prise est motivée par la nécessité de freiner l'accroissement de la consommation médicale et des dépenses de santé.

Il a déjà été démontré que les adhérents des mutuelles ne peuvent être considérés comme grevant particulièrement le budget de la sécurité sociale en raison de la couverture sociale intégrale dont ils bénéficient. D'ailleurs, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales constatait en 1972 que le système de garantie n'avait pas d'effet sur la consommation médicale.

Le ticket modérateur d'ordre public apparaît donc comme sans fondement justifié.

Il est préjudiciable à la vocation du mouvement mutualiste et il sera inefficace pour atteindre le but qu'il se propose, provoquant sans raison valable le mécontentement compréhensible de millions de mutualistes attachés profondément au type de couverture sociale qu'ils ont contribué à mettre en œuvre.

Pour les raisons qui précèdent, il lui demande de bien vouloir envisager la suppression des dispositions résultant du décret du 15 janvier 1980.

Question n° 29585. — M. Joseph Comiti appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale sur les délais inadmissibles qui sont apportés pour donner un statut aux anesthésistes-réanimateurs des hôpitaux.

Leur corps a été créé le 14 juin 1966 et depuis, de discussions en discussions, ils en sont toujours à un statut provisoire.

Le *curriculum vitae* des anesthésistes-réanimateurs est le suivant :

— au terme d'études médicales de sept ans et de trois ans de C.E.S., c'est-à-dire dix ans, ils sont affectés dans des services, dans des fonctions provisoires hospitalières à plein temps, cette période peut durer sept ans. La septième année ils passent un concours et ceux qui sont reçus sont nommés par le ministre de la santé pour le reste de leur existence. Ils sont anesthésistes du deuxième grade, ils peuvent ensuite passer au premier grade pour un nombre restreint d'entre eux et ce, sur une liste d'aptitude.

Il résulte de leur statut actuel qu'ils sont assurés sociaux mais sans la couverture habituelle de la fonction publique. En cas de maladie, pour le premier trimestre de maladie, ils perçoivent les deux tiers du salaire et les trois trimestres suivants, un tiers du salaire. Au bout d'un an ils sont licenciés avec une indemnité de licenciement égale au salaire d'un an.

Pour ceux qui auraient accompli la totalité de ce cursus, à soixante-cinq ans leur retraite correspondra à peu près à 35 ou 40 p. 100 de leur salaire.

Leurs conditions de travail sont les suivantes :

Ils doivent être présents à l'hôpital de 8 h 30 à 18 h 30. La garde est assurée par eux avec une présence permanente à l'hôpital une nuit par semaine, ce qui veut dire qu'une fois par semaine ils auront à effectuer trente-six heures de travail d'affilée.

Pour ceux qui sont soumis à des astreintes à domicile, une nuit par semaine, aucune indemnité ne leur est due, sauf le dimanche où ils ont une indemnité forfaitaire de 150 francs.

En cas d'appel, ils sont rémunérés à raison de 30 francs l'heure de travail, cette rémunération étant plafonnée à sept heures avec cependant un minimum de 75 francs.

A titre d'exemple l'anesthésiste-réanimateur de l'auteur de la présente question qui a été de garde à l'hôpital la nuit de Noël a reçu pour cela 215 francs.

Il a été fait grand bruit sur les conditions de travail et la rémunération des contrôleurs de la navigation aérienne qui ont la bonne fortune de se faire appeler « aiguilleurs du ciel ». Ces contrôleurs ont comme durée d'études le baccalauréat plus trois ans. Les réanimateurs ont le baccalauréat plus dix ans.

Ils ont effectivement en charge des vies humaines et leur travail est infiniment plus complexe et plus exigeant. Faut-il les appeler les « ressuscitateurs » pour que l'on se décide enfin à leur donner un statut et à ne point les considérer comme des supplétifs, en profitant de leur conscience professionnelle pour retarder indéfiniment la solution de leurs problèmes.

Il lui demande quand interviendra le statut des anesthésistes-réanimateurs.

Question n° 29671. — M. François Autain demande à M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale pour quelles raisons la confédération syndicale des médecins français, principale organisation syndicale de médecins, régulièrement agréée par le Gouvernement, a été exclue des négociations conventionnelles en cours avec les caisses d'assurance maladie.

Il lui demande également s'il a l'intention d'intervenir auprès des directeurs des caisses pour qu'il soit remédié à cette situation en contradiction avec certaines dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conventions entre les membres des professions de santé et la sécurité sociale.

Question n° 29584. — M. Pierre Joxe appelle l'attention de M. le ministre du travail et de la participation sur l'aggravation prévisible de la situation de l'emploi au cours du VIII<sup>e</sup> Plan.

Une récente étude de l'I.N.S.E.E. montre qu'en l'absence de tout changement au niveau de la politique économique et sociale notre pays continuera de perdre 20 000 emplois par an avec en perspective un volume de plus de 2 millions de chômeurs en 1985.

Dans certaines régions l'évolution est particulièrement inquiétante. En effet, seulement six régions de programme verront le nombre de leurs emplois s'accroître légèrement tandis qu'il diminuera dans les seize autres. Ainsi, de 1975 à 1985, la Bourgogne aura enregistré une perte nette de 11 000 emplois.

En conséquence, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation désastreuse.

Question n° 29669. — M. Dominique Frelaut attire l'attention de M. le ministre du travail et de la participation sur la situation dramatique des chômeurs privés de toute indemnisation.

Pour s'en tenir aux seules données officielles, lesquelles, on le sait, minimisent le volume réel du chômage, on constate, en considérant l'évolution des statistiques de février 1979 à février 1980 :

1° Que le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru de 7,9 p. 100, soit 105 700 demandeurs de plus ;

2° Que le nombre des chômeurs indemnisés a diminué de 18 p. 100, soit 160 000 de moins, 51 p. 100 seulement des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une indemnisation.

Ainsi la réforme de l'indemnisation du chômage et en particulier la disparition de l'aide publique n'a pas manqué d'avoir les conséquences que nous avons dénoncées lors de la discussion de la loi.

D'après les chiffres communiqués, au moins 50 000 personnes ont brutalement été privées de l'aide publique, allocation qui, pour modique qu'elle fût, avait au moins le mérite d'être accordée pendant dix ans.

Les personnes concernées sont des chômeurs de longue durée pour lesquels la possibilité de retrouver un emploi est particulièrement problématique.

Toutes les prévisions concluant à l'aggravation du chômage pour les années à venir, on peut être assuré que le nombre de ces personnes va aller en s'accroissant. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1981, du fait de la loi du 28 décembre 1979, elles seront, qui plus est, sans couverture sociale.

Il lui demande s'il estime qu'il est admissible de laisser plusieurs dizaines de milliers de personnes sans emploi et sans ressources ? Que proposez-vous pour remédier à une situation aussi scandaleuse ?

Question n° 29292. — M. Michel Barnier appelle l'attention de M. le ministre du commerce et de l'artisanat sur les artisans d'art.

Il lui expose que l'artisanat d'art est un artisanat de création, pas de production industrielle, que le travail de l'artisan d'art s'oppose par son essence même au travail industriel, que le rôle de la main et de l'esprit est prépondérant par rapport à la machine et que, par là même, il y a incompatibilité entre la recherche créative et la notion de rentabilité.

Il résulte des conditions de travail de l'artisan d'art que la complexité des règles administratives n'est guère compatible avec la nature même de cet artisanat.

La création, la production et la vente sont les trois fonctions indispensables à l'artisan d'art et l'acte de vente qui en est l'aboutissement n'est pas rentabilisable.

Pour ces raisons, l'artisan d'art ne peut être assimilé à l'artisan de production ou de service et être soumis aux mêmes déclarations et aux mêmes charges.

Il lui demande si, pour les raisons qui précèdent, il n'estime pas souhaitable le maintien du forfait en faveur des artisans d'art et la fixation de celui-ci sur des bases tenant compte plus largement du temps de transformation, de la matière et de la recherche effectuée.

Il souhaiterait également que soit étudiée une simplification la plus poussée possible de toutes les déclarations effectuées par les artisans d'art.

Il lui demande en outre s'il pourrait envisager une protection du titre d'artisan d'art ou de création afin de protéger l'originalité et la qualité exceptionnelle de cette forme d'artisanat.

Question n° 29664. — M. François d'Aubert rappelle à M. le ministre du commerce et de l'artisanat qu'il a récemment présenté à la presse la charte de développement de l'artisanat. Les mesures qu'elle contient sont très attendues par tous les artisans. Il lui demande de préciser la date à laquelle le Parlement sera saisi des textes législatifs que contient cette charte.

Question n° 29668. — M. Jack Ralite expose à M. le ministre de l'éducation la solidarité active des parlementaires communistes avec tous ceux qui les 24, 25, 26 et 29 avril agiront dans l'ensemble du pays pour la défense et la promotion de l'Éducation nationale.

En effet, c'est le Gouvernement qui avec son budget 1980 d'austérité a préparé toutes les nouvelles difficultés que connaît l'enseignement de la maternelle à l'université.

C'est le Gouvernement qui ferme des milliers de classes, ne crée pas les postes nécessaires, ne remplace pas les personnels, appauvrit les contenus de l'enseignement, renforce la ségrégation, bref handicape l'avenir intellectuel et professionnel du pays.

C'est le Gouvernement qui en refusant jusqu'à ce jour un budget supplémentaire s'obstine à dégrader les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves comme les conditions de travail des personnels de l'éducation.

Comment ne pas comprendre et appuyer l'immense mouvement qui s'exprime dans toutes les régions de France pour que stoppe cette agression organisée contre l'école par le pouvoir et les grandes affaires.

Il exige de M. le ministre de l'éducation des mesures immédiates, notamment un collectif budgétaire et l'arrêt des fermetures de classes, qui répondent à la profonde aspiration des grévistes et des familles qui, contrairement à la honteuse diatribe de M. Barre, ne « refusent pas l'effort » mais joignent tous leurs efforts pour une école où les enfants et la jeunesse trouvent l'essentiel de ce qu'ils auront besoin dans leur vie personnelle et collective.

Question n° 29670. — M. Roger Gouhier attire l'attention de M. le ministre des transports sur la décision prise par le Gouvernement de réduire les emplois dans la région parisienne en imposant à la S.N.C.F. le transfert de certains de ses services dans la région lyonnaise.

Ce transfert provoquera sur le plan de la région Ile-de-France de très graves problèmes :

- suppression directe de 800 emplois à Paris même ;
- suppression d'autres emplois à Paris et dans la périphérie (conjoins, enfants) ;
- perte de plusieurs centaines de millions de francs au plan des recettes locales, commerces, artisanat, industries, etc. ;
- déséquilibre dans les activités sociales, culturelles et sportives.

Ce transfert confirme la tendance à la suppression d'emplois industriels et de bureaux dans la région parisienne.

Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour éviter toute perte d'emplois dans la région parisienne.

Question n° 29213. — M. Jean-Louis Masson rappelle à M. le ministre des transports que l'un des axes de liaison ferroviaire logique entre Paris et l'Est correspond au tracé Paris, Reims, Verdun, Metz. Toutefois, l'essor du réseau ferroviaire français s'est effectué au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à une période où le département de la Moselle était annexé à l'Allemagne. Il s'en est suivi que le tracé sus-évoqué n'a pas été mis en place dans de bonnes conditions. Le tronçon Reims-Verdun a été considéré pendant longtemps comme ayant des finalités plus stratégiques qu'économiques ou commerciales. Le tronçon Verdun-Metz fut par ailleurs cantonné au rang de ligne d'intérêt local au lieu d'être considéré comme le maillon d'une liaison de type « grande ligne ». Sur ce tronçon, le profil particulièrement sinueux de la voie a, de plus, été réalisé à l'économie et l'absence d'investissements importants interdit toute possibilité d'exploitation dans des conditions raisonnables.

En conséquence, le trafic Paris-Metz a donc été tout simplement raccourci à hauteur de Bar-le-Duc sur la ligne Nancy-Châlons-Paris. Cette option, contrairement à la logique, est à l'origine d'un allongement de près de 20 p. 100 de la distance parcourue et de ralentissements importants entre Metz et Bar-le-Duc en raison d'une moins bonne qualité des infrastructures. Au moment où la technologie des T. G. V. se développe, on doit s'étonner de ce qu'il soit impossible à un voyageur de se rendre en train dans de bonnes conditions de Reims à Metz. Dès 1969, l'ancien maire de Metz, Raymond Mondon, à l'époque ministre des transports, avait demandé une étude sur la possibilité de construire un train à grande vitesse couplé au tracé de l'autoroute. Abstraction faite du couplage avec l'autoroute, cette idée doit être reprise et valorisée sur la base d'une liaison prioritaire entre Paris, Reims, Verdun et Metz par un T. G. V.

Deux raisons militent en ce sens. La première est qu'il serait possible de se limiter, dans une première étape, au tronçon Metz-Verdun-Reims, compte tenu de ce que les caractéristiques de la ligne actuelle Reims-Paris donnent provisoirement satisfaction. La seconde raison est que la ville de Metz a, dans l'Est, une vocation directe à jouer le rôle de gare d'éclatement dans les trois directions de Luxembourg, Sarrebrück-Francfort et Strasbourg. Avec une telle option, on peut enfin considérer que les infrastructures ferroviaires de l'Est de la France seraient rendues parfaitement concurrentielles en s'articulant à la fois autour d'une grande ligne de haut niveau Paris, Châlons, Nancy, Strasbourg (cette ligne existe déjà) et autour d'une ligne T. G. V. en partie nouvelle Paris, Reims, Verdun, Metz.

En conséquence, il souhaiterait qu'il lui indique s'il lui serait possible de faire engager des études sérieuses sur la création d'une ligne nouvelle de chemin de fer entre Reims et Metz permettant, par la suite, de servir de support à un train à grande vitesse entre Paris et Metz, ce qui valoriserait la vocation de la ville de Metz à servir de centre d'éclatement du trafic ferroviaire vers le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie et l'Alsace. Il lui demande, en outre, s'il ne serait pas possible de donner une priorité absolue à la création d'un train à grande vitesse, Paris-Metz, par rapport à la création d'un aéroport régional, fut-il à Frescaty ou à Louvigny.

Question n° 29665. — M. Emmanuel Hamel rappelle à M. le ministre des transports le vote en décembre 1979 de la loi relative à la compagnie nationale du Rhône parue le 4 janvier 1980, il y a déjà cent jours, au *Journal officiel*. Il lui demande où en est la préparation des décrets d'application de cette loi et quand seront publiés le décret d'application général de la loi, le décret statutaire, l'avenant à la concession générale et la convention spéciale. Il lui demande d'autre part quand les chutes du Haut-Rhône seront mises en chantier; le retard du lancement des travaux d'édification de ces équipements créant à l'économie nationale, en ces temps de crise énergétique, le préjudice de différer une importante production d'électricité. Il lui demande enfin comment vont être acheminés vers la centrale de Loire-sur-Rhône, après sa conversion du fuel au charbon, les 600 000 tonnes de charbon nécessaires à son approvisionnement. La voie d'eau ne devrait-elle pas tout naturellement être utilisée de Fos à Lyon pour ce transport puisque le barrage de Reventin-Vaugris est désormais en fonctionnement.

Question n° 29663. — M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur les moyens mis en œuvre pour développer les économies d'énergies et les énergies nouvelles.

S'agissant d'un objectif prioritaire pour le pays, il lui demande :

1° S'il est exact que par manque de moyens financiers, l'agence pour les économies d'énergie n'est pas en mesure de répondre à l'ensemble des besoins exprimés en matière de primes pourtant de montant modeste, du moins à la hauteur des demandes présentées (contrats dits A et B);

2° S'il n'estime pas que le système d'encouragement mis en place dans le domaine de l'habitat, basé sur les déductions fiscales, a de très graves défauts, étant donné :

a) Qu'il n'est incitatif que pour les titulaires de revenus moyens ou élevés, c'est-à-dire qu'il exclut de fait le plus grand nombre de Français de toute aide réelle;

b) Qu'il exclut les logements construits après 1975;

c) Qu'il ne permet aucune action spécifique et ample pour les énergies nouvelles;

3° Comment l'on peut justifier que les soutiens aux actions entreprises dans ce domaine restent globalement en dessous de ce qui est consenti, soit pour la promotion des exportations, soit pour la promotion du nucléaire, aussi bien en regard de la fiscalité (. V. A.), des taux des prêts consentis, que des possibilités de financement notamment internationales;

4° Ce qu'il compte entreprendre pour associer les collectivités départementales et les régions aux efforts nécessaires, ces institutions étant capables d'agir comme de véritables relais et souvent plus efficacement qu'une administration ministérielle;

5° De préciser ce qu'il compte prendre comme mesure spécifique dans le domaine du solaire depuis la suppression de la subvention de 1 000 francs aux particuliers;

6° Si l'on peut espérer un accroissement des moyens dont disposent l'éducation nationale, l'armée, les hôpitaux et l'administration en général, pour réaliser les travaux d'économie rentables pour l'économie nationale;

7° S'il n'estime pas qu'il faudrait doter l'action en faveur des économies d'énergie et des énergies nouvelles de tous les moyens nécessaires en hommes, en crédits, en facilités administratives, de manière à en faire une véritable bataille pour tous et l'occasion d'une véritable relance écologique de notre économie.

Question n° 29667. — M. Louis Mexandeu attire l'attention de M. le ministre de l'industrie sur l'inquiétude des 6 000 travailleurs de l'usine Renault-Véhicules-Industries (R. V. I. - Savicem) de Blainville-sur-Orne. En dépit des assurances fournies par la direction ou des déclarations ministérielles qui se veulent apaisantes, ils sont obligés de constater les faits; l'usine de Blainville a perdu 1 500 emplois en quatre ans, résultat du transfert de certaines activités dans la région lyonnaise.

Au moment où R. V. I. semble concentrer ses efforts d'investissements dans cette région et en Lorraine, les projets pour Blainville appartiennent davantage au domaine des promesses plus ou moins vagues plutôt qu'à celui des réalités.

La réalité c'est aussi le recul de R. V. I. sur le marché français.

Il lui demande s'il ne lui paraît pas urgent que les pouvoirs publics s'engagent vers des solutions diversifiées, solides et à long terme pour maintenir et développer les emplois en qualité comme en quantité.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat, n° 1481, tendant à modifier les articles 65 et 66 de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation de biens, la faillite personnelle et les banqueroutes (rapport n° 1492 de M. Charles Millon, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

Discussion du projet de loi, n° 974, tendant à instituer des mesures de prévention des difficultés dans les entreprises (rapport n° 1606 de M. Charles Millon, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 18 avril 1980, à trois heures vingt-cinq minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

#### Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 10 avril 1980.

#### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

Page 291, 2<sup>e</sup> colonne, 2<sup>e</sup> alinéa en partant du bas :

Au lieu de : « J'ai reçu de M. Lauriol... »,

Lire : « J'ai reçu de MM. Marc Lauriol et Pierre Messmer... ».

#### Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Roland Renard a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Couillet et plusieurs de ses collègues, tendant à fixer à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes et les travailleurs des métiers pénibles et insalubres l'âge auquel ils pourront bénéficier de la retraite à taux plein (n° 68), en remplacement de M. François Leizour, n'appartenant plus à la commission.

**M. Maurice Andrieux** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Leizour et plusieurs de ses collègues, portant amélioration des pensions de retraites et fixant à 1 300 francs le revenu minimum des personnes âgées (n° 256), en remplacement de M. François Leizour, n'appartenant plus à la commission.

**M. Maurice Nilès** a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Lucien Villa et plusieurs de ses collègues, tendant à l'interprétation de l'article 4 de la loi n° 64-1139 du 26 décembre 1964 portant réforme du code des pensions civiles et militaires de retraite (partie législative), (n° 338), en remplacement de M. François Leizour, n'appartenant plus à la commission.

**Mme Myriam Barbera** a été nommée rapporteur de la proposition de loi de Mme Gisèle Moreau et plusieurs de ses collègues sur le respect de l'application du principe de l'égalité des sexes (n° 1538).

**M. Etienne Pinte** a été nommé rapporteur du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses (n° 1608).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION  
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

**M. René La Combe** a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Georges Tranchant et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner la gestion de la caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières (C. C. A. S.) et des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale des industries électriques et gazières (C. A. S.) et de rechercher une méthode de gestion de nature à permettre une collaboration étroite de l'ensemble des organisations syndicales représentées dans ce secteur d'activités (n° 1601).

**M. Nicolas About** a été nommé rapporteur du projet de loi relatif au recrutement des membres des tribunaux administratifs (n° 1636).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 22 avril 1980, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

Mise au point au sujet de votes.

A la suite du scrutin (n° 357) sur l'amendement n° 9 de la commission des lois à l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi relative au viol et aux attentats à la pudeur (Art. 331 du code pénal : répression du délit d'acte impudique ou contre nature avec un individu mineur du même sexe.) (*Journal officiel*, débats A. N., du 12 avril 1980, p. 357). M. Zeller, porté comme ayant voté « contre », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin (n° 368) sur l'amendement n° 38 du Gouvernement tendant à une nouvelle rédaction de l'article 21 du projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales (limitation du champ d'application de la taxe annuelle aux entreprises industrielles et commerciales et modalités de recouvrement) (*Journal officiel*, débats A. N., du 16 avril 1980, p. 416), M. Chazalon, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Lait et produits laitiers (lait).

29672. — 17 avril 1980. — M. Lucien Richard expose à M. le ministre de l'agriculture que la désorganisation actuelle du marché européen du lait atteint un seuil qui n'est plus supportable pour les producteurs français. Il lui fait observer qu'aucun débat de fond ne saurait être engagé sur cette question, comme cela semble devoir être le cas cette année encore, sans que soient réaffirmés les principes fondamentaux sur lesquels repose l'organisation commune du marché du lait. Il s'agit, en premier lieu, d'en revenir au respect de la préférence communautaire en matière d'approvi-

sionnement et, en second lieu, de rétablir sur le marché une réelle unicité des prix, deux impératifs qui, à ce jour, sont largement ignorés ou bafoués. Il lui fait observer en outre qu'il importe de se montrer vigilant dans la répartition des formes de soutien entre productions végétales et productions animales, domaine dans lequel est apparu un déséquilibre préoccupant. Il lui rappelle, enfin, qu'au moment où la commission de Bruxelles préconise des remèdes contraignants et discutables dans leurs effets, telle la taxe de coresponsabilité, aucune mesure cohérente n'est proposée pour améliorer ni même maintenir le revenu des producteurs français, à la fois menacés par les montants compensatoires et l'hétérogénéité du système des prix. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quelle politique d'ensemble le Gouvernement entend mettre en œuvre, aux niveaux national et européen, pour que l'ensemble de la production française de lait ne sombre pas dans le marasme et la régression.

Transports maritimes (réglementation et sécurité).

29673. — 17 avril 1980. — M. Robert Wagner attire l'attention de M. le ministre des transports sur les pollutions causées par le naufrage des navires pétroliers qui deviennent de plus en plus fréquentes et de plus en plus importantes. Le manque de qualification des personnels, le mauvais état des navires peuvent être le plus souvent incriminés. Il est triste de constater que, alléchées sans doute par des taux de fret au rabais, les grandes compagnies pétrolières n'hésitent pas à confier leurs cargaisons à des armateurs de piètre qualité. En cas d'accident la responsabilité du transporteur est mise en cause mais la pratique des armateurs sans scrupule de créer autant de sociétés qu'ils possèdent de navires rend douteuse sinon nulle la solvabilité de telles sociétés qui, de plus, ne s'assurent pas toujours d'une façon satisfaisante. D'autre part, en faisant naviguer leurs navires sous pavillons de complaisance, ces mêmes armateurs peuvent échapper assez aisément aux réglementations techniques et sociales que les Etats modernes imposent à juste titre à la marine marchande de leur pays. Il existe une parade à cet état de choses. Il convient de décourager les compagnies pétrolières de confier le transport de leurs produits (bruts ou raffinés) à des navires non fiables, en les rendant solidairement responsables avec le transporteur des dégâts causés par leurs produits sur les côtes ou sur les lieux de pêche. Il conviendrait que des lois soient édictées à ce sujet sur le plan national le plus tôt possible et, à partir de cette législation nationale, sur le plan international ensuite. L'inquiétude causée dans tous les pays du monde par les accidents de cette nature offre à l'heure actuelle une situation d'opinion favorable à la prise de telles mesures. Il ne faut cependant pas se dissimuler que les compagnies pétrolières tenteront de se soustraire à ces dispositions en créant en sous-main des sociétés de paille qui seront considérées comme propriétaires des produits transportés pendant la durée des voyages maritimes. Il faudrait alors prévoir que si, dans les contrats liant (achat ou vente) la compagnie pétrolière à la société de paille, ne sont pas stipulées des conditions d'assurance satisfaisantes, la compagnie pétrolière sera responsable des dégâts éventuellement causés par les produits transportés solidairement avec le transporteur et avec la société de paille propriétaire. En cas de façonnage, les compagnies pétrolières ne devraient pouvoir accepter de raffiner les produits à traiter par leurs raffineries que si le contrat de façonnage passé avec le propriétaire du produit à raffiner contient les mêmes conditions d'assurance que dans le cas ci-dessus. Des dispositions semblables devraient également être prises en ce qui concerne le transport maritime des matières intéressant l'industrie nucléaire. Il lui demande quelle est sa position à l'égard des suggestions qu'il vient de lui exposer.

Enseignement privé (enseignement agricole : Loire-Atlantique).

29703. — 17 avril 1980. — M. Joseph Henri Maujoui du Gasset expose à M. le ministre de l'agriculture que la loi n° 78-786 du 28 juillet 1978 relative à l'enseignement agricole privé a fait l'objet d'un décret d'application n° 79-940, décret qui a vivement déçu à la fois les bénéficiaires de la loi et les parlementaires qui l'avaient votée. Pour la région des pays de la Loire, 1051 élèves sur 5 657 relevant des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation et des instituts sont agréés en 1979, soit 18 p. 100. Pour la Loire-Atlantique, la proportion est encore moindre : vingt-cinq élèves sur plus de 700 sont agréés — aucune jeune fille n'a bénéficié de l'agrément. Aucun élève de première et de deuxième ainsi n'a été agréé. Il semble que l'un des motifs de cette position du ministre de l'agriculture soit les critères retenus pour l'agrément. Il attire l'attention du ministre sur le fait qu'en Loire-Atlantique 50 à 80 p. 100 des agriculteurs ont été formés en maison familiale. Dans certaines maisons, 83 p. 100 restent à la terre. La majorité des installations se fait par des anciens élèves. Le niveau de sortie des élèves dépasse 50 p. 100 en brevet professionnel et 20 p. 100

en technicien. Le taux de chômage est insignifiant (environ 0,5 p. 100). En conséquence, il lui demande de respecter l'esprit dans lequel la loi avait été votée, attirant son attention sur le fait que la réussite aux examens n'est pas un test de réussite dans la vie et que l'aspect contributaire au maintien de la vie en milieu agricole et rural est au moins aussi important. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que satisfaction soit donnée à ces établissements.

*Professions et activités sociales (aides ménagères).*

29708. — 17 avril 1980. — **M. Parfait Jans** rappelle à **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** qu'il n'existe personne en France pour contester l'importance de la tâche accomplie par les aides ménagères. Par leur action elles contribuent à rompre la solitude, à venir en aide, à apporter la chaleur d'une présence humaine aux personnes âgées privées de la possibilité de se déplacer ou d'assurer l'entretien de leur intérieur. Sans cette présence, les hospitalisations seraient beaucoup plus nombreuses et de plus longue durée. Il s'agit donc d'une action importante à caractère social et répondant pleinement à l'intérêt national. Il faut constater aussi que de tous côtés sont présentées des propositions pour étendre le service des aides ménagères. Cependant, ces propositions resteront dans le domaine des promesses si les mesures ne sont pas prises pour donner aux associations et bureaux d'aide

sociale les possibilités matérielles pour étendre le service rendu. Or ces moyens sont actuellement insuffisants; les mesures administratives s'accumulent venant se joindre aux difficultés financières en interdisant aux organismes employeurs d'assumer leurs responsabilités. En effet, les associations d'aides ménagères sont placées dans l'impossibilité d'appliquer la loi sur le versement de 0,90 p. 100 sur la masse salariale en faveur du logement social, de verser le 1 p. 100 pour la formation professionnelle, d'appliquer la loi sur la mensualisation. Les heures perdues ne peuvent être payées aux aides ménagères parce que non remboursées par les organismes et, de ce fait, la garantie du salaire n'est pas respectée, alors les services publics refusent de prendre en compte ce chômage partiel. Une convention collective approuvée par les organisations syndicales et les fédérations des organismes employeurs ne peut être appliquée faute d'agrément ministériel. Des disparités persistent dans les taux horaires de remboursement par les organismes payeurs. Certains organismes payeurs viennent même de supprimer les avances de trésorerie accordées aux associations afin de compenser les retards constatés pour les remboursements. Ces insuffisances nuisent au développement du service et mettent en cause l'existence même de certaines associations. Il lui demande s'il compte prendre enfin les mesures nécessaires permettant aux organismes employeurs, B. A. S. et associations, d'assumer leurs responsabilités relevant de la loi et d'appliquer une convention collective très modeste puisque le salaire de base d'une aide ménagère est à peine supérieur au S. M. I. C.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du jeudi 17 avril 1980.

1<sup>re</sup> séance : page 475 ; 2<sup>e</sup> séance : page 487 ; 3<sup>e</sup> séance : page 509.

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)